



**Au Conseil communal  
de Romanel-sur-Lausanne**

**RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010**

## Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Parmi les sujets phares de l'année sous rapport, on peut relever particulièrement dans le domaine de l'accueil familial de jour :

- Le réseau AJENOL ([www.ajenol.ch](http://www.ajenol.ch)) est constitué des communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens. Ce réseau propose, pour l'instant, deux types d'accueil, l'accueil collectif préscolaire et l'accueil en milieu familial (accueillantes en milieu familial, anciennement mamans de jour).

Dans ce cadre, il faut relever la mise en route de la nouvelle Association des structures d'accueil familial de jour de Cheseaux-Bournens-Bousens-Sullens et de Romanel .

- Après diverses péripéties, la Municipalité se félicite aussi du déménagement, en août, de la Garderie « Les P'tits Bonshommes », qui a pu s'installer dans les locaux du collège du Rosset. Les enfants y sont accueillis à la grande satisfaction des parents et des enfants, ainsi que du personnel de la Garderie.

Depuis maintenant plusieurs années, le développement de notre village pour au moins les deux prochaines décennies a été également en permanence à l'ordre du jour avec des dossiers lourds, examinés dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ([www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)), dont l'objectif est de garantir et améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise et du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) ([www.sdn.ch](http://www.sdn.ch)), qui fixe les grandes lignes d'un développement choisi, dimensionné avec soin pour concilier l'accueil de nouveaux habitants et emplois, l'accessibilité et la vitalité des localités, la qualité de la vie, des paysages et de l'environnement.

Dans le cadre du dossier prioritaire du Barreau Sud du contournement de notre village (Chemin de la Sauge/Carrefour du Lussex), la Municipalité est pour le moins préoccupée par la désinvolture des autorités cantonales qui, après un entretien infructueux en octobre 2009 avec M. le Chef du Département François Marthaler, ont opposé une fin de non-recevoir, reçue le 10 novembre 2010, à une demande d'entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat, demandée par courrier du 16 avril 2010 ! Le Conseil d'Etat a une nouvelle fois indiqué que le Département des infrastructures reste dans l'attente du résultat des chantiers en cours au SDNL.

Une telle attitude est regrettable, surtout si l'on considère la priorité affichée par le gouvernement cantonal qui veut « renforcer sa politique en faveur de la construction de logements » et qui constate aussi que « si la construction a contenu jusqu'ici la croissance de population, elle ne parvient pas à enrayer la sévère pénurie actuelle ».

Ce rapport de gestion reflète les activités de l'année 2010, quatrième année entière de la législature 2006 (1<sup>er</sup> juillet) – 2011 (30 juin). Les pages suivantes vous donnent, dans le détail et par dicastère, les très nombreux sujets qui ont retenu, séance après séance, l'attention de la Municipalité durant l'année.

<b>CHAPITRE I</b>			<b>Dicastère de M. le Syndic Edgar SCHIESSER</b>		
<b>1. Administration générale</b>		<b>2. Finances</b>		<b>3. Infrastructures et Urbanisme</b>	

<b>Effectif :</b>	Greffe municipale :	1 secrétaire municipale	Mme N. Pralong
		1 secrétaire	Mme K. Zumstein
		1 apprentie de commerce	Mlle M. Campiche
	Bourse communale :	1 boursière communale	Mme A.-S. Caccia
		1 comptable "B"	Mme D. Neumann

## 1. Administration générale

### 1.1. Séances de Municipalité

L'Autorité exécutive a tenu 48 séances ordinaires, dont 33 incorporées. Elle a traité 1017 points, soit en moyenne 25 par séance, notés au procès-verbal.

La vice-présidence a été assurée par MM. D. Crot jusqu'au 30 juin 2010 et D. Favre dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### 1.2. Demandes de bourgeoisie

La Municipalité a transmis au Canton ses décisions d'octroi de la bourgeoisie de Romanel-sur-Lausanne pour :

#### Naturalisation ordinaire :

	décision de la Municipalité du
- M. Michel Baudalet	08.02.2010
- M. Karim Hassan	07.06.2010
- M. Bernard Vergnes	21.06.2010

#### Naturalisation facilitée pour les étrangers nés en Suisse :

Décision d'octroi de bourgeoisie communale, pour	décision de la Municipalité du
- Mlle Jessica Fernandes Monteiro	08.03.2010
- M. Claudio Valenza	08.11.2010

#### Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération :

- Mlle Vera de Oliveira Tavares	12.04.2010
- M. Juan Carballo	05.07.2010
- M. Gentril Pajaziti	15.11.2010

### 1.3. Offres d'emploi

Nous avons enregistré et répondu à 49 offres spontanées d'emploi concernant les services de l'administration, de la voirie et des bâtiments.

### 1.4. Préfecture

Le Préfet, M. Serge Terribilini, est venu visiter l'Administration communale le 6 décembre 2010. Une check-liste des différents points qu'il souhaitait aborder a été dûment complétée à cet effet.

### 1.5. **Réunion des Syndics du District et Forum des Exécutifs**

La rencontre entre Syndics et Préfets de Lausanne a eu lieu le 24 mars 2010, à 17h00, au Mont s/Lausanne.

### 1.6. **Lausanne Région - Secteur Nord**

M. Edgar Schiesser, syndic, a participé à deux séances (24 février et 15 septembre 2010).

### 1.7. **Taxe de séjour**

La commission intercommunale s'est réunie aux dates suivantes : le 16 mars 2010, à St-Sulpice, les 21 mai et 4 novembre 2010 dans les locaux de Lausanne Tourisme. Un des principaux points à relever en ce qui concerne 2010 est l'adhésion de la Commune de Romanel sur Lausanne, qui avait manifesté depuis un certain temps déjà son intention de se joindre à nous. La situation touristique s'est présentée de façon favorable pour Lausanne et sa région durant l'année sous revue.

### 1.8. **Commission foncière**

Deux séances avec la Commission foncière ont eu lieu, en présence du Syndic, pour établir de nouvelles taxations, suite à des transformations ou à des achats.

### 1.9. **Nouveaux habitants**

Les nouveaux habitants venus s'installer à Romanel s/L. entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 ont été reçu par la Municipalité, le jeudi 3 juin 2010, en présence du Président du Conseil communal, des représentants des Paroisses et du GSL. (*y participaient également quelques personnes inscrites l'an dernier et qui n'avaient pas pu faire la visite, la manifestation prévue ayant dû être annulée, en raison d'un nombre de participants insuffisant*).

Selon la formule intitulée : « Les nouveaux habitants visitent la Commune en famille et à pied », les invités ont été reçus à la Villageoise, puis ont visité divers bâtiments communaux, avant de se retrouver sur l'esplanade de Prazqueron pour y partager le verre de l'amitié.

### 1.10. **Nouveaux citoyens**

Les nouveaux citoyens et jeunes étrangers nés en 1991 ont été reçus le 8 mars 2010 à la Petite Charrue. Ce sont 14 jeunes filles et jeunes gens qui ont répondu à notre invitation.

Ils se sont vu offrir l'ouvrage "CH 09 Journal suisse de l'année" qui renferme également un chapitre sur les événements de 1991, année de leur naissance.

### 1.11. **Nonagénaires**

La Municipalité a décidé, dès 2005, de porter à fr. 800.-- la somme proposée aux nonagénaires de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, en abandonnant toute autre proposition de cadeau, et d'offrir en supplément le journal authentique de la Tribune de Lausanne correspondant au jour et à l'année de naissance de la personne fêtée.

En 2010, les personnes suivantes ont été fêtées :

- Mme Marguerite Baudet
- Mme Emilie Jaunin

### 1.12. *Invitations et échanges*

La Municipalité a répondu à l'invitation du Mont s/Lausanne à partager un repas le 14 octobre 2010 et a invité Jouxpens-Mézery en novembre 2010.

De plus, de nombreuses personnes ont été reçues et nous avons répondu à plusieurs invitations selon nos disponibilités.

### 1.13. *Tir des Municipalités du District*

Le Tir des Communes, initialement prévu le 23 septembre 2010, au Stand de Vernand, qui devait être organisé par la Commune de Crissier, a été annulé par le Comité de l'USTL (Union des sociétés de tir de Lausanne et environs) à la suite de diverses réflexions actuellement en cours sur son rôle et fonctionnement, et profitera de cet intermède pour actualiser le règlement du concours et en redéfinir le déroulement.

### 1.14. *Cours, journées d'études, séminaires*

Les membres du personnel ont suivi des cours et/ou assisté à des journées d'études ou séminaires divers, en fonction de leur activité.

## 2. **Finances**

### 2.1. *Organisation*

La bourse communale gère, entre autres, les activités suivantes :

- tenue de la comptabilité générale
- tenue de comptabilité pour le compte de tiers (association de la garderie Les P'tits Bonshommes et de l'association des structures d'accueil en milieu familial de jour des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Sullens)
- gestion des salaires (décomptes mensuels, paiements, relevés annuels des charges sociales et établissement des certificats de salaires)
- gestion de la trésorerie
- gestion des paiements
- gestion des diverses facturations communales
- gestion du contentieux
- gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, arrêté d'imposition, relation avec les autorités fiscales cantonales
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, IA...)
- coordination et élaboration du budget et du plan des investissements
- clôture des comptes et préparation des documents pour la révision

Afin de simplifier la gestion du réseau AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois), il a été décidé de créer une nouvelle société comptable, regroupant les comptabilités de toutes les structures (AMF Prilly et Romanel-Cheseaux-BBS, garderies Les Acacias, Le Tilleul, La Fourmi Bleue, Les P'tits Bonshommes et La Galipette). Cette société est hébergée sur les serveurs de la commune de Prilly et l'accès se fait par internet. Il a également été décidé d'acquérir un nouveau logiciel de saisie pour la petite enfance, permettant aux accueillantes en milieu familial et au personnel des garderies de saisir informatiquement les présences des enfants, les données ainsi saisies pouvant être directement reprises pour la facturation aux parents. La bourse communale a procédé à toute la saisie de mise en route du nouveau logiciel, pour les structures de Romanel-sur-Lausanne, ainsi qu'au paramétrage comptable, dans la société AJENOL, de toutes les structures du réseau. Au 31 décembre 2010, le logiciel de saisie était opérationnel, mais nous devons encore procéder à quelques tests au niveau de la reprise des données pour la facturation aux parents et le paiement des salaires des AMF.

## 2.2. Encaissement des impôts

### 2.2.1. Personnes physiques

Le rendement brut des impôts 2010 (chapitre 210, non compris les personnes morales) s'élève à **fr. 6'166'426.86**. Compte tenu des acomptes reçus de l'Office d'impôt du district de l'Ouest lausannois entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010, notre compte courant (compte 9111.11) présente un solde en notre faveur au 31.12.2010, de **fr. 149'870.57**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.11) se monte à **fr. 1'588'596.64** (fr. 1'555'015.49 en 2009) qui se répartit de la manière suivante :

Arriéré par genres	Année 2010	Année 2009
Impôt à la source	Fr. -34'678.50	Fr. -8'205.84
Impôt revenu/fortune	" 1'441'931.09	" 1'468'057.73
Majoration impôt revenu/fortune	" 0.00	" 344.40
Bénéfice en capital	" 39.72	" 39.72
Acte défaut biens en lieu et place de saisie	" 13'123.35	" 13'123.35
Amende soustraction	" 4'800.00	" 4'800.00
Prestation en capital	" 36'138.87	" 31'073.34
Impôt sur les chiens	" 4'547.43	" 4'247.79
Patentes tabac	" 48.32	" 31.25
Droit de mutation	" 31'293.92	" 1'751.96
Impôt sur les donations	" 6'269.60	" 0.00
Contributions communales	" -93.60	" 1'375.50
Impôt foncier	" 63'873.25	" 27'651.45
Rachat d'ADB	" 11'213.09	" 10'724.84
Gestion de faillite	" 10'090.10	" 0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>Fr. 1'588'596.64</b>	<b>Fr. 1'555'015.49</b>

### 2.2.2. Personnes morales

Le rendement brut des impôts 2010 a été de **fr. 1'244'312.17**. Compte tenu des acomptes reçus entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010, notre compte courant avec l'administration cantonale des impôts (compte 9111.12) présente un solde en notre faveur au 31.12.2010 de **fr. 5'151.90**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.12) se monte à **fr. 150'588.14** (fr. 137'861.40 en 2009), dont fr. 100'037.64 d'impôt sur le bénéfice et le capital, fr. 34'357.-- d'impôt foncier, fr. 16'193.49 d'impôt complémentaire sur immeubles et fr. 0.01 de droit de mutation.

## 2.3. Liquidités

Au 30 juin 2010, les prêts à taux variable de la CIP et la CPEV ont été convertis en prêts à taux fixe à 1.55 % pour une durée de 5 ans, sans amortissement. Nous avons également profité de porter la somme à fr. 3'000'000.--, ce qui représente une augmentation de fr. 642'800.--. Nous avons travaillé avec une avance à terme fixe de fr. 1'000'000.-- du 15 novembre 2010 au 15 février 2011 au taux de 0.50 %.

## **2.4. Informatique**

Dans le cadre du contrat de location du matériel informatique, le parc de machines et de serveurs a été renouvelé en décembre 2006. Notre réseau se compose dès cette date de 4 serveurs (équipés de Microsoft Windows et Linux) et de 14 postes de travail. Un serveur de messagerie permettant un accès à distance à chaque boîte aux lettres a été mis en place. La sécurité de notre système informatique a été renforcée par l'installation d'un système de sauvegarde adapté à nos besoins et par la mise en place d'un pare-feu, d'un anti-virus centralisé et d'un filtre anti-spam centralisé également. Aucun changement notable n'a été effectué depuis 2007.

La technologie et les conditions financières ayant évolué, il est maintenant nécessaire de remplacer notre matériel par une nouvelle installation, comprenant moins de serveurs, et d'acquérir l'ensemble de la solution, soit les serveurs et les postes de travail. Le Conseil communal a, dans sa séance du 18 novembre approuvé le crédit permettant le remplacement du matériel informatique durant l'été 2011.

## **2.5. Site Internet**

Le site Internet de la Commune est accessible depuis le 12 avril 2001. Il a totalement été réorganisé en automne 2009, sans que les rubriques disponibles soient modifiées. Il a été complété par de nouvelles rubriques, notamment avec des informations sur les séances du Conseil communal. Le but de cette refonte était de permettre un meilleur suivi par les différents collaborateurs de l'administration communale, qui pourront intervenir directement pour apporter très rapidement les dernières modifications.

Le site permet aux habitants d'obtenir des informations sur, entre autres, diverses procédures administratives, d'obtenir les coordonnées des différents services de l'administration, des entreprises, des sociétés locales. Quelques règlements communaux et les numéros du RomanelInfo sont également disponibles. Informations ponctuelles (offre d'emploi, votations).

## **2.6. Charges culturelles**

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été maintenue à fr. 39'600.--, compte 151.3523. L'attribution de la somme a été laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

## **2.7. Débiteurs**

L'ACI a privilégié un provisionnement fondé sur la qualité du débiteur et non plus uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement.

Au niveau communal, les rappels étant effectués régulièrement, les postes ouverts datant de plus d'une année sont de minime importance.

## **2.8. Droits de mutation**

Il s'agit d'un impôt difficile à budgétiser, car sensible à l'évolution économique.

## **2.9. Abonnements CFF**

Vu l'intérêt marqué de la population, en 2010, nous avons pu vendre 559 cartes journalières CFF, au prix de fr. 40.-- pièce, sur les 730 disponibles (504 en 2009, 495 en 2008). Elles peuvent être acquises au plus tôt deux mois avant la date du départ. Il y a la possibilité d'acheter plusieurs billets, mais pour trois jours consécutifs au maximum.

### 3. Infrastructures et urbanisme

#### *Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers généraux*

##### **Schéma Directeur Nord Lausanne**

Les travaux du schéma directeur nord lausannois ont été poursuivis tout au long de l'année. Quatre séances du GROFIL (Groupe de pilotage) ont été tenues les 18 février, 24 juin, 26 août et 25 novembre. Une sortie pour les membres du GROFIL a été organisée à Berne avec visite de BernMobil – l'équivalent des TL – et du quartier du centre commercial Westside.

M. François Blanc, municipal à Cheseaux-sur-Lausanne, assume la fonction de Président, assisté par deux Vice-présidents, MM. Reymond Bron, syndic de Cugy et Jean-Pierre Sueur, municipal au Mont-sur-Lausanne. M. Jacques Baudet est Chef de projet du SDNL (poste à 80%) dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008. Le Président, les deux vice-présidents et le Chef de projet, forment le Bureau exécutif du SDNL

Le Syndic en charge de l'urbanisme représente la Commune de Romanel-sur-Lausanne au GROFIL, remplacé en cas d'absence par son suppléant, M. le Municipal Daniel Crot. M. Jean-Daniel Urech, urbaniste, assiste également au séance, invité par notre Commune.

L'ensemble des chantiers et des projets du SDNL sont expliqués sur le site [www.sdn.ch](http://www.sdn.ch). Le **rapport d'activité du SDNL** est également disponible sur ce site. Il a été également remis aux membres des corps délibérants des 12 communes concernées.

##### **SDNL - Chantier d'étude Un "Axe LEB, Lussex – Bel-Air, concept et développement**



Le chantier d'étude Un est l'un des pivots du développement de la région et l'état d'avancement des travaux. Le Groupe décisionnel (GD) du Chantier Un est composé d'un représentant des Municipalités des trois communes impliquées (Lausanne, Romanel et Jouxten-Mézery) et des services cantonaux concernés (SDT, SM, SELT, SEVEN, SR, SFFN/SESA, ainsi que du LEB. Il est présidé par le Syndic de notre Commune en charge de l'urbanisme. Il a siégé à 3 reprises, les 4 mai, 8 septembre et 18 décembre.

M. Stéphane Auer, ingénieur communal, représente notre Commune au Groupe de travail (GT) du Chantier Un chargé, sous la direction du Chef de projet du SDNL, notamment de suivre les travaux des mandataires et de préparer les décisions du GD.

L'analyse des déplacements, effectuée dans le cadre de cette étude, qui tient compte de l'apport de presque 17'000 habitants et emplois dans son périmètre, et malgré une projection de report modal de plus de 35%, a démontré, entre autres, une saturation inquiétante de la RC 448a, à l'entrée de Cheseaux, au Solitaire, ainsi qu'un accroissement très important de charge du LEB.

La consultation publique du Chantier d'étude 1, ouverte du 2 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2009, a donné à toute la population des Communes de Lausanne, de Romanel-sur-Lausanne et de Jouxten-Mézery, l'occasion de s'exprimer au sujet des concepts de développement de l'axe Lussex – Bel-Air, proposés par le SDNL.

Ainsi, 136 courriers lui ont été adressés, dont :

- 60 courriers types de l'Association Sauvegardons Romanel
- 48 courriers types pour une démarche durable et une urbanisation de qualité
- 28 courriers individuels.

L'ensemble des questions et remarques exprimées a été synthétisé dans 14 thèmes, avec 58 points relevant (questions ou remarques), qui ont été soulevés par un ou plusieurs intervenants, et auxquels il a été donné réponse le 28 février 2011. L'ensemble des remarques constructives sera pris en compte dans l'élaboration d'un PDL.

### **Plan Directeur Localisé intercommunal (PDL)**

Le 26 mars 2010, soucieux de répondre à la population et aux Conseils communaux concernés, le Groupe Décisionnel a proposé de mettre en œuvre l'étude d'un Plan Directeur Localisé intercommunal. L'élaboration d'un PDL sur le périmètre du Chantier 1, et plus spécifiquement sur l'entier du territoire de notre Commune, fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil communal.

### **Du PDL au Plan Directeur communal et Plan Général d'Affectation**

Suite à la ratification du Plan Directeur cantonal au 1<sup>er</sup> août 2008 par le Grand Conseil, les communes faisant partie du périmètre d'agglomération ont directive de refaire leurs Plans Généraux d'Affectation et leurs Plans Directeurs communaux dans les 5 à 10 ans. Le Plan Directeur Localisé intercommunal servira de base pour l'élaboration, à peu de frais, du nouveau Plan Directeur communal. Sera également mis en chantier dans la foulée le Plan Général d'Affectation.

## **PALM – Projet d'agglomération Lausanne – Morges**

### **Conférence d'agglomération**

Lieu d'échange, de débats, d'information et de concertation, la Conférence d'agglomération est organisée, en principe deux fois par année, par les deux associations régionales, elle est présidée par un représentant des ces associations, membre du comité de pilotage (COPIL).

Elle est composée de représentants de tous les exécutifs des communes du périmètre compact, à raison d'un représentant par commune de moins de 10'000 habitants, de deux représentants des communes de plus de 10'000 habitants et de trois représentants de la ville de Lausanne. Les membres du Comité de pilotage en sont membres de droit. En outre, les communes du périmètre d'étude hors périmètre compact y sont représentées par leur association régionale.

Les associations régionales sont libres d'inviter d'autres partenaires, de définir les thèmes, ainsi que la manière dont ceux-ci seront abordés en Conférence. Si les besoins du projet devaient justifier une évolution significative de l'organisation de cet événement, le COPIL en sera informé.

La 6<sup>ème</sup> Conférence de l'agglomération Lausanne-Morges s'est tenue le 18 mai à Romanel-sur-Lausanne. Pour s'y rendre, les partenaires politiques du Projet d'agglomération Lausanne-Morges ont pu emprunter à cette occasion un train spécial du LEB constitué d'une nouvelle rame, depuis la gare de Lausanne-Flon. Les transports publics sont un enjeu essentiel de l'agglomération. Dans un contexte de croissance de la population vaudoise, la concrétisation des chantiers de l'agglomération est nécessaire. Leur réalisation implique un financement par les communes et le Canton, condition nécessaire au co-financement fédéral. La coordination entre les financements remet en lumière l'enjeu institutionnel de la gouvernance de l'agglomération.

La 7<sup>ème</sup> Conférence d'agglomération s'est réunie le 16 novembre à Morges.



## **Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers locaux**

### **Organisation générale**

Les importants projets de développement de notre Commune, issus des demandes de légalisation de propriétaires, des nouvelles directives du Plan Directeur Cantonal entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2008, du PALM, du SDNL, ainsi que toutes les contraintes issues des développements des communes voisines, telles que Lausanne-Vernand, Cheseaux et le Mont-sur-Lausanne, ont conduit la Municipalité à s'entourer de toutes les compétences indispensables à la bonne conduite de ceux-ci. A cet effet, le Groupe de suivi des aménagements de Romanel, composé de représentants de la Municipalité, des Présidents des commissions d'urbanisme et des finances, de divers mandataires et de représentants des propriétaires, a pour mission de débattre des différents problèmes posés.

Les études en relation avec le Chantier Un du SDNL n'ont pas permis un avancement significatif des autres dossiers en relation avec le développement de notre Commune et ce groupe de suivi ne s'est pas réuni en 2010. La Municipalité se prononcera sur le maintien ou non de ce groupe de suivi, en tenant notamment compte de l'élaboration d'un PDL.

### **Projet de PPA "Le Village"**

Le village ancien de Romanel, sur la zone, est régi par le Plan d'Extension Partiel « Romanel-Village », approuvé par le Conseil d'Etat le 5 février 1986. Ce document avait été conçu notamment pour assurer la sauvegarde du caractère architectural du village, à valeur historique. Dans le prolongement de l'actualisation du Plan Directeur communal (1997), la Municipalité a décidé d'entreprendre la révision du PEP « Romanel-Village », afin d'apporter une dimension dynamique et incitative aux règles d'aménagement en vigueur, tout en prenant en compte la substance actuelle du règlement relatif à la conservation qualitative du tissu villageois. Les objectifs recherchés sont :

- sauvegarder la qualité du noyau historique de Romanel et le mettre en valeur ;
- organiser le renforcement de l'urbanisation, en respectant la typologie des diverses composantes du domaine bâti ;
- reconnaître au village, lieu privilégié de rencontres et d'échanges, son statut de centre civique et social de la Commune ;
- favoriser le maintien et le développement des activités socio-économiques et des équipements collectifs existants ;
- protéger les éléments naturels, le paysage et l'environnement en général ;
- favoriser le développement durable, tout particulièrement la production et l'économie d'énergie.
- Les terrains concernés par le PPA « Le Village » se situent dans le périmètre du site stratégique C du PALM, pour lequel une densité moyenne, entre 100 et 150 habitants et emplois par hectare, a été fixée. Les objectifs généraux pour ce site stratégique sont la mise en valeur du couloir du LEB et la création d'une nouvelle centralité autour des gares. Le projet de PPA « Le Village » est conforme aux principes définis pour ce site stratégique.

Le projet de PPA "Le Village" sera mis au printemps 2011 en 2<sup>ème</sup> examen préalable auprès des services de l'Etat et soumis à l'adoption du Conseil communal à l'automne 2011.

### **Avant-projet de PQ "Pré-Jaquet"**

Ce projet, bien connu du Conseil communal, a fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre d'environ 2.5 hectares, est susceptible d'accueillir environ 500 habitants et emplois à l'horizon 2014-2018. Un avant-projet est actuellement en examen auprès de la cellule de pilotage technique (CPT) du SDNL.

## **Avant-projet de PPA " Le Brit"**

Ce projet, également bien connu du Conseil communal, a fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 14 hectares, dont 4 en zone ORNI, actuellement en zone intermédiaire, est susceptible d'accueillir environ 1'600 habitants et emplois à l'horizon 2015-2020. Un avant-projet est actuellement en examen auprès de la cellule de pilotage technique (CPT) du SDNL.

## **Schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'Ouest du LEB**

Les dispositifs de déplacement à l'Ouest du LEB (Le Lussex - le Raffort) n'avaient pas encore pu être traités de manière suffisamment détaillée dans le cadre du Chantier d'étude 1 du SDNL. En 2010, un préavis d'étude particulière a été accepté par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour trouver des solutions qui, dans ce périmètre, satisferont la création de nouveaux quartiers. L'étude, bien que de compétence communale, sera intégrée dans le Chantier d'étude 2 du SDNL. Cette étude sera disponible en juin 2011.

## **Bretelle Sud – Ch. de la Sauge et Carrefour du Lussex**

Le projet de réaménagement du Ch. de la Sauge et celui du carrefour du Lussex ont fait l'objet de nombreuses études et séances durant l'année 2008. En effet, ces deux éléments ont été conceptuellement englobés dans le projet des nouvelles jonctions autoroutières de la Blécherette, qui a été soumis à la confédération fin 2008. Le fonctionnement de l'ensemble et l'impact sur les circulations ont ainsi pu être vérifiés, la conformité avec le SDNL étant par ailleurs validée.

Parmi les variantes proposées pour le carrefour du Lussex, La Municipalité s'est clairement prononcée pour la réalisation en une seule étape d'un giratoire dénivelé permettant de résoudre au mieux les différentes contraintes présentes dans cette portion de notre territoire. Compte tenu de ces éléments et des caractéristiques techniques des projets, il a été décidé de considérer désormais les deux projets séparément et de créer deux conventions, soit la convention entre le Canton et la Commune portant sur le chemin de la Sauge, et celle entre le Canton, le LEB et la Commune concernant le carrefour du Lussex. La convention du ch. de la Sauge devait être signée par le Canton au printemps 2009, alors que celle du carrefour du Lussex nécessite encore des études complémentaires pour en définir le périmètre et le budget global.

En date du 18 août 2009, le Chef du Département des infrastructures a informé la Municipalité de Romanel qu'il souhaitait « ... mettre à profit les prochains mois pour achever les études et réflexions en cours (chantiers 1 et 2 du SDNL, pôle de développement économique 7a) ».

Le 5 octobre 2009, lors d'une entrevue avec M. le Chef du Département François Marthaler, sollicitée par la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne et en présence de MM. Vincent Krayenbühl, Chef du Service la mobilité, Dominique Blanc, Chef du Service des routes et Philippe Gmür, Chef du Service du développement territorial, il a été convenu « d'aller de l'avant » et que le projet de convention du chemin de la Sauge serait retouché sur des points de procédure dans un délai échéant fin mars 2010.

Pour permettre l'avancement de ce dossier, une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat a été demandée par courrier du 16 avril 2010. Une fin de non-recevoir nous a été adressé en date du 10 novembre 2010. Le Conseil d'Etat a une nouvelle fois indiqué que le Département des infrastructures reste dans l'attente du résultat des chantiers en cours au SDNL.

Le Conseil d'Etat a toutefois précisé que le Chemin de la Sauge faisait partie d'un calendrier des réalisations du projet d'éclatement de la jonction de la Blécherette et des aménagements routiers faisant partie des mesures d'accompagnement. Le Chemin de la Sauge et le Carrefour du Lussex font parties de la 1<sup>ère</sup> étape de ce projet planifié pour 2015 – 2018.

## Projet de DMEX Vernand

Le site proposé pour un dépôt pour matériaux d'excavation non pollués (DMEX) se situe sur les parcelles 14'034 à 14'037 de la Commune de Lausanne, et 129 de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, au lieu-dit "Vernand-Dessous". L'intégralité du site figure au Plan Directeur Cantonal des Dépôts d'Excavation et de Matériaux (PDDEM) de 1997, sous le chiffre 1223-312. Le dépôt d'excavation projeté, d'un volume d'environ 600'000 m<sup>3</sup>, permettra de répondre en partie aux besoins de stockage de ces matériaux, provenant de la région lausannoise, pour une durée d'environ 3 ans.

La réalisation de cette DMEX, sur une surface d'environ 150'000 m<sup>2</sup>, nécessite un changement d'affectation du site. Il est proposé que cette modification soit réalisée par le biais d'un Plan d'Affectation Cantonal (PAC), sur une surface d'environ 220'000 m<sup>2</sup>.

L'étude est en cours ; la Commune territoriale de Romanel-sur-Lausanne fait partie du Comité de pilotage.

Il est prévu à ce jour que cette DMEX soit mise en exploitation dès 2013, et jusqu'en 2016. Les terrains seront rendus à la construction à l'horizon 2019.

## Site d'exception du Marais, dimensionnement, positionnement et vocation

Le dossier est resté en attente. Il s'inscrit dans le cadre des chantiers du SDNL, notamment ceux qui traitent de la **Vocation économique du Nord lausannois**. Le chantier 3c a pour objectif l'étude de la vocation du Site d'exception Le Marais, des moyens à mettre en œuvre pour le viabiliser et, par les travaux du chantier 3a "Forum économique", d'y promouvoir l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée susceptibles d'y créer plus de 3'000 postes de travail. La localisation exacte de ce site d'exception devra être définie, un déplacement le long du chemin de la Sauge ayant été envisagé dans le cadre de études du Chantier Un.

Ce chantier d'étude, qui doit démarrer en 2011 à la suite des conclusions des chantiers 2 et 3a, a pour objectif d'organiser les 3'000 places de travail prévues, et de favoriser l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée nécessitant de vastes surfaces de terrain. le périmètre de Romanel - sur - Lausanne est composé du site d'exception du Marais entièrement dédié à de l'activité sur ses 33 hectares inscrit dans le PALM 2007

L'association « Pôle Blécherette Région » a été dissoute lors de l'assemblée générale du 20 mai 2010, n'ayant plus de raison d'être.

<b>CHAPITRE II</b>			<b>Dicastère de M. Denis Favre</b>		
<b>1. Domaines et Bâtiments</b>		<b>2. Travaux et routes</b>		<b>3. Divers</b>	

<b>Effectif :</b>		
bâtiments communaux :	1 ouvrier spécialisé (SI & bâtiments)	M. B. Cand
	2 concierges :	M. S. Delapierre <i>jusqu'au 30.06.10</i>
		M. R. Favey
	4 concierges auxiliaires	Mme. C. Cand Mme L. Hassler Mme M. Dubach Mme S. Wittmer
service de voirie et parcs et promenades :	1 chef d'équipe	M. M. Barraud
	1 ouvrier qualifié	M. D. Stäger
	1 ouvrier qualifié	M. D. Bernaschina
	1 manœuvre spécialisé	M. G. Donnet
	1 ouvrier spécialisé	M. S. Chevalley
	1 jardinier-paysagiste	M. B. Pahud
	1 apprenti agent d'exploitation	M. V. Kern

## 1. Domaines et Bâtiments

### Domaines

#### Le feu bactérien et sa prophylaxie

A nouveau et comme chaque année, des contrôles sont régulièrement effectués. Aucun cas de contamination n'a été décelé. Monsieur Blaise Pahud suit la formation nécessaire pour procéder à ces contrôles.

#### Location

Changement de locataire pour certaines parcelles communales.

### Les jardins familiaux

Les activités des jardiniers se poursuivent.

### 1.1. Forêts

Entretien courant assuré par le service forestier de la Venoge. Un élagage est entrepris sur les parcelles forestières de la Commune.

### 1.2. Parcs et promenades

#### **Formation**

Les collaborateurs du Service parcs et promenades ont suivi un cours sur les produits phytosanitaires, dont l'objectif est de maîtriser les traitements des espaces verts en conformité avec les prescriptions en la matière.

#### **Centre sportif du Marais**

Entretien courant des surfaces engazonnées et arrosages fréquents dus à une année relativement sèche. Les haies et la petite forêt sont régulièrement entretenues, ainsi que le bâtiment, par notre Service de Voirie, parcs et promenades. Il a été installé, au bout du grand terrain de football, un pare-ballons en treillis. Pour le moment, toutes ces installations nous donnent pleinement satisfaction.

### Le lac des Buyà tsa

Comme chaque année, la vidange complète du lac a été effectuée à trois reprises. Un entretien systématique des éclairages (suite aux diverses déprédations) et des abords du lac est également réalisé et nos paysagistes entretiennent et améliorent régulièrement les massifs et ornements. Un entretien particulier, côté Maison de Commune, a été effectué.

### Sentiers communaux

Entretien courant des sentiers communaux et remise en état (pavés) des chemins piétonniers par notre Service parcs et promenades.

### Terrain des Esserpys

Entretien courant des surfaces et des équipements, ainsi que des arbustes, plantes et aux massifs qui bordent cette place de jeux. Il faut ajouter à ces travaux courants la remise en état de ces espaces verts et des jeux due aux déprédations de certaines personnes, ainsi que le ramassage de crottes de chiens, dont les propriétaires oublient qu'il en est de leur responsabilité.

### Bâtiments

#### 1.3. Liste des bâtiments communaux

Bâtiment	Situation	Année construction
Four Banal	Chemin du Village 9	(transformé en 1988)
Ludothèque et Bibliothèque	Chemin du Village 9	(rénové en 2007/2008)
Auberge communale de la Charrue	Route d'Echallens 1	1850 (transform.- rénov. 1998)
La Petite Charrue	Route d'Echallens 1b	rénovée en 2002
Temple	Chemin du Village 16	1866
Collège du Rosset	Chemin des Tilleuls 8	1927 (rénové en 2003-2004)
Ensemble scolaire de Prazqueron	Chemins de la Côte et de la Judée	1968-1972-1978
Collège des Esserpys et salle de rythmique	Chemin du Taulard 22	1977-1995
La Villageoise	Chemin du Village 14	1982
Le Raffort	Chemin de l'Orio 29	1982
Centre sportif du Marais	Chemin des Epinettes	1985
Maison de Commune	Chemin du Village 24	1987
Fontaine couverte	Chemin du Village 33-35	1822
La Laiterie	Chemin du Village 2	?

- a) **Four banal** (Bibliothèque "Papyrus" & Ludothèque "Le Sac à Malices" - Jardin d'enfants "Les P'tits Bonshommes")

Entretien courant. Aménagement accès classe 1803. Rafraîchissement des locaux (peinture, etc.) pour mise à disposition de la Communauté catholique.

- b) **Auberge communale de La Charrue**

Quelques travaux d'entretien courant sont réalisés.

- c) **Temple**

Entretien courant.

- d) **Collège du Rosset**

Entretien courant du bâtiment (réparation de stores, entretien du chauffage, etc.).  
Aménagement de la nouvelle Garderie.

- e) **Complexe de Prazqueron**

Bon nombre de petits travaux d'entretien ont été réalisés (réparation de stores, réparation des douches, etc.).

Réparation des pompes de relevage des eaux claires, changement de la commande.

Entretien des luminaires de la salle de gymnastique, échange des systèmes de commande d'éclairage.

Révision de la sono et échange de 2 micros mobiles, adaptation aux normes actuelles.

Acquisition de 2 chariots pour transports de tables.

Equipped des accès extérieurs par des cylindres DOM.

- f) **Collège des Esserpys**

Pour notre sympathique petit collège des Esserpys, construit en 1977, entretien courant et réparation des stores.

- g) **La « Villageoise »**

Entretien courant, réparation de stores.

Après analyse, suite à des problèmes de fuites, un traitement spécial a été effectué sur la conduite de chauffage à distance, sise entre la Villageoise et le Four banal.

Une partie des coûts engendrés par ce défaut a été prise en charge par nos assurances.

- h) **Le Raffort** Service feu et déchetterie

Entretien courant.

Réparation des pompes de relevage des eaux claires, changement de la commande et de la pompe.

Désaffectation du petit bassin extérieur.

- i) **Centre sportif du Marais**

Un contrôle quotidien des installations techniques est fait, été comme hiver.

Pour l'instant, le Centre sportif du Marais donne pleinement satisfaction à ses utilisateurs.

- j) **Maison de Commune**

Entretien courant (réparation stores, ramonage chaudière, contrôle chauffage, sanitaire, etc.).

Travaux de peinture et carrelage au local serveur.

Réglage des pavés et pose de luminaires pour l'accès au parking.

Modification de l'accès de la porte principale, mise en place d'un accès « manager DOM »

**k) Fontaine couverte**

RAS

**l) La laiterie**

Entretien courant.

**2. Travaux et routes**

Durant l'année écoulée, la voirie a procédé ponctuellement à l'entretien courant de notre réseau routier communal (fissures et nids de poules). L'hiver rigoureux 2009-2010 a mis à mal plus que d'habitude notre réseau routier. Réfection particulière du chemin du Taulard-Bochet, suite création du trottoir (préavis 35/2009).

Service de neige : 38 interventions (22 en 2009) en 2010 ont nécessité l'épandage de 70 tonnes de sel (36 tonnes en 2009).

Parc véhicules

Aucun achat de véhicules, le parc est sans changement.

**2.1. Ordures ménagères et déchets divers**

Depuis 1996, Valorsa est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il regroupe 110 communes entre Vallorbe, la Vallée de Joux, Buchillon, Prilly et Bercher pour un bassin de population de presque 180'000 habitants.

Ces 110 communes sont, via Valorsa, actionnaires à 44,13% de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables de Valorsa y est brûlée.

Si papier et verre sont les grands classiques du recyclage, Valorsa traite de plus en plus d'autres matières, boues de step, déchets spéciaux, capsules de café, déchets carnés, etc. Les tonnages du papier et du verre progressent peu ces dernières années, en comparaison de ces autres déchets. Mais des progrès peuvent encore être faits, car les taux de recyclage varient de 36% à 71% selon les communes.

Parallèlement, Valorsa offre un réel service de proximité pour les entreprises de la région en acceptant les déchets industriels banals. Ces tonnages importants permettent d'utiliser au mieux la logistique ferroviaire, le site de tri à Penthaz et Tridel SA.

Fin 2010, l'ensemble du site de Penthaz est maintenant dans une configuration optimale pour accueillir les déchets de toute sorte des communes. L'usine a été entièrement remise à neuf durant ces derniers 3 ans. Chaque département peut bénéficier d'un espace de réception et de tri, tout en ayant gardé de larges possibilités d'évolution, vu la rapidité des mutations dans la gestion des déchets.

En conséquence, le Service-conseils aux Communes du périmètre insiste toujours sur cette composante évolutive quand il s'agit de faire une analyse des solutions de gestion des déchets pour une déchetterie ou pour une commune. Entre information courante, communication à la population et analyse détaillée, toute une gamme de services est à disposition des actionnaires qui en 2010 en ont largement fait usage.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées et facturées par Valorsa. De manière générale, la production de déchets ménagers a atteint une certaine stabilité. Pour Valorsa, le but est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

### Déchets collectés dans la Commune en 2010 et 2009

Catégorie de déchets	Quantité collectée		Catégorie de déchets	Quantité collectée	
	2010 tonnes/an	2009 tonnes/an		2010 tonnes/an	2009 tonnes/an
Ordures ménagères	700.43	725.41	Aluminium + Fer blanc	5.13	5.00
Objets encombrants	92.99	99.53	Ferraille	12.00	13.00
Déchets compostables	230	290.00	Textiles	4.3	3.9
Papier + carton	223.14	238.70	Huiles minérales et Végétales	1.8	4.8
Verre	136.74	130.65	PET	13.42	13.32

Ce qui représente un total de **1'420 tonnes / an** (1'520 en 2009) soit **464 kilos/habitant** (467 en 2009).

#### Valorsa SA, Penthaz :

##### Statistiques Valorsa

Déchets collectés en 2010 et 2009

Ordures ménagères	37'627 tonnes	(2009	37'2972)
Déchets encombrants	2'607 tonnes	(2009:	3'064)
Papier	4'476 tonnes	(2009 :	4'562)
Verre	4'733 tonnes	(2009 :	4'703)
Déchets compostables	1'946 tonnes	(2009 :	1'866)
OREA, appareils électriques	402 tonnes	(2009 :	406)

#### **Moloks**

Un citoyen ayant fait opposition, nous ne pouvons toujours pas utiliser les 7 Moloks situés au chemin de Sous-Mont, quartier En Rebatereel.

Le préavis 33-2009 pour la mise en place d'un règlement sur la gestion des déchets a été accepté par le Conseil communal, mais, suite à une requête déposée auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal (CCST) par une citoyenne et le recours auprès du Tribunal fédéral contestant l'arrêt de la CCST, les travaux pour la mise en place d'un plan de gestion et d'une déchetterie dépendent de la décision du Tribunal fédéral.



### **3. Divers**

#### **3.1. Passeports-vacances**

Les amateurs du passeport-vacances ont été au nombre de 22 pour le "traditionnel" et 2 pour le "famiente", à profiter des nombreuses activités offertes.

Les activités proposées par la Commune de Romanel ont été les suivantes :)

- comprendre les chiens (organisé par M. Kern)
- avec les pompiers (organisé par M. Kern).

<b>CHAPITRE III</b>	<b>Dicastère de M. Daniel CHAPUIS</b>	
<b>1. Services Industriels</b>	<b>2. Assainissement</b>	<b>3. Service du feu</b>
<b>4. Protection civile</b>	<b>5. Fonds culturel</b>	<b>6. Divers</b>

<b>Effectif :</b>	Services Industriels : (exploitation)	1 ouvrier spécialisé 1 manœuvre spécialisé	M. B. Cand M. G. Donnet
	Services Industriels : (administration)	1 comptable	Mme D. Neumann

## 1. Services Industriels

### 1.1. Service électrique

#### 1.1.1. Alimentation en électricité

Le service de l'électricité de Lausanne alimente en moyenne tension la Commune par 2 points d'entrée. La configuration de base est que le réseau soit séparé en deux, avec la partie industrielle (Marché Migros, Es-Vuaz), alimenté depuis la sous-station Tenalaz (Lausanne) via la sous-station Es-Vuaz, et le reste du village depuis la sous-station Pétause (Lausanne) via la sous-station Boxer.

#### 1.1.2. Infrastructures existantes

Les installations et équipements suivants font partie du patrimoine communal :

##### Alimentation du réseau

Le réseau communal est alimenté en moyenne tension (MT) par 2 sous-stations (Es-Vuaz et Boxer). La configuration actuelle permet de pouvoir alimenter l'ensemble du réseau communal, aussi bien depuis Boxer que depuis Es-Vuaz.

##### réseau MT (moyenne tension = 11,3 kV)

se compose de 11 sous-stations transformatrices de 11'300 V en 400/230 V, réparties sur le territoire communal et reliées en bouclage.

##### réseau BT (basse tension = 400/230 V)

se compose de 18 cabines de distribution et du réseau de distribution des cabines BT jusqu'aux abonnés; ce réseau est également construit en bouclage, sauf pour les abonnés du ch. du Marais.

##### réseau EP (éclairage public)

construit parallèlement au réseau BT, il comprend actuellement 347 luminaires.

##### installations de comptage

ces équipements (compteurs, horloges et télérecepteurs), installés chez les abonnés, sont propriété des SIR et servent au relevé de la consommation d'énergie (actuellement environ 1'746 abonnés).

##### conduites

36 km de conduites souterraines jusqu'à 1'000 volts;  
9 km de conduites souterraines de plus de 1'000 volts.

#### 1.1.3. Travaux spécifiques

##### Pannes

Il n'y a pas eu de pannes constatées en moyenne tension.

Une panne en basse tension est survenue au chemin de la Source, une boîte de dérivation enterrée a provoqué un court-circuit sur le câble alimentant les villas dans ce secteur. Afin d'alimenter au plus vite ces villas, des câbles provisoires ont été posés, ceci a permis de chercher et corriger la panne (une boîte dans le sol a été changée).

#### Green-club

Afin d'éviter les micros coupures sur la commande du régulateur de lumière, une alimentation stabilisée a été posée en provisoire pour éviter ces micro coupures.

Le changement du câble d'alimentation est reporté en 2011, ceci pour des raisons propres à notre mandataire.

#### **1.1.4. Travaux d'entretien**

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien sont réalisés par notre personnel, selon un programme préétabli. Les entretiens nécessitant l'intervention de machines (par ex. nacelles) ou d'outillage spécifique (par ex. dispositifs de mesure) sont confiés à des entreprises privées :

- éclairage public, par nos soins;
- éclairage public, par un mandataire privé, pour les luminaires élevés et placés sur les routes à grand trafic;
- nettoyage des sous-stations transformatrices et des cabines basse tension;
- contrôle par pointage des installations exécutées sur le territoire communal;
- gestion des pannes.

Il est prévu de changer le câble principal basse tension du ch. de la Covatannaz en 2011; les demandes d'offres sont rentrées; les travaux seront exécutés dès l'adjudication. Un planning des travaux sera établi avec les entreprises et transmis à la Commune pour approbation.

Eclairage public : remplacement de 8 luminaires cassés le long du chemin piétonnier LEB, suite à des actes de vandalisme.

#### **1.1.5. Travaux administratifs :**

- relevé des compteurs;
- établissement des factures : par ReCom;
- contentieux : par ReCom;
- traitement des avis d'installation;
- suivi des mutations;
- coordination du service de piquet;
- analyses en vue du remplacement des disjoncteurs moyenne tension.

#### **1.1.6. Etudes en cours**

##### Ordonnance sur le rayonnement non-ionisant (ORNI)

L'actualisation des offres pour la mise en conformité des sous stations (Boxer et Covatannaz) n'a pas été faite; Le départ annoncé de l'entreprise Boxer ne rend plus nécessaire ces travaux. En ce qui concerne Covatannaz, une nouvelle évaluation devra être effectuée au regard de la réglementation en vigueur.

##### Zone Dessous-la-Vaux

En fonction du projet d'aménagement de cette zone (zone du Brit), quelques variantes seront encore à étudier dès qu'un principe d'aménagement de toute la zone sera connu.

Cette zone est pour le moment en attente de finalisation en fonction du projet définitif d'aménagement de cette zone.

Moyenne tension

Pour des raisons de limites budgétaires, les offres pour les bancs MT de Cousson et Fayards n'ont pas été demandées; ces travaux ont été reportés pour 2011.

Des offres seront également établies pour :

- mesure des terres des sous-stations qui doivent être faites conformément aux directives en vigueur.
- entretien des bancs MT des sous-stations qui ne seront pas touchées par le changement des bancs MT (mise à jour).

Basse tension

Les cabines « Noyer » et « Sous-Mont » n'ont pas été changées, les travaux seront faits en 2011, toutefois, il semble plus urgent de changer la cabine « Bochet » au lieu de « Sous-Mont », des offres seront demandées début 2011 dans ce sens.

Valeur du réseau

Les documents nécessaires pour le calcul de la valeur du réseau ont été transmis à un bureau spécialisé. Ce travail dispensieux doit s'effectuer désormais annuellement pour le calcul du timbre du réseau de distribution.

Nouvelle structure tarifaire

La réflexion menée par les Services Industriels de Belmont, Paudex, Pully, Romanel, et les autres partenaires de Recom, a abouti à la mise en place de divers projets traitant l'ensemble de la problématique de l'ouverture au marché. En 2010, les travaux ont spécialement concerné l'élaboration de divers documents juridiques et réglementaires.

Dans le cadre de ces projets, le recours à des spécialistes s'est révélé nécessaire (calcul du timbre de notre réseau de distribution, diverses simulations). Ces travaux se sont poursuivis en 2010 pour l'adaptation des tarifs suite à un changement de taux exigé au plan national.

Facturation et contentieux

Mandat a été donné à la société ReCom d'effectuer la facturation, le contentieux et le suivi des clients. Diverses adaptations ont été réalisées par la Bourse communale et ReCom pour optimiser le traitement des informations.

**1.1.7. Contrôle des installations électriques intérieures**

Une nouvelle réglementation (OIBT) (Ordonnance sur les installations à basse tension) est en vigueur, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les propriétaires sont astreints à faire contrôler, à leurs frais, leurs installations électriques :

- Tous les 20 ans, pour les villas et immeubles : contrôles périodiques;
- Lors de changement de propriétaire, lors de la vente, si le dernier contrôle périodique effectué date de plus de 5 ans.

Pour la Commune qui ne doit plus assumer les frais des contrôles périodiques, la tâche consiste à :

- Gérer les avis d'installation;
- Exploiter le registre informatique du contrôle, lequel comprend tout l'historique des installations considérées;
- Aviser dans les délais les propriétaires qui doivent faire contrôler leurs installations ;
- Suivre la procédure de rappels et, au besoin, transmettre les dossiers difficiles à l'IFICF ;
- Vérifier et archiver les rapports de sécurité obtenus des propriétaires ou de leurs mandataires.

La saisie des avis d'installation et des rapports de sécurité est assurée par l'administration communale. Le bureau Perrottet effectue le contrôle des données, saisies et, au besoin, des installations.

**1.1.8. Inspection des installations à courant fort**

Il n'a pas été procédé à un contrôle des installations moyenne tension cette année, aucune demande dans ce sens n'a été faite par l'Inspectorat fédéral.

### **1.1.9. Bureau mandataire**

La Municipalité collabore avec le bureau Perrottet. M. Stéphane Guex s'occupe des dossiers de notre Commune. Le bureau Perrottet est responsable du réseau électrique moyenne tension (MT,) avec sous-stations de transformation et basse tension (BT), ainsi que de l'éclairage public. Monsieur Guex, comme précédemment, s'occupe du réseau de Romanel.

Suite au départ à la retraite de M. Lausset, le traitement des dossiers et le respect des délais par le bureau Perrottet deviennent préoccupants. Aucune amélioration n'a pas été constaté en 2010 dans la gestion des projets et la tenue des objectifs.

Le mandat comprend principalement les catégories d'activités suivantes :

#### Entretien des réseaux et nouvelles constructions

Traitement des avis d'enquête et gestion des introductions des nouvelles constructions.

#### Contrôle des installations

Suivi des installations périodiques afin d'être à jour pour l'application des contrôles selon la nouvelle ordonnance.

#### Traitement des avis d'installations et d'achèvement

Définition des tâches et responsabilités de "l'exploitant" du réseau (SER) selon la nouvelle ordonnance et proposition de la saisie des données nécessaires (nouvelle ordonnance = contrôle à charge des propriétaires selon lettre circulaire du SEL en septembre 2003) appliquées dans la Commune depuis le 01.01.2004.

#### Inventaire des installations

Le bureau Perrottet tient à jour l'inventaire des installations nécessaire pour le calcul de la valeur du réseau. Ces données doivent être transmises annuellement à la Bourse.

#### Cadastre et saisie informatique des données

Relevé et mise à jour des plans du cadastre selon les travaux exécutés (introductions, extension du réseau, nouveaux équipements, etc.).

Suivi des demandes lors de fouilles par d'autres services.

#### Cadastre informatisé

L'entrée des informations du cadastre électrique est en cours, les délais n'ont pas pu être tenus, les changements de personnel sont à l'origine de ce retard.

### **1.1.10. Service de piquet**

Le service de piquet est garanti par deux entreprises, ceci en vertu de la convention pour travaux sur le réseau électrique passée avec les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

### **1.1.11. Conventions**

Pour travaux sur le réseau électrique : les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

Pour les travaux de génie civil : l'entreprise Walo Bertschinger.

### **1.1.12. Associations et regroupements**

#### Multidis

Les distributeurs romands multifluides (eau, électricité, gaz, chaleur à distance, télé-réseau, télécoms, etc.) ont fondé en 2003 une association ayant pour buts :

- de soutenir ses membres auprès de leurs clients respectifs;
- de renforcer les positions de ses membres auprès des autorités, associations ou groupes d'intérêts;
- d'entretenir et développer des relations professionnelles étroites entre ses membres;
- de piloter des projets correspondant à sa mission.

Sont membres de l'association : Services Industriels de Lausanne, Services Industriels de Genève, Service Intercommunal de l'Electricité SA, Services Industriels de Belmont, Services Industriels de Lutry, Services Industriels de Neuchâtel, Services Industriels de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Gruyère Energie SA, Services Industriels de Morat, Enerdis, Services Industriels de Pully, Services Industriels de Romanel.

Les distributeurs multfluides romands partagent les mêmes valeurs fondées essentiellement sur un service public de qualité et sur la proximité avec leur clientèle, qu'elles entendent développer.

#### Synergis

Regroupe les revendeurs des Services électriques de la Ville de Lausanne.

#### Association des entreprises électriques suisses

Vu le partenariat avec Recom SA et la collaboration avec un mandataire spécialisé dans le domaine de la législation et du calcul des tarifs électriques, la Municipalité s'est retirée de l'association faîtière des entreprises électriques suisses (AES).

#### Conférence des partenaires ReCom

Le Syndic de Belmont, Gustave Muheim, en assure la présidence, Daniel Chapuis la vice-présidence.

### **1.1.13. Tarif**

Selon les calculs réalisés à mi-2010, les tarifs électriques 2011 subiront une légère baisse, qui a pour origine un ajustement du prix d'achat de l'électricité.

### **1.1.14. Libéralisation du marché de l'électricité**

Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

L'ouverture du Marché de l'énergie électrique est entré en vigueur au 01.01.2009. En novembre 2009, le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Les procédures de mise en consultation se feront durant l'été 2012. L'entrée en vigueur de la loi révisée est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2<sup>ème</sup> étape de l'ouverture du marché.

Le Conseil fédéral décidera le maintien ou non de l'ouverture du marché de l'électricité à l'ensemble de la population pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette décision dépendra des négociations avec l'Union Européenne et du référendum facultatif, qui aura certainement lieu dans l'intervalle.

Le service de l'électricité de Romanel reste maître de son réseau de distribution. Il en assure l'entretien et le développement. Les aspects facturation et gestion des clients ont été transférés dans la société ReCom.

## **1.2. Téléseau**

### **1.2.1. Travaux administratifs**

Traitement des mutations et facturation coût énergie à Cablecom.

### **1.2.2. Convention**

Le téléseau de Romanel s/L. est exploité depuis le 01.01.2001 par Cablecom SA, sous l'appellation de Téléromanel. En vertu de la réglementation en vigueur dans ce domaine des télécommunications, l'exécutif de Romanel n'a plus accès aux comptes, ni ne peut avoir une quelconque influence sur la politique des prix d'abonnement.

### 1.3. Service des eaux

#### 1.3.1. Alimentation en eau

Le service des eaux de Lausanne alimente en gros la Commune :

- a) pour la majeure partie du village, par l'intermédiaire de son réservoir de Sauvabelin, dont la crête du trop-plein se situe à 667.75 m, ce qui donne une pression statique minimale de 4 bar sur les hauts du village et de 8 bar sur le bas. La dureté moyenne de l'eau fournie est de 14 à 21°f. C'est une eau que l'on peut qualifier de douce à moyennement dure. Ce réseau, appelé réseau de Sauvabelin, est alimenté via la chambre de comptage des Noyers. La chambre de Vernand, elle, constitue l'alimentation de secours du réseau (après passage par une réduction constituée par une vanne Clayton révisée chaque année).
- b) pour la zone industrielle des Marais, par le réservoir de Vernand (réseau de Vernand), dont la crête du trop-plein se situe à 705.95 m, ce qui donne une pression statique de 8 à 9 bar. La dureté de cette eau se situe entre 26 et 29°f. C'est une eau mi-dure à dure.

#### 1.3.2. Sources

En 1987 déjà, une étude sur les captages de Romanel s/L. au Mont s/L. avait conduit à l'abandon d'une utilisation de ces sources comme eau domestique. Cette eau alimente actuellement le réservoir du Stand et le lac de Prazqueron.

##### Recherche de source

Le bureau CSD a été mandaté pour faire une étude hydrogéologique préliminaire pour la recherche de source en profondeur (env. 100 m.). Le secteur du bois de la Judée présente un certain potentiel. Un forage sera nécessaire pour déterminer plus précisément les ressources en eau disponible et la rentabilité de sa mise en exploitation.

#### 1.3.3. Infrastructure existante

Réseau de distribution : se compose de canalisations couvrant le territoire communal et desservant celui-ci en bouclage; il est formé de conduites de diamètres et matériaux différents selon les besoins et années de construction. Le réseau d'environ 13,22 km est composé d'environ 11.03 km en fonte (83%), de 1.90 km en Eternit (14%), de 130 m en acier, datant de 1911 (1%) et de 180 m en PVC (1%).

La construction de la chambre de comptage des Noyers II a conduit en 2006 à la reprise d'env. 250 m de conduite en Eternit 200 entre les 2 chambres, appartenant précédemment au réseau de la Ville de Lausanne.

Réseau de défense incendie : est composé de 86 bornes-hydrantes (BH) raccordées sur le réseau de distribution. Le lac de Prazqueron et les deux bassins de l'ancien réservoir constituent des réserves d'eau.

Installations de comptage : ces équipements sont placés chez les abonnés et servent au relevé de la consommation.

#### 1.3.4. Travaux spécifiques / modernisation – Fuites

##### Recherche des fuites

Les recherches de fuites systématiques et la révision des bornes hydrantes (BH) se sont poursuivies en 2010 afin de maintenir le rendement élevé du réseau. Depuis 1999, un plan des fuites est tenu à jour; il permet, le cas échéant, de repérer les conduites à changer ou à réhabiliter en cas d'interventions répétées sur le même tronçon. 7 fuites ont été découvertes et réparées en 2010.

Nous disposons de 44 détecteurs de fuites, dont 2 amovibles.

##### Ceinture

Chaque fois que l'occasion se présente, nous changeons la conduite (Ø 100-150) en Ø 200, sur le tracé du concept de ceinture. Ce dernier consiste à réaliser une ceinture plus ou moins périphérique en Ø 200 mm pour assurer une alimentation optimale de la Commune.

### **1.3.5. Travaux d'entretien**

#### Contrôle des bornes hydrantes (BH)

Au fur et à mesure des réalisations des plans de quartier, de nouvelles bornes hydrantes sont installées en accord avec l'ECA et le service du feu. A ce jour la Commune compte 86 BH.

Le contrôle des BH est réalisé annuellement par notre corps de sapeurs dans le cadre d'un exercice avec les autres sapeurs du service de défense incendie et de secours (SDIS) de la Mèbre. L'entretien régulier et les contrôles systématiques ont grandement augmenté la qualité du réseau de défense incendie. Un contrat de maintenance a été conclu avec l'entreprise Hinni AG pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012.

#### Drainages polarisés

Aucune intervention n'a été nécessaire en 2010.

### **1.3.6. Travaux administratifs**

- relevé des compteurs;
- établissements des factures : par ReCom;
- contentieux : par ReCom;
- suivi des mutations.

Par le bureau M. Muller : examens des mises à l'enquête pour vérifier ou préciser l'endroit de la prise d'eau et le diamètre du raccordement.

### **1.3.7. Etudes en cours**

#### Parcelle 122

Dans le cadre d'une nouvelle construction sur cette parcelle, celle-ci sera alimentée par le réseau communal (jusqu'ici par la Ville de Lausanne ). Une conduite de diamètre 150 mm en fonte sera posée avec 2 BH et un prolongement possible vers un refuge en projet. L'étude préalable est réalisée, mais le projet a évolué. Nous attendons de recevoir le projet définitif du propriétaire. Une demande de subside sera déposée à l'ECA.

#### Chemin de la Covatannaz

Une modification de l'alimentation électrique souterraine a incité la Municipalité à examiner le remplacement éventuel de la conduite EdB + SDI. Il s'avère que celle-ci est en fonte F150 et date de 1970 environ. Un projet de remplacement a été élaboré et contact a été pris avec les propriétaires riverains en vue d'un remplacement éventuel des alimentations privées. Les devis sont également prêts.

Par la suite, il s'est avéré que de tels travaux, importants, nécessitaient également l'examen du remplacement des égouts (EU + EC).

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), dont l'étude est en cours, montre que les conduites EU + EC du chemin de la Covatannaz sont en mauvais état et sous-dimensionnés. Il est dès lors décidé d'affiner l'étude PGEE pour effectuer le remplacement des égouts en même temps que l'alimentation en eau potable. Les résultats du PGEE seront connus le premier trimestre 2011.

### **1.3.8. Contrôle de qualité**

A la demande du laboratoire cantonal, nous prélevons 3 échantillons, 2 fois par année, dans n'importe quel endroit du réseau d'eau de boisson et de secours incendie (EdB + SDI) de la Commune, à des fins de contrôles bactériologiques. Les résultats ont toujours été conformes aux prescriptions de l'ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

En tout temps, nous pouvons effectuer des prélèvements (bactériologiques ou chimiques) en cas de doute notamment.



### **1.3.9. Mandataires**

Après de nombreuses années de collaboration avec le bureau Marcel Muller à Bussigny, et suite à l'évolution de ce bureau, la Municipalité a choisi de donner le mandat lié à la gestion du réseau d'eau au bureau Ribl à Lausanne. La transition entre ces deux bureaux s'est faite en 2009 et 2010. La fin de la collaboration avec Marcel Muller sera effective au 28.02.2011. Nous tenons à remercier M. Marcel Muller à Bussigny pour le travail effectué depuis plusieurs décennies au profit de notre Commune.

Dans le cadre de son mandat, le bureau Marcel Muller / Ribl veille avec M. Bernard Cand, responsable communal du réseau, et l'entreprise Schmidt Frères, concessionnaire sanitaire, à maintenir en bon état le réseau de distribution. Le bureau Marcel Muller / Ribl est responsable des études, des examens, des mises à l'enquête pour instructions de raccordement, du suivi des réalisations et de l'informatisation des données relatives au cadastre souterrain avec le bureau Renaud & Burnand, géomètres, à Pully et Renens.

### **1.3.10. Service de piquet**

Un service de piquet est mis en place pour intervenir en tous temps; il est composé de M. Muller, de M. Cand, de l'entreprise Schmidt (installation sanitaire), de l'entreprise Walo Bertschinger (Génie civil). Cette dernière intervient également dans les mêmes conditions pour le Service électrique.

### **1.3.11. Conventions**

Les conventions pour travaux en régie d'appareillage et de génie civil sont en vigueur avec les entreprises Schmidt SA et Walo Bertschinger. Le renouvellement de la convention se fait toujours sur la base de nouvelles offres approuvées par la Municipalité et son mandant. Il est stipulé, dans ces contrats, que ces entreprises doivent être aptes à intervenir 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Pour les travaux plus importants et prévus, ceux-ci sont adjugés sur la base de soumission pour chaque objet. Les entreprises concessionnaires sont automatiquement soumissionnaires.

Destiné au Service de Défense Incendie, le réseau bénéficie de subsides de l'ECA à des taux variables, s'agissant de transformations, entretien ou nouvelle conduite.

Les raccordements privés ne sont pas subventionnés. La Commune paie la vanne d'alimentation. La pose de celle-ci, ainsi que le solde de la conduite et de l'appareillage jusqu'au compteur, sont à charge des privés. L'installation se fait par le concessionnaire agréé, dont le contrat est revu tous les deux ans.

### **1.3.12. Contrat d'achat d'eau**

Un contrat d'approvisionnement a été conclu avec le service des eaux de la ville de Lausanne. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce contrat est conclu pour une durée de 10 ans et sera échu le 31 décembre 2017.

### **1.3.13. Tarifs**

Les tarifs en vigueur datent du 01.03.2006. L'adaptation du prix de location des compteurs a été adapté et entrera en vigueur au 01.01.2010.

## **2. Assainissement des eaux météoriques – eaux usées – égouts - divers**

Définitions :

EU : Eaux usées : ce sont les eaux sales (ménage, WC, etc...) ; elles vont à la station d'épuration (STEP) de Vidy. Certaines eaux industrielles doivent subir un pré traitement privé avant de rejoindre les EU.

EC : Eaux claires : eaux de surface (pluie), drainages, regards au bord des routes et des places ; elles vont au ruisseau.

### **2.1.1. Travaux spécifiques / modernisation**

#### Tilleuls/Petit-Bois

Le collecteur EC du chemin des Tilleuls est en mauvais état et son remplacement doit être planifié à moyen terme. Le calendrier d'exécution et les caractéristiques des écoulements à mettre en place seront définis par l'étude faite dans le cadre de la réalisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

#### Entreprises

Les rejets de quelques entreprises préoccupent tant le SESA que nos services. Leurs rejets occasionnent des pollutions via les eaux claires et la corrosion excessive des conduites des eaux usées. Des campagnes d'information devront être renouvelées périodiquement.

#### Mise en séparatif

L'analyse de l'état des séparatifs est désormais réalisée par le bureau Ribl dans le cadre du PGEE. Des études ont été décidées en 2010 pour étudier la qualité de la mise en séparatif, et ceci aussi sur le domaine privé. Des mesures de mise en conformité seront appliquées en vue d'améliorer la qualité des eaux déversées dans les ruisseaux, et pour diminuer le volume des eaux non polluées arrivant à la STEP de Vidy.

#### Détournement des collecteurs (ch. du Brit – Sous Lavaux)

Les travaux de réalisation ont été suspendus afin de prendre en compte le résultat de l'analyse du PGEE.

### **2.1.2. Etudes en cours**

#### Conduites EU/EC du chemin de la Covatannaz

Une étude a débuté en 2009 concernant l'état des conduites EU/EC, ceci dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'approvisionnement en eau potable de ce quartier. Le réseau électrique sera également remplacé.

#### Bassin de rétention Sous-Lavaux

La proposition de Romanel de faire une rétention intercommunale dans le vallon de la Mèbre a été gelé. Romanel va réaliser son propre ouvrage de rétention en aval de l'EMS Donatella Mauri. Le dossier de réalisation est pris en charge par M. Jacques Baudet.

#### Golliettes

La construction d'un bâtiment a nécessité le déplacement du tracé de la canalisation des eaux de la Pétause en dehors du site d'implantation du nouvel édifice. La nouvelle canalisation présente des défauts de conception qui doivent être corrigés par le propriétaire de la parcelle. Le bureau technique est en charge de ce dossier depuis 2008.

#### Routes Nationales (RN)

Une inspection de passage sous l'autoroute du Petit-Flon, commandée par les RN, montre que suite à des déformations et des travaux de réhabilitation anciens, la capacité du conduit est devenue insuffisante. Les RN sont en charge de cette problématique.

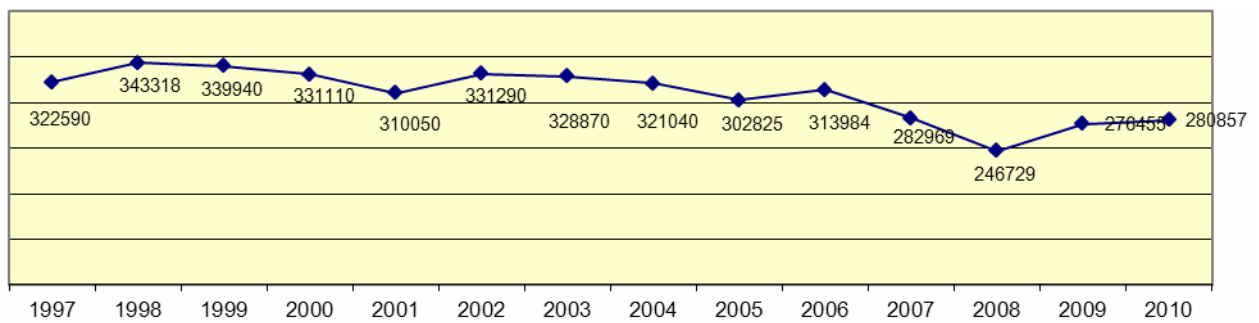
De plus, suite au développement de la Commune et de celle du Mont-sur-Lausanne, une étude a également été réalisée avec le bureau Ribl, à charge des deux Communes, et avec participation financière de l'état via le SESA. La position actuelle (2009) serait de créer une rétention à l'amont quasi exclusivement sur le territoire de Romanel. Une adaptation à la typologie du terrain sera demandée pour que ce besoin se fasse sur un terrain plat sur le territoire du Mont, et partiellement sur Romanel.

### **2.1.3 Traitement des eaux**

Volume d'eau épuré par la STEP de Vidy provenant de Romanel : 280'857 m<sup>3</sup> (2009 : 276'455 m<sup>3</sup>)

Part de la Commune de Romanel des eaux traitées à la STEP de Vidy : 1.48% (2009 : 1,44%).

## Evolution de la consommation en eau (m3)



### 2.1.4. Associations / conventions intercommunales

#### CISTEP

M. Daniel Chapuis fait partie de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy, qui est présidée par M. Michel Odier, Conseiller municipal au Mont s/Lausanne.

La commission s'est réunie pour la validation des budgets, des comptes, et l'élaboration d'un nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Un groupe de travail regroupant des représentants des municipalités et des techniciens a œuvré pour l'élaboration du règlement cité précédemment et pour proposer une nouvelle base tarifaire. Ces travaux se poursuivront en 2011, notamment l'intégration des conséquences de la jurisprudence dite de Montmoiret.

#### *Projets*

Les essais pilotes pour le traitement des micropolluants ont débuté en janvier 2010. Les premiers essais confirment que les processus testés (ozonation / charbon actif et membranes) sont des filières de traitement efficaces. Les deux filières testées ont permis de confirmer qu'un abattement de 80% des micropolluants était réalisable à une échelle industrielle.

### 2.1.5. Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

En fin 2008, la finalisation de l'établissement du PGEE a été confiée au bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi à Lausanne. Ce bureau collabore avec plusieurs communes de la région lausannoise. Il est notamment en charge de l'établissement du PGEE intercommunal de la région lausannoise. En 2009, le bureau Ribi a effectué la reprise des données en possession du bureau Muller (ancien mandataire en charge de ce dossier). Des travaux complémentaires ont été réalisés en collaboration avec le bureau Renaud & Burnand, géomètres à Pully et Renens. Un préavis a été accepté en 2009 par le Conseil communal pour octroyer le montant nécessaire à la fin des travaux d'élaboration du PGEE. Ces travaux seront achevés dans le premier trimestre 2011.

### 2.1.6 Cadastre souterrain - Informatisation des données

Le bureau Renaud & Burnand, géomètres à Pully et Renens, est responsable de centraliser les données cadastrales, en collaboration avec les bureaux Ribi à Lausanne, M. Muller à Bussigny et Perrottet à Epalinges.

Ces données sont nécessaires lors de constructions de nouvelles habitations, pour l'entretien des réseaux, pour les sapeurs-pompiers, pour la gestion de pannes, bref il s'agit d'une somme de connaissances qui est souvent liée à un nombre restreint de personnes. L'informatisation de ces données en assure la pérennité et permet une meilleure gestion des réseaux grâce aux bases de données constituées. L'ingénieur communal a accès à ces données. L'accès via le réseau internet à la base de données centralisée est possible, mais n'est pas installé à ce jour.

### 3. Service de défense incendie et de secours – SDIS la Mère

Rapport du Major Bernard Borgeaud, commandant du SDIS.

#### 3.1. Ressources humaines

**Effectifs au 01.01.2010 :**

##### **Etat-major :**

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Thierry Auberson
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

##### **Site opérationnel du Mont**

Officiers :	6
Sous-officier supérieur :	0
Sous-officiers :	8
Appointés :	0
Sapeurs :	35
Recrues :	6
 Au total :	 55

##### **Site opérationnel de Cheseaux**

Officiers :	9
Sous-officiers supérieur :	1
Sous-officiers :	8
Appointés :	4
Sapeurs :	15
Recrues :	5
 Au total :	 42

##### **Site opérationnel de Romanel**

Officier :	5
Sous-officier supérieur :	2
Sous-officiers :	6
Appointés :	4
Sapeurs :	19
Recrues :	7
 Au total :	 43

Le SDIS est complété par une section de JSP, comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites:

### 3.2. Formation

	Participants	Total :
Rapport administratif (CDTR) - 0,5 jour	2 participants	1 jour
Journée technique des commandants (CDTT) – 0,5 jour	3 participants	1,5 jours
Journée technique des DPS - (DS01) - 1 jour	2 participants	2 jours
Formation théorique permis C1 - (DV01) - 4 x 0,5 jours	2 participants	2 jours
Hydraulique de base - (EX01) - 1 jour	14 participants	14 jours
Cours tonne-pompe - (EX03) - 1 jour	10 participants	10 jours
Cours transport d'eau et relais - (EX04) - 1 jour	3 participants	3 jours
Cours motopompe I et II - (EX05) - 2 jours	5 participants	10 jours
Cours de cadre recrues - 0,5 jour	4 participants	2 jours
Cours de formation recrues - (FB01) - 2 jours	18 participants	36 jours
Cours REGA - 1 jour	1 participants	1 jour
Cours protection respiratoire – base - (PR11) - 3 jours	9 participants	27 jours
Cours protection respiratoire – perfectionnement - (PR12) - 3 j.	5 participants	15 jours
Cours protection respiratoire – surveillant - (PR13) - 2 jours	3 participants	6 jours
Cours formateur ARI - ( PR14) - 3 jours	1 participants	1 jour
Cours préposé à l'entretien des appareils ARI - (PR15) - 1 jour	3 participants	3 jours
Cours de recyclage préposé ARI – (PR19) – 1 jour	2 participants	2 jours
Cours de recyclage BLS – (RS02) – 0,5 jours	17 participants	8,5 jours
Cours de réanimation BLS – (SN02) – 1 jour	8 participants	8 jours
Cours de transmissions - (SP02) - 1 jour	4 participants	4 jours
Cours module « fumée » - (SP03) - 0,5 jour	7 participants	3,5 jours
Cours module « mousse » - (SP04) - 0,5 jour	9 participants	4,5 jours
Cours feu de cheminée - (SP13) - 0,5 jour	1 participant	0,5 jour
Cours installations techniques des bâtiments - 1 jour	1 participant	1 jour
Cours aide à l'intervention - base - (TA11) - 3 jours	3 participants	3 jours
Cours aide à l'intervention - perfectionnement - (TA12) - 3 jours	4 participants	12 jours
Cours aide à l'intervention - engagement - (PR13) - 3 jours	3 participants	9 jours

Ce qui représente 1'229.50 heures de cours

### 3.3. Activités de l'année 2010

#### Activités programmées

Recrutement	1 soirée par site
Planification intercommunale recrues	1 soirée
Séance de la commission du feu	2
Séance d'état-major	11
Séance d'état-major de site	4
Exercice officier	1
Exercices sof	4
Exercices détachement d'appui (DAP)	5
Exercices détachement 1er secours (DPS)	10
Exercices porteurs ARI 1	8
Exercices porteurs ARI 2	8
Exercices porteurs ARI 3	5
Exercices recrues	3
Cours de cadre recrues	4
Exercices JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instructions sont : la ventilation, le flash-over, le backdraft, les sauvetages, les moyens d'extinction, les échelles.

Trois JSP ont passé leurs flammes 1 lors d'un examen communal, et trois leurs flammes 3 lors d'un examen cantonal, dont un à fini 1er du Canton.

### 3.4. Engagements

#### Service de garde

Fête nationale du 1er août	sur chaque site
Course des Traînes-savates	Cheseaux
Course A Travers Romanel	Romanel
Manifestation salle de Prazqueron	Romanel

#### Représentations.

En outre, notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers.

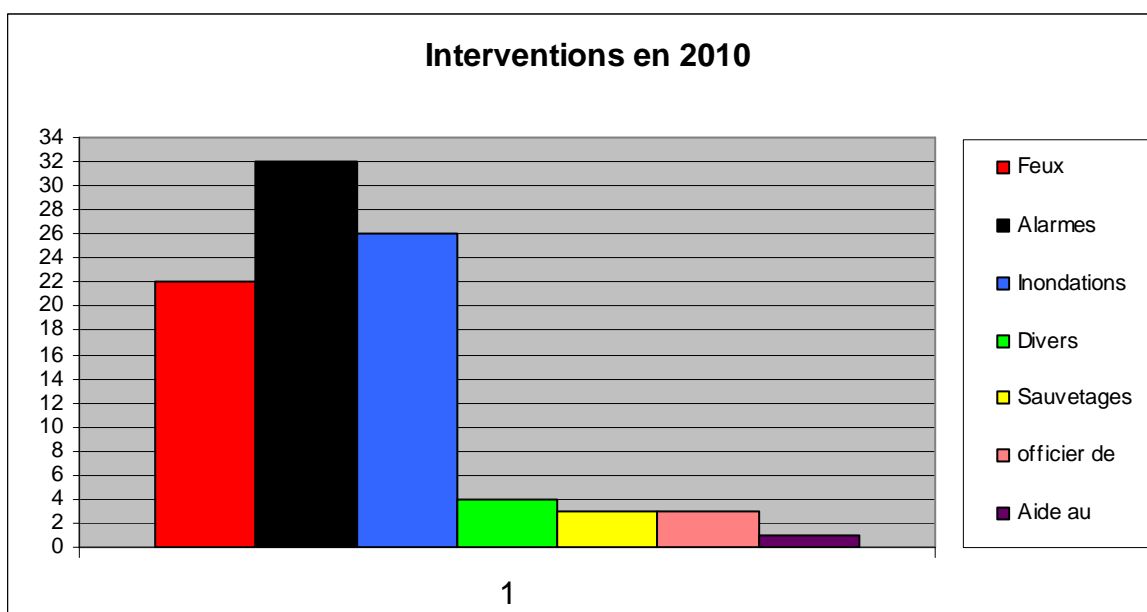
#### Interventions.

Durant l'année 2010, nous sommes intervenus à 91 reprises.

Ces 91 interventions ont mobilisé notre personnel pendant 1'978 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feux	22
Alarme automatique	32
Inondations	26
Sauvetages	3
Assistance sanitaire	1
Officier de service	3
Divers	4



### 3.5. Véhicule

Le 15 décembre 2010, un nouveau véhicule modulaire avec une berce matériel, une berce tuyaux et une berce vide, d'une valeur de CHF 548'000.00, a été mis à disposition du SDIS la Mèbre pour le site du Mont-sur-Lausanne par l'ECA.



### 3.6. Structure d'alarme

Le 14 décembre, tous nos pagers ont été changés par l'ECA et une nouvelle structure d'alarme a été mise en place avec la séparation des groupes d'alarmes « Cheseaux-Romanel »; la nouvelle structure se compose de la manière suivante :

609 C – Le Mont

1 groupe jour A « fixe »

3 groupes nuit E – F – G « tournus en séquentiel ».

609 B – Cheseaux

1 groupe jour A « fixe »

3 groupes nuit E – F – G « tournus en séquentiel ».

609 A – Romanel

1 groupe jour A « fixe »

2 groupes nuit E – F « tournus en séquentiel ».

Cette structure est opérationnelle depuis le 17.12.10 à 18h00.

### 3.7. Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à deux reprises, pour le rapport annuel DPS et pour le budget 2011.

## 4. Protection civile

### 4.1. **Rapport d'activité du Lieutenant-colonel Francis Desarzens**

*Chef de l'Organisme régional de Protection civile (ORPC) des Communes de Cheseaux, Cugy, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont, Morrens, Prilly et Romanel.*

#### Instruction

##### **Suivi de la situation**

Les exercices en communs "suivi de la situation" et "télématique" ont démontré la nécessité de collaborer.

Le travail à la carte, ainsi que la prise de décisions, sont toujours des points difficiles pour l'astreint qui n'exerce que quelques jours par année.

Un bon encadrement par nos officiers reste indispensable.

##### **Télématique**

La formation continue, ainsi que les exercices dispensés par nos cadres, permettent de maintenir un excellent niveau. Le service est parfaitement opérationnel.

##### **Assistance, sanitaire**

Deux exercices de déplacement et de prise en charge de personnes âgées ont eu lieu à l'EMS la Paix du soir, au Mont-sur-Lausanne.

Ces deux engagements ont démontré les grandes difficultés à déplacer des personnes âgées et handicapées.

Plusieurs minutes sont nécessaires pour le déplacement et la prise en charge de chaque personne. Nos véhicules ne sont pas adaptés aux transports, malgré quelques aménagements.

Le service logistique a participé à l'élaboration des repas et à leur distribution. Les astreints ont également organisé une partie récréative.

##### **Pionniers sauvetage**

Deux exercices combinés sauvetage et travaux d'utilité publique ont été réalisés cette année.

La Commune de Cugy a été choisie pour le montage d'une passerelle sous le pont de la route cantonale Cugy, Brétigny-sur-Morrens, où coule le Talent.

La difficulté était de poser les éléments depuis le lit de la rivière, ce qui a impliqué quelques précautions indispensables, telles que l'utilisation du courant 220 volts pour l'alimentation des machines, le montage d'un échafaudage dans l'eau, sans détourner le ruisseau.

La conception a été faite par Lausanne-Nord, ce qui a permis à la Commune de Cugy de réaliser de grandes économies.

Une partie de l'extrémité du mur en béton a également été coupée par nos soins, de façon à pouvoir passer du chemin en terre, que nous avons réalisé en 2009, à la nouvelle passerelle.

Aucune faute, aucun accident et une très grande motivation de la part des astreints, tous volontaires.

Ce travail, prévu sur 5 jours, a été réalisé en 2 jours. Le reste du temps a été consacré à la remise en place du matériel pour la future région, au nettoyage des constructions et à l'évacuation de matériaux divers.

L'école de bûcheronnage du Mont-sur-Lausanne a procédé à la pose du bois.

Magnifique réalisation, très technique.

##### **Ravitaillement**

Les différents engagements au profit de la police cantonale ont démontré, encore une fois, une excellente collaboration.

Le sommet de la Francophonie a mobilisé toute l'énergie de notre région. Géré de mains de maître par Stéphane Sahli et Patrick Brot, cet engagement très difficile a permis de démontrer, si besoin est, nos compétences, ou plutôt celles de mes 2 collaborateurs.

Très peu de sommeil, énormément d'heures supplémentaires et heureusement aucun accident de circulation dû à la fatigue.



**NRBC**

Un exercice, ainsi qu'une visite de la centrale nucléaire de Mulheberg, a mis un terme à l'activité annuelle de ce service un peu particulier, de par sa complexité.

**Essais d'alarme**

Les essais d'alarmes n'ont pas démontré de problèmes particuliers.  
Deux sirènes ont été changées, Romanel et Prilly-Centre, afin d'être aux normes 2011 pour l'alarme à la population.

**Canicule**

Le plan canicule n'a pas été activé en 2010, malgré des températures limites.  
Ce plan, sous la direction du Préfet de l'Ouest Lausannois, a été élaboré par le groupe technique, dont Lausanne-Nord fait partie.

**Contrôle d'abris**

Les contrôles retouches ont été effectués sur la Commune de Romanel.  
Il est très difficile de reconstruire ces abris; souvent les personnes ne savent pas quoi faire ou ne veulent pas.  
Beaucoup de temps passé pour un résultat médiocre.

**Planification**

Concept d'intervention pour le plan canicule, suite et fin. Contrôle des abris sur la Commune de Romanel.

**ENGAGEMENTS****Sommet de la Francophonie**

1'138 déjeuners  
2'314 en-cas  
7'767 repas  
Engagement de 0400 à 0200 sur 9 jours  
Pas de problèmes particuliers.

**Interventions**

Mise de piquet pour rendre opérationnel le plan canicule.  
Alarme par téléphone via le S.S.C.M.  
Mise de piquet pour aide à la police cantonale (PCO Blécherette poste de commandement opération), suite aux divers accidents routiers dus à la neige.

**Nominations**

Ont été nommés, lors du rapport 2010 :

- le lieutenant Maria Tronnolone au grade de capitaine (chef du suivi de situation);
- le sergent major Michaël Corali au grade de capitaine ( chef de la coordination logistique).

Nous leur souhaitons pleine satisfaction dans leur nouvelle fonction et les assurons de notre soutien.

**Départ**

De Monsieur Stéphane Sahli, remplaçant du commandant, au 31 octobre 2010, pour reprendre le poste de suppléant du commandant de la région Lausanne-Ouest.  
Annonce du départ de Monsieur Patrick Brot, chef matériel, pour le 28.02.2011.

## Conclusions

Ce sont 1'718 jours qui ont été consacrés à la formation ou à l'engagement, soit :

1'139 jours pour la formation ou les exercices.

395 jours pour l'engagement tiers.

115 jours pour les cours cadres au cours de répétition.

38 jours pour les rapports logistiques et bataillon.

31 jours instruction de base.

Les objectifs 2010 ont été atteints, soit :

- la prestation demandée pour la Francophonie;
- la formation complémentaire sous forme de travaux d'utilité public ou d'exercices;
- la formation des cadres dans différents services;
- la collaboration étroite avec nos partenaires.

Merci au Service de la sécurité civile et militaire.

Merci également aux membres du Comité directeur pour leur confiance et leur appui.

## 4.2. Associations

Association Cantonale Vaudoise de la Sécurité et de la Protection Civile (ACVSPC).

## 4.3. *Projet de réforme de la PCi vaudoise "AGILE"*

Le CODIR ORPC Lausanne-Nord, et le chef du service protection et sauvetage de Lausanne (SPSL), le lieutenant-colonel Jean-Luc Berney ont désigné Daniel Chapuis, comme chef de projet, pour appliquer la réforme dans le cadre du district de Lausanne. Un groupe de travail a été constitué en fin 2009 avec des représentants de l'ORPC Lausanne-nord et de Lausanne. Le Président de la commission régionale, Bernard Progin, et le Préfet de Lausanne ont été associés à ces travaux.

Objectifs de la réforme en cours.

La réforme a pour but d'augmenter la capacité opérationnelle des régions de protection civile et de tenir compte de l'évolution démographique. Il s'agit en particulier de redéfinir le découpage des régions de Protection civile en fonction des districts définis par la Constitution du canton de Vaud de 2003. Le nombre des régions de Protection civile passera ainsi de 21 à 10. Les communes de la région Lausanne-nord feront, à terme, partie du district :

- de Lausanne (Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont, Cheseaux, Romanel);
- de l'Ouest lausannois (Prilly);
- du Gros-de-Vaud (Cugy, Morrens).

Le groupe de travail a effectué :

- l'évaluation de 4 variantes d'organisation possibles de la future ORPC du district de Lausanne (autonomie, intégration, mixte, contrat de prestations). Les critères d'analyse suivants ont été utilisés : aspects politiques, conduite, organisation, collaborateurs, administration, formation, locaux, matériel, engagements, prestations, synergies et coûts).
- l'inventaire des biens (matériel, véhicules, etc.) de l'ORPC Lausanne-nord;
- l'analyse de la structure politique de conduite et représentativité (CODIR, assemblée régionale).

En mars-avril 2010, les Municipalités ont plébiscité à l'unanimité la variante "Intégration", ce choix est aussi celui du chef du SPSL qui a la délégation de compétence en la matière de la part de la Municipalité de Lausanne.

Lors de la séance du 26.05.2010, le CODIR ORCA et le chef du SPSL ont décidé de conserver la structure actuelle de conduite de l'ORPC, à savoir une Assemblée régionale comme organe délibérant et un comité directeur en tant qu'organe d'exécution.

Un préavis sera présenté en 2011 au Conseil communal.

## 5. Affaires culturelles

### 5.1. Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise (ACRL)

La très haute qualité de la vie culturelle offerte à Lausanne est reconnue hors des frontières cantonales et mérite d'être soutenue. 25 Communes de la région lausannoise participent au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. La part de Romanel représente le 5.18% de ce fonds.

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise est de CHF 39'600.-- (**compte 151.3523**). L'attribution de la somme est laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

En 2010, la subvention des Communes de l'ACRL représente le 3,42% des charges des 4 institutions soutenues, soit un montant de CHF 770'000.-- qui a été réparti comme suit :

- Opéra de Lausanne	CHF 247'500.-
- Théâtre de Vidy	CHF 242'500.-
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)	CHF 145'000.-
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	CHF 135'000.-

#### Théâtre Vidy-Lausanne

Pour cette année anniversaire, puisque le directeur, René Gonzalez, fête ses vingt ans d'activités à la tête du Théâtre, ce sont 92'804 spectateurs, dont 4'700 adhérents, qui ont assisté aux 35 spectacles (541 représentations), soit environ 10'000 spectateurs de plus qu'en 2009.

Sous la responsabilité artistique, administrative et technique du Théâtre, ce ne sont pas moins de 24 productions (542 représentations) qui ont été présentées dans de nombreux pays.

Du point de vue artistique, un foisonnement de créations ont marqué l'année, le théâtre dramatique restant la colonne vertébrale de la programmation avec des textes de Shakespeare, Dürrenmatt, Ionesco, mais aussi de Auguste Stramm, Hanok Levin, Frank Wedekind, Sandra Karol, Tonino Benacquista, Lydie Salvayre et Daniel Danis. A relever aussi les nouvelles créations de Luc Bondy avec *Les Chaises* et de Dan Jemmett avec *Comédie des erreurs*, ainsi que la prestation de Tatiana Frolova et sa troupe dans *Une guerre personnelle*.

Du côté des metteurs en scène et artistes de la région, Georges Guerreiro, Denis Maillefer, Yves Pinguely, Miguel Fernandez, Valentin Rossier, Gianni Schneider, Françoise Courvoisier, Jean-Yves Ruf, ainsi que Isabelle Caillat, Jacques Roman, Christian Gregori, Céline Nydegger, Roland Vouilloz, Juan Antonio Crespillo, Maurice Aufair, Michel Cassagne, Roland Sassi ont marqué le Théâtre de leur présence.

Depuis des années, le Théâtre développe une politique tarifaire visant à attirer des jeunes. Dans ce cadre et en collaboration avec le Canton de Vaud et en partenariat avec plusieurs théâtres et organisateurs de manifestations culturelles, le Théâtre a initié un Passculture, soit une carte destinée aux jeunes de l'enseignement post obligatoire, leurs donnant accès à des spectacles et des concerts à un tarif très préférentiel.

#### Béjart Ballet Lausanne

Près de 130'000 personnes (plus de 21'000 à Lausanne) ont assisté aux 15 ballets (73 représentations dont 13 à Lausanne) présentés par le Béjart Ballet Lausanne dans neuf pays (Belgique, Grèce, Portugal, Italie, Slovénie, France, Espagne, Japon, Suisse).

La Compagnie a commencé l'année en présentant un programme éclectique à l'Opéra Garnier de Paris. Après une tournée en Belgique, elle s'est produite à l'Opéra de Vich où, en plus de deux ballets de Maurice Béjart, a été présentée *Aria*, la création de Gil Roman. La Compagnie s'est ensuite envolée pour la Grèce où le public a pu découvrir la dernière création de Maurice Béjart, le *Tour du Monde en 80 minutes*. Dans le cadre de la Fête de la danse, Rudra et la Compagnie ont ouvert leur porte à 400 visiteurs venus assister à une représentation de

l'Ecole et aux répétitions des danseurs du BBL. Après s'être produite à Lisbonne et Milan, la Compagnie a présenté à Beaulieu les ballets *Le Presbytère*, *Pas de Deux* et *Aria*, avant de terminer la saison 2009/2010 dans différents festivals d'été en France et en Espagne. A la fin de la pause estivale et après une tournée à Biarritz, San Sebastian et Pampelune, le BBL s'est rendu au Japon pour une série de onze représentations, dont deux conjointement avec le Tokyo Ballet et l'Orchestre Philharmonique d'Israël.

La Compagnie a conclu l'année au Théâtre de Beaulieu avec notamment une création *Aliziam O-Est* d'un chorégraphe invité, Sthan Kabar-Louët, une création de Gil Roman *Syncope* et la reprise du ballet *Dionysos* créé par Maurice Béjart. A relever la captation en 3D du ballet *Syncope* qui sera diffusé sur les chaînes TV et sites internet en 2011.

### **Opéra de Lausanne**

Pour sa troisième année d'activité totalement hors les murs, l'Opéra de Lausanne a attiré 35'416 spectateurs, en 18 événements, correspondant à 6 opéras : *Otello*, *Die Zauberflöte*, *Dido and Aeneas*, *Un ballo in maschera*, *L'italiana in Alegri*, *La fille de Mme Angot* (25 représentations), un spectacle pour enfants *L'enfant et les sortilèges* (5 représentations et une scolaire), 5 conférences organisées en collaboration avec Forum Opéra, 5 répétitions générales publiques, ainsi que 2 retransmissions d'opéras en plein air au parc de Mon-Repos dans le cadre de Lausanne Estivale.

La réduction des activités de l'Opéra est liée à son exploitation hors les murs débutée en octobre 2007. Tous les spectacles présentés par l'Opéra l'ont été à la Salle Métropole ou au Théâtre de Beaulieu loués pour l'occasion. Les travaux de rénovation de la cage de scène et du renouvellement des installations techniques ont enfin pu débiter en mai 2010.

Cette réduction des activités n'a toutefois pas empêché l'Opéra de poursuivre sa mission pédagogique. Ce sont ainsi près de 5'000 jeunes qui se sont familiarisés à l'opéra à l'occasion de répétitions générales, de représentations, de visites guidées ou d'ateliers.

A relever enfin que l'Opéra, pour la première fois, est parti en tournée dans le Canton de Vaud, en Romandie et en France voisine. Appelée Route Lyrique, cette tournée a conduit l'Opéra, durant les vacances d'été, dans plus de 16 villes et villages, le plus souvent en plein air. Au programme deux chefs-d'œuvre de l'Opéra bouffe naissant : *Pimpinone* et *La Serva padrona*.

### **Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)**

L'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné 99 concerts, dont 75 à Lausanne (pour 60'500 spectateurs), 13 en Suisse (pour 11'190 spectateurs) et 11 à l'étranger (pour 16'850 spectateurs). Les spectateurs de l'Opéra ont également eu l'occasion d'entendre l'OCL depuis la fosse d'orchestre à la Salle Métropole et au Théâtre de Beaulieu.

L'OCL a produit 8 concerts d'abonnement, donnés à deux reprises, soit 16 représentations (16'695 spectateurs), dont un sous la direction de Sir Neville Marriner, l'un des chefs d'orchestre les plus renommés, et 8 concerts du dimanche (5'374 spectateurs) à la Salle Métropole.

A l'étranger, l'Orchestre s'est produit en France et Pologne, ainsi qu'en Allemagne où il a effectué une importante tournée de six concerts dans six villes, dont à la prestigieuse Philharmonie de Cologne.

En Suisse, l'OCL s'est produit à Montreux, Mézières, Morges, Genève, Martigny, Bulle, Fribourg, la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à Davos au World Economic Forum.

2010 aura vu aussi la célébration des 60 ans du directeur artistique de l'Orchestre, Christian Zacharias, lors d'un concert d'abonnement consacré à Beethoven.

Au chapitre de la discographie, à signaler l'enregistrement d'un CD pour le label Claves, avec le pianiste Dmitri Bashkirov et le chef Peter Csaba, ainsi que la parution du sixième volume de l'intégrale des concertos pour piano de Mozart.

A relever que la Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne se trouve dans une situation financière délicate la conduisant à prendre d'importantes mesures d'économies. Parallèlement à ces mesures, les pouvoirs publics, Ville et Canton, ont décidé d'assainir la situation financière de la Fondation, ainsi que d'augmenter les subventions versées. Un préavis d'assainissement financier a été adressé dans ce sens au Conseil communal de la ville de Lausanne le 29 septembre 2010.

Le comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise est composé de :

M. Rémy Pidoux, Conseiller municipal, Prilly, Président  
 M. Charly Rothen, Conseiller municipal, Ecublens  
 M. Daniel Chapuis, Conseiller municipal, Romanel  
 M. Daniel Grosclaude, Syndic, Le Mont-sur-Lausanne  
 M. Jean-François Thonney, Syndic, Pully  
 Mme Laureane Salamin, Conseillère municipale, Bussigny

Invité : M. Fabien Ruf, chef du service de la culture, Lausanne

Secrétaire : Mme Bianka Agostini, Prilly

M. Daniel Chapuis fait partie du Conseil de fondation du Béjart Ballet Lausanne en tant que représentant de l'ACRL.

## **5.2. Ecoles**

Afin que l'accès à la culture commence tôt et pour tous, un montant est porté chaque année au budget des écoles. Il est destiné aux quatre classes de quatrième année de Romanel pour leur permettre d'assister à un spectacle d'une des quatre institutions soutenues par le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (Opéra de Lausanne, Théâtre de Vidy, Béjart Ballet Lausanne (BBL) ou Orchestre de Chambre de Lausanne.

Ainsi les élèves peuvent découvrir les coulisses de l'Opéra, voir un spectacle, à l'issue duquel ils recevront un goûter.

## **5.3. Ecoles de musique Cheseaux-Romanel**

L'Ecole de musique de Cheseaux-Romanel permet à 49 jeunes de Romanel de bénéficier d'une formation musicale variée.

Nous remercions la direction de l'Ecole et le corps enseignant pour la qualité de leur travail tout au long de l'année.

## **6. Divers**

### **Concept canicule**

Sous l'égide de la Préfecture, les communes sont tenues de développer un concept canicule. La mission des communes, en cas de canicule, est d'assurer le contact avec les personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas déjà suivies par le CMS.

Madame N. Pralong, secrétaire municipale, a la charge de ce dossier.

Cette organisation se répétera ces prochaines années.

<b>CHAPITRE IV</b>		<b>Dicastère de M. Jacques BAUDET</b>	
<b>1. Sécurité sociale</b>	<b>2. Cultes</b>	<b>3. Police des constructions</b>	

<b>Effectif :</b>	Mamans de jour :	1 coordinatrice	Mme M.-D. Progin
	culture :	1 bibliothécaire	Mme I. Hirschi
	Bureau technique	1 ingénieur communal	M. S. Auer
		1 collaborateur technique	M. S. Rochat
		1 secrétaire	Mme K. Zumstein

## 1. Sécurité sociale

### 1.1. Activités de l'administration communale

#### 1.1.1. **ARASPE pour la région Prilly-Echallens (Madame Pittet, préposée)**

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de l'Association régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly-Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 33 communes.

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Prilly, Echallens, Le Mont et Romanel-sur-Lausanne) assurent le relais entre les habitants des 33 communes de l'ARASPE et le CSR de Prilly.

Madame Denise Pittet est la préposée à 75% de l'AAS de Romanel-Cheseaux-Jouxens et Madame Sandrine Robatel est la collaboratrice à 30% à l'antenne de Cheseaux.

Les coûts liés à l'usage des locaux et des diverses prestations sont facturés à l'ARASPE et répartis entre les 3 communes concernées sous la forme d'un coût par habitant.

### 1.2. Autres activités communales

#### 1.2.1. **Ludothèque "Le Sac à malices"**

Extrait du rapport d'activité de Mme F. de Chastonay, du 01.09.2009 au 31.08.2010

Je commencerai par les différentes activités auxquelles la Ludothèque a participé, ainsi que celles qu'elle a eu le loisir d'organiser durant cette période.

En septembre 2009 :

- Rallye Société Gym- Concours Inter-Société
- Sortie Comité-Bénévoles (ping pong) (Occasion de remercier les bénévoles)
- Inauguration Piste Vita
- Après-midi de Jeux à La Concorde + Goûter offert

En novembre : Tenue de l'AG Ludothèque avec Bibliothèque

En décembre : Marché Noël – Buvette avec Bibliothèque  
Fenêtre Avent avec Bibliothèque

En Janvier 2010 : Assemblée GSL

Printemps 2010 :	Souper Comité Réception Nouveaux habitants(Visite Ludothèque) Après- midi de Jeux Concorde + Goûter offert
1 <sup>er</sup> Août :	Présence avec jeux mis à disposition des enfants
Juillet-Août :	Inventaire- Contrôle Jeux (2x par semaine).

Il n'y a pas eu de rencontre cantonale VD-VS cette année, car celle-ci se tient dorénavant chaque 2 ans.

Nos ouvertures hebdomadaires ont toujours lieu le lundi après-midi et le mardi soir.

Une centaine de familles fréquente la Ludothèque de Romanel, plus ou moins régulièrement. La location de jeux se conjugue souvent avec le temps de location des livres de la Bibliothèque, soit 3 semaines, ce qui permet bien sûr aux parents de rapporter et les livres et les jeux en même temps, mais ce qui entraîne ainsi parfois une baisse de fréquentation de la Ludothèque.

Mais il faut aussi ne pas oublier le lien qui nous unit avec la Bibliothèque et qui nous aide à résister à cette baisse de fréquentation. Merci encore à la juste décision de notre Commune de nous avoir gardés sous le même toit.

Merci également à Mme Hirschi de prendre si bien soin des petits soucis que parfois le bâtiment occasionne.

Il est certes difficile d'expliquer cette baisse d'intérêt pour le jeu noté dans d'autres ludothèques. Le temps familial à disposition a rétréci, les jeux vidéos sont devenus envahissants, mais attrayants, et les ludothèques ne sont plus autorisées à louer ces jeux pour cause de piratage.

Les jeux de 1<sup>er</sup> Age sont eux toujours très demandés, et la Ludothèque en a acheté beaucoup cette année.

Lors de nos après-midi de jeux organisés, nous avons constaté le plaisir que les enfants avaient de découvrir de nouveaux jeux et de partager ces moments avec d'autres enfants, et nous aussi d'ailleurs.

Une ludothèque devrait être comme un royaume enchanté pour les enfants et une source d'économie pour les parents. Bien sûr, il n'a pas été démontré que l'absence de jeu était nuisible à la santé. Mais le jeu contribue à un bon équilibre psychique. Il permet d'apprendre à perdre ou à gérer un succès.

Il serait dommage que les jeux sociaux disparaissent.

Je voudrais vous parler aussi ce soir du comité ici présent ce soir, certaines des personnes assises devant vous, en font partie depuis plus de 20 ans, d'autres un peu moins, mais je dirais qu'une certaine « lassitude », qu'un certain manque d'envie et d'énergie a commencé à apparaître parmi nous toutes. Chez la Présidente aussi !

Nous sommes toutes prises par nos vies personnelles, familiales et professionnelles: il est vrai que notre présence à la Ludothèque n'est pas journalière, ni même hebdomadaire, mais il nous semblait nécessaire de vous transmettre honnêtement notre sentiment.

Nous sommes donc à la recherche de sang neuf afin de pouvoir renouveler un jour ce comité ! merci à ceux qui seraient intéressés de nous le faire savoir !

Je terminerai en remerciant tout d'abord la Municipalité pour son soutien financier et sa reconnaissance de notre travail de bénévolat.

Et je remercie ensuite toute l'équipe du comité et des bénévoles pour sa fidélité au poste et pour les bons moments que nous partageons ensemble.

### 1.2.2. **Bibliothèque "Papyrus"**

Extrait du rapport de Mme I. Hirschi :

#### Service de prêt et fréquentation

Le nombre de familles inscrites à la bibliothèque est stable; inscriptions et démissions fluctuent, ce n'est pas régulier. En août, 215 familles fréquentent la bibliothèque, cela représente 344 lecteurs actifs..

#### Tâches administratives

Tous les documents sont enfin informatisés ! Je me suis attelée à une autre tâche titanesque : prendre chaque document et compléter sa fiche bibliographique par un petit résumé et un mot-matière afin d'en faciliter la recherche ; je pense que cela va me prendre... quelques années pour en venir à bout !

Ma rétribution porte toujours sur une base de 12 heures hebdomadaires hors vacances scolaires ; je passe donc huit heures (hors heures d'ouverture) à :

- préparer les assortiments pour les 13 classes de Romanel, les recevoir (45 minutes chacune toutes les 6 à 8 semaines), ranger après leur visite;
- ranger les livres après chaque ouverture publique, préparer la suivante;
- organiser l'heure du conte, créer l'affiche, photocopier, distribuer les papillons;
- choisir les nouveautés, commander, informatiser, plastifier, étiqueter chaque livre;
- organiser l'accueil des tout-petits (une fois/mois), faire de la publicité, acheter, préparer, ranger les livres spécifiques à ce moment. à noter que dès janvier 2011, l'animation a lieu deux fois par mois.
- envoyer les rappels en cas de retard;
- trier, désherber;
- aller faire des visites en librairie, au salon du livre et dans diverses expos liées à la littérature jeunesse;
- suivre des formations continues.

Je suis arrivée au terme de ma formation en mars 2010 et j'ai obtenu mon brevet de bibliothécaire CLP.

### Acquisitions

Je fais vivre Papyrus en la nourrissant régulièrement de nouveautés ; cette année, j'ai réparti les achats entre les différentes classes d'âge et secteurs. La continuation des séries « des grands » est incontournable, de même que l'achat régulier de nouveaux documentaires, car certains sujets ont besoin de « mise à jour » de temps en temps.

Les abonnements habituels suivent leur cours, un de mes buts de l'année à venir et d'en trouver de nouveaux !

### Animation

En décembre, nous avons participé au calendrier de l'Avent et tenu la buvette du marché de Noël ; les deux choses nous ont donné pas mal de travail, mais nous ont aussi donné l'occasion de rencontrer des gens bien sympathiques.

La réception des nouveaux habitants a de nouveau eu lieu au printemps 2010 et quelques familles ont découvert la bibliothèque à cette occasion.

L'heure du conte, chaque dernier vendredi du mois, est toujours couronnée de succès, malgré le fait que j'aie dû partager les groupes pour cause d'incivilité à répétition ! Nous avons retrouvé un fonctionnement paisible, c'est pour le bien de chacun.

L'accueil des classes se fait régulièrement et entretient un lien avec le lieu, pour ceux qui n'y viennent pas avec leurs parents.

La participation au prix Enfantaïsie a de nouveau rencontré un joli succès.

Le projet de la Confédération nommé « né pour lire » a pris son rythme à Romanel ; ce sont des moments de bonheur que de partager des histoires avec les tout-petits et leur famille.

### Conclusion

La Bibliothèque a enfin vécu une année « normale » et de nombreux parents, enseignants et enfants me font part de leur plaisir à utiliser la Bibliothèque, et combien ils la trouvent indispensable à la vie de leur village ; de nombreuses demandes viennent aussi de façon récurrente pour un secteur adulte, et l'élargissement des heures d'ouverture.

La bibliothèque Papyrus a donc toutes les raisons d'exister et j'espère pouvoir continuer à la faire vivre encore longtemps en innovant, créant, imaginant de nouvelles choses pour la rendre attractive et plaisante.

### **1.2.3. Garderie Jardin d'Enfants "Les P'tits Bonshommes"**

*selon rapport de Mme C. Henry, Présidente depuis le 11 novembre 2009.*

La garderie Les P'tits Bonshommes a été créée en 1979.

Cette association privée est gérée par un comité bénévole, présidé par Madame Carole Henry. L'Association fait partie du Réseau de l'AJENOL depuis août 2009. Les statuts de l'association ont été modifiés pour qu'un Municipal et le Directeur de la structure d'accueil fassent partie du Comité de façon statutaire. Le Directeur François Polo est engagé à 70% comme éducateur et à 30% pour les tâches administratives.



L'année 2010 a été l'année du déménagement de la Garderie qui a pu s'installer dans les locaux du collège du Rosset. Dès le mois d'août, c'est dans ces locaux que les enfants ont été accueillis à la grande satisfaction du personnel de la Garderie, des parents et des enfants.

Des changements de personnel sont également intervenus dans ce laps de temps. Mmes Chantal Verburgh, Antoinette Pasche et Gigi Mutti ont donné leur congé et nous avons accueilli Mmes Emmanuelle Mastandrea. Mme Christelle Bulle nous rejoindra dès le 3 janvier 2011. Audrey Saudan qui effectuait un stage d'initiation de 10 mois a été engagée comme assistante socio-éducative (apprentissage) dès le 16 août 2010. Mme Catherine Barraud continue son engagement au sein de la nouvelle structure d'accueil.

La garderie Les P'tits Bonshommes accueille des enfants âgés de 2½ à 5 ans. Durant l'année 2010, la garderie a accueilli en moyenne 40 enfants. Le pourcentage d'enfants accueillis n'a cessé d'augmenter.

Le taux de remplissage s'élève à 75% le matin et 45% l'après-midi, ce qui représente une moyenne d'environ **60%**. Dès le début 2011, la garderie devrait être remplie à **90% le matin et 60% ce qui équivaut à 75%** de son potentiel.

Depuis la rentrée d'août, tous les enfants inscrits à la garderie le matin ou la journée prennent les repas de midi à la Garderie.

#### Les activités en 2010 :

- **9 juin**, l'équipe éducative a organisé une fête de départ des enfants quittant la garderie à la fin du mois de juillet, à Etagnières, avec randonnée dans les champs et pique-nique dans la forêt et diverses animations proposées aux enfants.
- **30 juin**, fête de l'été avec les parents dans le jardin de l'ancienne garderie.
- **Juillet**, période très chargée pour le personnel éducatif. Il a fallu organiser la prise en charge du petit groupe d'enfants et combiner les rangements, la confection des cartons, et la préparation du déménagement de la garderie.
- **lundi 16 août 2010**, ouverture de la nouvelle structure d'accueil et arrivée des nouveaux enfants. Réorganisation de la prise en charge des enfants en fonction du nouvel espace.
- **10 septembre**, inauguration de la nouvelle structure d'accueil de Romanel.
- **10 novembre**, réunion des parents avec le personnel éducatif pour la présentation de la prise en charge et de la ligne pédagogique de la Garderie.
- **14 décembre**, fenêtre de l'Avent, accueil des habitants de Romanel et des parents.

Nous tenons à remercier la Municipalité de Romanel et les employés communaux pour leur soutien dans la mise en place de la nouvelle structure. Un merci tout particulier à M. Jacques Baudet pour son engagement et son professionnalisme qu'il a mis au service du comité de l'Association.

#### **1.2.4. Service des Accueillantes en milieu familial (AMF)**

##### **Association des structures d'accueil familial de jour de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens et de Romanel**

La Direction s'est réunie 4 fois en séance plénière.

Elle est composée de Mmes et MM. :

Michèle Gay Vallotton, Municipalité de Cheseaux, présidente

Jacques Baudet, Municipalité de Romanel, caissier

Stéphanie Borgeaud, Municipalité de Boussens, secrétaire.

##### **Préparation de l'Assemblée générale du 22 avril 2010**

Suite à la séance constitutive de la Direction du 19 janvier 2010, elle s'est en un premier temps consacrée à la planification du travail de l'Association en lien avec ses tâches statutaires, notamment la préparation du budget, des comptes, la vérification des comptes par une fiduciaire et par les représentants des communes désignées, en vue de l'Assemblée générale du 22 avril 2010.

Les tâches statutaires se sont déroulées conformément au calendrier prévu.

Conformément aux statuts, la Direction a établi un règlement interne qui a été adopté par l'Assemblée générale du 22 avril 2010.

### **Réseau AJENOL**

En date du 28 juin, l'Association a adressé un courrier au réseau AJENOL, lui demandant d'établir une statistique des places proposées au sein du réseau AJENOL par âge et des places souhaitées par les parents placeurs. Il était également souhaité qu'une enquête de satisfaction soit effectuée auprès des familles ayant recours à notre réseau.

Enfin, l'Association demandait au réseau de se pencher sur la question d'un contrat de travail type pour les AMF, notamment en intervenant auprès de la FAJE ou de l'Etat.

### **Vote aux assemblées générales**

Les membres de la Direction n'ayant pas le droit de vote lors des AG, un courrier a été adressé aux communes représentées à la direction afin qu'elles désignent un représentant. Romanel et Boussens ont respectivement désigné MM. Denis Favre et Claude Champion. Cheseaux désignera un représentant avant chaque assemblée générale.

### **Décisions concernant les AMF**

Il a été décidé d'établir un certificat de travail, en cas de cessation d'activité d'une AMF, sur les mêmes bases, dans les deux structures de coordination.

Le renouvellement de l'extrait de casier judiciaire sera pris en charge par l'Association.

### **Commissions consultatives**

Le rôle des commissions consultatives, ainsi que celui des représentantes des AMF, a été précisé, de même que la position de l'Association par rapport au réseau AJENOL.

L'Association ne peut prendre des décisions qui sont de la compétence du réseau, mais elle peut porter au niveau du réseau des objets qu'elle aimerait voir discuter ou adopter, si l'Assemblée générale de l'Association en a décidé ainsi.

Cette clarification a conduit à une proposition sur le calendrier des séances des commissions consultatives et se matérialise dans un point prévu à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 12 mai 2011.

### **Rapport des coordinatrices**

Mmes Marie-Dominique Progin, pour la structure de coordination de Romanel, et Gabrielle Lerjen, pour la structure de coordination de Cheseaux, Bournens, Boussens, Sullens.





### **Situation des accueillantes en milieu familial (AMF) et des placements**

Il y a eu **182** demandes de placement en 2010.

Nous n'avons pas tenu compte des demandes auxquelles nous n'avons pas pu donner suite. En effet, après discussion avec les parents placeurs, certaines demandes apparaissent pratiquement irréalisables, par exemple, une accueillante en milieu familial devant aller chercher les enfants dans deux écoles différentes ou le placement d'un bébé pour la semaine suivante.

**312** enfants étaient accueillis durant l'année chez une des **47** accueillantes en milieu familial.

Certaines demandes ont été annulées par les parents placeurs, ceux-ci ayant trouvé une autre solution de garde pour leurs enfants telle que:

-  Grands-parents
-  Crèches ou garderies
-  Un des deux parents reste à la maison
-  Déménagement dans une autre commune hors réseau AJENOL.

**44** enfants étaient en attente d'un placement à fin décembre 2010, dont **15** bébés à placer en 2011.

Cheseaux	Bourmens	Boussens	Sullens	Romanel	TOTAL	
						<b><u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u></b>
22	0	1	3	18	<b>44</b>	AMF au 1er janvier 2010
3	0	0	0	0	<b>3</b>	Nouvelles AMF en 2010
25	0	1	3	18	<b>47</b>	Nbr maximal d'AMF en fonction durant l'année 2010
0	0	0	0	0	<b>0</b>	AMF refus d'autorisation provisoire
3	0	1	1	2	<b>7</b>	AMF ayant démissionné en 2010
22	0	0	2	16	<b>40</b>	AMF au 31 décembre 2010
						<b><u>ENFANTS</u></b>
101	1	5	6	80	<b>193</b>	Enfants accueillis au 1er janvier 2010
91	2	15	13	42	<b>163</b>	Nouvelles demandes de placement en 2010
24	0	3	3	14	<b>44</b>	Demandes de placement NON résolues en 2010
168	3	17	16	108	<b>312</b>	Nbr maximal d'enfants accueillis durant l'année 2010
59	0	8	1	32	<b>100</b>	Enfants sortis en 2010
109	3	9	15	76	<b>212</b>	Enfants accueillis au 31 décembre 2010

### 1.2.5. Romanel-Logis

*selon rapport de Mme M.-J. Junod-Kündig*

Depuis le 6 juin 1988, l'Association est gérée par un comité de six membres bénévoles, présidée par Madame M.-J. Junod-Kündig, cofondatrice. L'Assemblée générale 2010 a accueilli et nommé avec plaisir un nouveau membre en la personne de Mme Simone Blanc; les autres membres sont Mme Colette Farine, secrétaire, M. Pierre-Alain Meystre cofondateur et trésorier, M. Gérald Déglise, membre, ainsi que M. le Dr Wilfred-Eric Rusterholz, membre.

Pour rappel, depuis 1995, la Municipalité a décidé que la subvention forfaitaire, inscrite au budget communal, n'est versée à l'Association que dans la mesure des besoins. Sans but lucratif, ses ressources proviennent des cotisations et des dons.

En 2010, le comité a pu compter sur l'appui de 114 fidèles cotisants, en très grande majorité de notre Commune. La fiduciaire FiduRev SA d'Assens est l'organe de contrôle de ses comptes.

Romanel-Logis peut avancer l'argent lors de travaux d'aménagements importants ou de pose de divers appareillages, conseillés par les médecins et ergothérapeutes. L'assurance invalidité est sollicitée dans ces cas, mais les décisions, et surtout leurs exécutions, sont longues; Romanel-Logis peut alors jouer un rôle d'intermédiaire important.

L'association peut apporter une aide financière sans demande de remboursement. Ce qui a été une nouvelle fois le cas en 2010, en faveur d'une de nos sous-locataires.

Sollicité par le Président du Conseil paroissial protestant, M. E. Wagnières, notre comité a accepté l'achat d'un élévateur de bains d'occasion en faveur d'une personne handicapée fraîchement opérée. Une action spéciale Noël, dont 11 bénéficiaires romanellois ont pu recevoir une petite somme qui a été fort appréciée ; cette démarche a pu être réalisée grâce et avec la précieuse collaboration de Madame Pittet, responsable de l'agence d'assurances sociales et de notre Municipalité.

Deux appartements sont loués actuellement par l'Association, la Commune cautionne les baux à loyer des appartements mis à disposition.

Monsieur P.-A. Meystre représente l'Association Romanel-Logis au comité de direction de l'APROMAD « Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la couronne lausannoise » gérant les centres médico-sociaux de Prilly, Pully, Echallens, Le Mont, Oron et Cully. Cette représentation permet de garder un contact étroit avec le maintien à domicile cantonal.

### **1.2.6. *Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand***

Le Bénévolat de Cheseaux-Romanel-Vernand est affilié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la nouvelle association "Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative", née de la fusion de notre ancienne association de bénévoles ASBV et de l'association AVEC, centre d'appui à la vie associative.

Le Bénévolat regroupe 52 membres (38 à Cheseaux et 14 à Romanel). Il est géré par un comité de 6 personnes.

Chaque bénévole est inscrit à l'association Bénévolat-Vaud et bénéficie d'une assurance accident.

Les principales activités au service de la population sont les transports des bénéficiaires (720 en 2010, 1505 en 2009), la livraison des repas à domicile à Cheseaux uniquement (649 en 2010, 917 en 2009), les commissions, les visites en EMS, les promenades (88), les cours de gymnastique douce (76 participantes pour 128 cours à Cheseaux et 96 à Romanel), l'accueil des enfants un après-midi tous les quinze jours lors des consultations de la petite enfance organisées par le CMS à Romanel et l'appui à l'activité "Bout de ficelle" à Cheseaux. L'ensemble représente 15453 km (en 2009 21475 km).

## **1.3. Activités régionales**

### **1.3.1 *Centre Médico-Social (CMS)***

L'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise), dirigée par Madame Patrizia Clivaz Luchez, gère les centres médico-sociaux (CMS) des secteurs de Pully, Prilly, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron et Cully, qui regroupent environ 550 employés répartis dans la Couronne lausannoise. Le coût de fonctionnement est assuré par la participation des clients, des assurances maladie, du Canton et des Communes.

Le but principal est d'aider au maintien à domicile des personnes momentanément ou durablement dépendantes. Son avantage est d'avoir un unique interlocuteur et une unique facturation pour toutes les prestations fournies par les CMS : aide à la famille et au ménage; soutien à domicile; soins infirmiers; éducation à la santé; ergothérapie; service social; visites et conseils aux jeunes parents; groupes mères-enfants; consultations pour nourrissons.

Le comité de direction de l'APROMAD est composé de deux représentants de chaque CMS, qui sont, pour Prilly, Monsieur Pierre-Alain Meystre de Romanel s/L. et Monsieur Etienne Lasserre, municipal de Prilly.

#### **Extrait du rapport d'activité 2010 du CMS de Prilly-Nord**

Ce bref rapport d'activité est structuré autour des trois pôles suivants :

- La clientèle
- L'équipe du CMS
- L'association et ses partenaires.

### La clientèle en quelques chiffres :

Au 31 décembre 2010, nous avons :

- 339 dossiers ouverts, en moyenne sur l'année, 330 dossiers étaient actifs chaque mois, c'est-à-dire des clients bénéficiant au moins d'une prestation;
- 27 de nos clients ont été placés, parmi lesquels 17 ont passé une hospitalisation avant le placement en EMS;
- nous avons enregistré 29 décès, dont 20 sont décédés à l'hôpital.

### Soins de base et ménage

*(Les heures de déplacement ne sont pas comprises)*

En 2010, nous avons fourni 12'591 heures de soins de base, soit un chiffre en augmentation de 6,5% par rapport à l'année 2009. Nous avons apporté 8'945 heures de ménage en 2010 (nombre identique qu'en 2009).

### Soins infirmiers

En 2010, les infirmières ont effectué 4'841 heures d'examen et de soins, ce qui représente une augmentation de 8,6% par rapport à celle de l'année précédente.

### Repas

Nous avons livré, en 2010, 16'112 repas, toujours confectionnés par les EMS des Baumettes et de Bois-Gentil (pour les repas "régime"). Cela représente une diminution de la demande de 14,5% par rapport à 2009.

Dans le CMS de Prilly-Nord, le nombre de clients est resté stable, par contre le nombre d'heures de soins de base et de soins infirmiers pour ces mêmes clients, a augmenté. Plusieurs clients ont eu besoin de plusieurs passages par jour, et parfois avec 2 intervenantes en même temps. En effet, il est primordial d'assurer à nos clients des soins en toute sécurité et à nos collaboratrices de pouvoir bénéficier de conditions de travail avec un degré de pénibilité moindre pour leur santé.

### L'activité petite-enfance

L'infirmière petite-enfance est rattachée à l'Espace prévention de Lausanne, tout en conservant une place de travail au sein du Centre médico-social de Prilly. 2 consultations petite-enfance par semaine sont organisées par semaine (une au CMS de Prilly, une à Romanel). 782 consultations ont été données tout au long de l'année dans ces 2 lieux. Une deuxième infirmière est venue renforcer la consultation au CMS de Prilly, pour accueillir les familles et raccourcir le délai d'attente.

En 2010, le nombre de naissances connues est de 215 pour le CMS de Prilly. L'infirmière a effectué 394 visites à domicile. La collaboration étroite de l'infirmière petite-enfance avec les intervenantes du CMS, particulièrement les assistantes sociales, est un point fort dans l'axe de la prévention de problématique psychosociale au sein des familles.

La consultation petite-enfance, à la salle des Esserpys à Romanel, rencontre toujours un grand succès. Elle a été maintenue pendant les vacances scolaires d'été à la salle de la Concorde. L'infirmière est secondée en alternance pour l'accueil des jeunes familles, à tour de rôle par des bénévoles de Romanel ou une aide familiale du CMS.

### L'équipe du CMS :

En 2010, la dotation de l'équipe s'est modifiée avec quelques engagements et l'augmentation du taux d'activité de plusieurs auxiliaires de santé et d'une infirmière pour pouvoir répondre à l'accroissement des demandes de soins de base et de soins infirmiers.

Responsable du personnel de soins et d'aide au ménage	0,8 EPT	1 personne
Secrétaire du personnel de soins et d'aide au ménage	0,8 EPT	1 personne
Personnel de soins et aide au ménage	env. 15 EPT	38 personnes
Infirmières	5 EPT	7 personnes
Assistants sociaux	1,2 EPT	2 personnes
Ergothérapeutes	0,8 EPT	2 personnes
Secrétaire réceptionniste	0,6 EPT	1 personne

Secrétaire de soins	0,5 EPT	1 personne
Responsable de centre	0,9 EPT	1 personne

### **L'association et ses partenaires**

En 2010, l'APROMAD a entamé une réflexion sur l'organisation du travail dans les CMS de demain afin de répondre aux besoins futurs de notre population. L'augmentation du nombre de personnes de plus de 80 ans, l'engorgement des services hospitaliers et le manque de places dans des structures de type de réadaptation ou court séjour en EMS après une hospitalisation laissent prévaloir une augmentation du taux de recours à nos services. La pénurie de personnel soignant nécessite d'utiliser les ressources humaines existantes de manière la plus efficace possible en leur proposant une formation continue et des possibilités de développer leurs compétences par un encadrement approprié.

### **1.3.2. Réseau AJENOL**

#### **Rapport d'activité 2010**

L'AJENOL, Accueil de Jour des Enfants du Nord Ouest Lausannois, a tenu deux assemblées, l'une le 10 juin, et l'autre le 4 novembre 2010. Durant l'année, à Prilly, la crèche du Tilleul a ouvert ses portes et les travaux de rénovation des Acacias se sont terminés. A Romanel, les P'tits Bonshommes ont déménagé dans de nouveaux locaux. Un nouveau logiciel pour la gestion des garderies et des AMF a été choisi. L'installation s'est faite durant l'automne et il devrait être opérationnel dans le courant de l'hiver 2010-2011.

Le répondant opérationnel, Daniel Gambazza, fonctionne à 20%. L'assemblée d'automne a accepté de l'augmenter, dès le 01.01.2011, à 30%, soit 20% pour les tâches courantes et 10% pour les projets particuliers, tels que l'informatique ou la détermination des tarifs.

Une convention inter réseaux a été signée avec Lausanne. Elle règle la question des enfants habitant l'un des deux réseaux et accueillis dans un centre de l'autre réseau. Cela touche surtout les enfants habitant les quartiers du Taulard et des Vernands, situés sur Lausanne, et se rendant à la garderie de Romanel. Elle a été utilisée à Prilly dans le cas d'un enfant accueilli aux Acacias et ayant déménagé à Lausanne.

Le programme de développement que nous avons dû soumettre lors de la création de l'AJENOL a été réalisé après deux ans de fonctionnement, alors qu'il était prévu sur cinq ans.

### **1.3.3. ARASPE - Association régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens**

**Rappel du contexte.** Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly-Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 33 communes (les 28 communes de l'ancien district d'Echallens, ainsi que Cheseaux, Jouxens, Le Mont, Prilly et Romanel), soit une commune en moins suite à la fusion des communes de Malpalud et d'Assens.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un **Conseil intercommunal** (Législatif), composé de 33 Conseillers municipaux, représentant les 33 communes membres, désignés par leur Municipalité. Le Syndic du Mont-sur-Lausanne, M. Daniel Grosclaude, préside ce Conseil depuis le début de la nouvelle législature.

Le Conseil intercommunal, installé par le Préfet d'Echallens, M. Piot, a désigné un **Conseil de direction** (Exécutif) composé (depuis la révision des statuts en 2009) en principe \*) de 9 Conseillers municipaux :

M. Etienne Lasserre (Prilly, président), Mmes Raymonde Gyger (Bottens, vice-présidente), Sandrine Favre (St-Barthélemy), Jacqueline Franzini (Cugy), Madeleine Geiger (Bretigny s/Morrens), MM. Michel Amaudruz (Le Mont), Jacques Baudet (Romanel), Werner Blum (Echallens). Le secrétariat des deux Conseils est assuré par Mme Yolande Saya (Conseillère communale à Prilly). Le directeur du CSR, M. Michel Hoffman prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Suite à la modification en 2009 des statuts, qui a porté de 7 à 9 le nombre de membres du Conseil de direction, l'assemblée intercommunale a désigné le 3 décembre 2009, M. Jacques Baudet, municipal à Romanel, comme nouveau membre. La 9<sup>ème</sup> place reste pour l'instant en suspens jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant l'éventuelle ouverture d'une nouvelle agence dans la région de Penthaz.

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Romanel-Cheseaux, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 33 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social, afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

Le 31 décembre 2005, les deux régimes en vigueur, le Revenu minimum de réinsertion (RMR) et l'Aide sociale (ASV) ont disparu pour laisser la place à un nouveau régime d'aide sociale, le RI (revenu d'insertion) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Actuellement, pratiquement tous les frais du CSR sont assurés par le Canton, qui les redistribue ensuite aux communes par le biais de la facture sociale.

Afin de renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI, à la demande du Comité de direction, le CSR transmet à intervalle régulier aux Syndics des communes, la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. En cas de doute, les cas peuvent ainsi être signalés au CSR qui effectue les contrôles nécessaires, au besoin en utilisant les services de l'enquêteur spécialisé pour cela, et actif pour plusieurs CSR.

Durant l'année 2010, le Municipal Baudet a participé à 7 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, à trois assemblées du Conseil intercommunal, les 1<sup>er</sup> juillet, 10 novembre et 2 décembre, ainsi qu'à 5 réunions d'un groupe ad hoc consacré à la réorganisation territoriale.

**Réorganisation territoriale** : suite au passage lors de la législature précédente à 10 districts dans le Canton, de nombreuses discussions visant à rallier toutes les communes du district du Gros-de-Vaud à l'ARASPE ont eu lieu durant l'année 2009. 25 nouvelles communes étaient concernées, 10 communes du côté Venoge (rattachées à l'ARAS Cossonay-La Vallée - environ 10'000 habitants) et 15 petites communes du côté Jorat (rattachées notamment à l'ARAS de Moudon). Le comité de l'ARASPE voyait les choses évoluer bon train, les communes du Jorat devant se rattacher à l'agence d'Echallens et l'ouverture d'une agence supplémentaire à Penthaz était en discussion avec les communes concernées du côté Venoge.

Coup de théâtre politique en mars-avril 2010 débouchant sur la mise en place par le président du Conseil des régions RAS, M. Wehrli, d'un groupe de travail «Réorganisation territoriale de l'ARASPE», présidé par le Préfet du Gros-de-Vaud, M. Marc-Etienne Piot, et composé des 4 municipaux de l'ARASPE ayant une agence AVS sur leur territoire (Prilly, Echallens, Romanel et Le Mont), ainsi que de 2 municipaux représentant les 10 futures nouvelles communes du côté Venoge et de 2 municipaux représentant les 15 futures nouvelles communes du côté Jorat.

Très vite, dans le cadre de ce groupe de travail, composé en majorité (6 sur 9) de représentants du district du Gros-de-Vaud, les objectifs principaux, visant à créer un district du Gros-de-Vaud fort, à renforcer l'antenne CSR d'Echallens, à changer le nom et à déplacer le siège social de l'ARASPE de Prilly à Echallens, ainsi que l'application du principe du pot commun pour la prise en charge des coûts de l'opération, sont apparus.

Sans tenir compte des fusions de communes à venir et de l'augmentation des populations, au terme de ce regroupement, l'ARASPE compterait 58 communes et selon l'état des habitants au 31.12.09, 62'081 habitants, répartis entre les agences de Prilly 11'200 hab., Romanel-Jouxens-Cheseaux 8'341 hab., Le Mont-Bretigny-Cugy-Froideville-Morrens 11'132 hab. et Echallens-Venoge-Jorat 18'045 + 9'648 + 3725 hab., soit pour le bassin orienté Lausanne 9 communes avec 30'673 hab. et pour le bassin orienté Echallens 49 communes avec 31'408 habitants.

Inutile de dire que face à cette situation, sachant aussi que près des 2/3 des dossiers CSR traités par l'ARASPE concernent Prilly et les communes proches de Lausanne, cette opération a généré de très fortes tensions entre les neuf communes orientées Lausanne et les 49 communes orientées Echallens. Les 9 communes souhaitant une représentation équilibrée, avec une révision de mode de représentativité en direction d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants et le maintien des coûts séparés entre les agences (Prilly gardant une position neutre face au coût unique). L'option scission de l'ARASPE est bien entendu venue sur la table.

Le groupe de travail n'ayant évidemment pas pu établir de vrais consensus, deux assemblées extraordinaires ont été organisées pour les 33 communes de l'ARASPE actuelles, d'une part, et pour les 25 nouvelles communes, d'autre part.

A peine, quelques jours avant ces assemblées, le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard annonçait par courrier aux communes que le Canton n'accepterait pas la scission et sans exclure le déplacement du siège social à Echallens, l'ARASPE devait maintenir un pôle fort à Prilly pour les communes du Sud.

Les 25 nouvelles communes devant quitter leur ancienne région RAS à la fin de la législature en cours, soit au 30 juin 2011, un préavis, prévoyant l'adaptation des statuts et une solution de locaux plus spacieux à Echallens, est en préparation et devra passer devant les Corps délibérant des communes concernées avant cette date, et, nous n'aurons très certainement que le choix de l'accepter !

Pour le reste, en plus de cela, en collaboration avec le directeur M. Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui vont être confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont inmanquablement augmenter ces prochaines années.

#### **ARASPE : Comparatif entre budgets 2009 – 2010 - 2011 pour les 4 AIAS – Coût par habitant**

Version soumise et adoptée par le Conseil Intercommunal du 2 décembre 2010 à Echallens. Les comptes 2010 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport, d'où le choix de présenter un comparatif sur la base d'éléments budgétaires qui reflètent particulièrement bien la situation et les écarts de coût entre les agences.

<b>BUDGET 2009</b>					
<b>Communes</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Participation des communes</b>	<b>par habitant de l'AIAS</b>	<b>Agent régional + Direction + Apprenti</b>	<b>Coût total par habitant</b>
Le Mont	10'794	144'000	13.34	1.97	15.31
Echallens	17'257	302'960	17.56	1.97	19.53
Prilly	10'808	279'150	25.85	1.97	27.82
Romanel	8'020	136'360	17.00	1.97	18.97

<b>BUDGET 2010</b>					
	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Participation des communes</b>	<b>par habitant de l'AIAS</b>	<b>Agent régional + Direction</b>	<b>Coût total par habitant</b>
Le Mont	10'904	146'650	13.45	2.325	15.775
Echallens	17'604	354'510	20.138	2.325	22.463
Prilly	11'036	271'350	24.588	2.325	26.913
Romanel	8'241	142'000	17.231	2.325	19.556



<b>BUDGET 2011</b>					
	Nb d'habitants	Participation des communes	par habitant de l'AIAS	Agent régional + Direction	Coût total par habitant
Le Mont	11'132	225'200	20.23	2.37	22.60
Echallens	18'035	378'060	20.97	2.37	23.34
Prilly	11'200	337'000	30.09	2.37	32.46
Romanel	8'341	155'300	18.62	2.37	20.99

**Récapitulation:**

	Coût par habitant Budget 2008	<b>Différence 2008-09</b>	Coût par habitant Budget 2009	<b>Différence 2009-10</b>	Coût par habitant Budget 2010	<b>Différence 2010-11</b>	Coût par habitant Budget 2011
Le Mont	15.04	<b>0.27</b>	15.31	<b>0.465</b>	15.775	<b>6.825</b>	22.60
Echallens	18.77	<b>0.76</b>	19.53	<b>2.933</b>	22.463	<b>0.877</b>	23.34
Prilly	24.67	<b>3.15</b>	27.82	<b>0.907</b>	26.913	<b>5.547</b>	32.46
Romanel	18.89	<b>0.08</b>	18.97	<b>0.586</b>	19.556	<b>1.434</b>	20.99

**1.3.4. Fondation Primeroche (EMS)****Membres du comité de Fondation :**

Mmes et MM. E. Lasserre, président, Prilly  
 F. Blanc, municipal, Cheseaux s/L.  
 O. Ostertag, vice-syndic, Jouxkens-Mézery  
**J. Baudet, municipal, Romanel s/L.**  
**C. Perrin, Romanel s/L.**  
 P. Ubersax, Cheseaux s/L.  
 N. Genêt, Prilly

**Hors Conseil (voix consultative)**

Mme C. Richard, secrétaire  
 M. C. Weiler, directeur, Prilly

**Organe de contrôle – législature 2006 - 2011**

Prilly :	M.	D. Girard	suppléante Mme M. Conne
Jouxkens-Mézery :	Mme	M. de Preux	suppléante Mme M. Verrey
<b>Romanel s/L. :</b>	<b>M.</b>	<b>B. Progin</b>	<b>suppléante Mme B. Gabioud</b>
Cheseaux :	M.	J. Minns	suppléante Mme M. Gay Vallotton

**Rapport du président au Conseil de fondation de l'EMS Primeroche pour l'année 2010**

La première séance de l'année s'est tenue le 9 février. Durant celle-ci, le Conseil a adopté le budget 2010. Les comptes 2009 ont été discutés et l'attribution du résultat pour un montant de CHF 270'000.-- a été adoptée. Le Conseil de Fondation a appris avec satisfaction que la commune de Cheseaux avait adopté le plan de quartier du Grand Pré qui comprend la parcelle destinée à la construction du nouvel EMS.

La 2<sup>ème</sup> séance s'est tenue le 17 juin. Les comptes 2009 ont été approuvés avec un bénéfice de CHF 65'503.--. Au bilan les fonds propres figurent pour CHF 950'000.--. Le dossier de mise à l'enquête de l'EMS à Cheseaux a été déposé. Le besoin d'une cuisine centrale devient impérieux et une recherche de locaux est mise en route.

La 3<sup>ème</sup> séance de l'année a eu lieu le 14 septembre. Le permis de construire pour l'EMS le Grand pré a été délivré. Les premiers résultats pour le Centre alternatif à l'hébergement sont fournis. Ils sont tout à fait satisfaisants. Des travaux de mise en conformité de l'EMS Primeroche sont nécessaires au vu des nouvelles

normes de l'ECA. Nous profiterons de ces travaux couverts par l'Etat pour effectuer diverses améliorations avec un devis de CHF 114'500.--. Le Conseil approuve également un renouvellement de l'informatique pour CHF 124'000.--.

La dernière séance de l'année s'est déroulée le 15 décembre. Le 74% des soumissions pour l'EMS à Cheseaux sont rentrées. Le décret sera présenté avec un chiffre d'au moins 80%. Les travaux à l'EMS Primerocroche sont en cours. Le Centre alternatif à l'hébergement atteint un taux d'occupation de 80%, ce qui est très satisfaisant. Le budget provisoire 2011 est présenté. Il est positif. Une nouvelle appréciation de la rémunération du directeur a été adoptée. Il est décidé de rembourser les CHF. 100'500.- d'emprunt aux communes en deux phases, l'une tout de suite et l'autre à la fin 2011.

### 1.3.5. Sortie des aînés

Pour rappel, la Municipalité a invité les aînés en 2009 pour la traditionnelle sortie, qui a lieu tous les deux ans.

### 1.3.6. Forum des Jeunes

Le samedi 24 avril 2010 s'est déroulé à Prazqueron le traditionnel Forum des jeunes de Romanel. La Municipalité a eu le plaisir de recevoir 11 jeunes gens qui ont répondu à l'invitation lancée par notre Exécutif à tous les jeunes habitants de notre commune âgés entre 14 et 19 ans.



#### Qu'est-ce que le Forum des jeunes?

Aussi bien le Conseil communal que la Municipalité sont attentifs à nos adolescents. Qui sont-ils, que souhaitent-ils, veulent-ils s'investir dans des projets qui leur tiennent à cœur? Pour cela, le Conseil communal a nommé une commission permanente "Jeunesse" présidée par Claudia Perrin, très



motivée par le Forum et les projets qui en découlent.

Tous les 2 ou 3 ans, un sondage est adressé à tous les jeunes de 14 à 19 ans. Cette année, ce ne sont pas moins de 230 jeunes qui ont été contactés. 65 ont répondu au questionnaire qui leur donnait la possibilité de s'exprimer au sujet de leurs attentes. 11 ont répondu favorablement à l'invitation au Forum 2010, 11 jeunes motivés, prêts à s'investir dans l'un ou l'autre des nouveaux projets proposés. Après la construction de la piste Vita, le site Internet Romado et la journée d'inauguration du 13 septembre 2009, trois nouvelles idées étaient soumises à leur approbation et à leur désir de s'investir:

- La création d'un parlement des jeunes;
- la création d'une vidéothèque;
- La promotion du site Romado, site internet de recherche de petits travaux rémunérés pour les adolescents.

#### Que sont devenus ces projets?

Depuis l'été 2010, ces 11 jeunes gens se sont mis au travail, aidés par les membres de la commission Jeunesse du Conseil communal, Claudia Perrin, Luigi Mancini et Guillaume Deriaz.

## Le Parlement des jeunes Buyà tsa

Le Parlement des Jeunes, qui est en cours de création, a pour but :

- d'offrir aux jeunes un forum pour débattre des questions qui les concernent. En particulier en relation avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture, et toutes manifestations pouvant intéresser les jeunes;
- de permettre aux jeunes de réaliser des projets approuvés par leur Parlement.



Le Parlement des jeunes Buyà-tsa est ouvert à tous les jeunes, de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 12 à 18 ans, domiciliés légalement sur la Commune de Romanel, ou qui y travaillent (ou y ont travaillé), ou y étudient (ou y ont étudié).

Chaque jeune remplissant les conditions peut participer aux activités du Parlement des jeunes et en particulier émettre – lors d'une assemblée plénière (ou par lettre adressée au comité) – des suggestions quant aux sujets qu'il souhaite voir traiter.

Le Parlement est un organe qui disposera d'un budget annuel et directement en relation avec la Municipalité et la commission Jeunesse du Conseil communal.

Le Parlement sera composé d'environ 20 jeunes et dirigée par un Comité. Des groupes désignés réaliseront les projets adoptés par le Parlement. Deux projets sont en cours d'élaboration:

Le projet de Vidéothèque

Toutes les familles possèdent des DVD de films qu'ils ont vus et revus. Nous estimons que plusieurs milliers de ces films, tout au moins pour ceux d'entre eux qui sont accessibles aux enfants, aux adolescents et aux familles, pourraient vivre une deuxième vie à la vidéothèque de notre commune. Ainsi, un groupe du Parlement des jeunes Buyà-tsa a décidé de se lancer dans ce projet.

Moyennant une petite cotisation annuelle, la location des films sera gratuite. Le bon fonctionnement de la vidéothèque sera assuré par les jeunes. Les contrôles sécuritaires et légaux assurés par la commune. Ce projet est en cours d'élaboration.

### La promotion 2011 du site ROMADO

ROMADO est un site Internet ([www.romanel-sur-lausanne.ch](http://www.romanel-sur-lausanne.ch) puis cliquez ROMADO dans la page d'accueil)

# ROMADO

créé par et pour les jeunes de notre commune. Il permet aux entreprises et particuliers de proposer des petits boulots et aux jeunes de proposer leurs services. Le contrôle strict des inscriptions et de la sécurité est assuré par l'administration communale.

## 2. Cultes

### Préambule

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux qui souhaitent prendre connaissance de l'organisation et des actions menées par les Communautés Protestantes et Catholiques rattachées à notre Commune peuvent s'informer sur leurs sites internet respectifs.

## 2.1. Paroisse réformée EERV Cheseaux-Romanel et Vernand

*Rapport du Conseil de paroisse, par M. Eric Wagnières, Président*

Notre communauté vit au rythme de ceux qui l'animent et de ceux qui y participent. Nous sommes toujours soucieux de l'accueil et de la convivialité tout au long de l'année. Cette année a été marquée par le départ du pasteur François Paccaud, appelé à continuer son ministère au sein de la région de Morges dans un délai extrêmement court (annonce à fin juin pour le 1<sup>er</sup> novembre). Ceci a conditionné notre travail en paroisse pour mener de front les activités habituelles déjà annoncées pour l'automne au journal Bonne Nouvelle, dans Romanel-info, le Crieur de Cheseaux et les missions de catéchisme afin qu'elles en souffrent le moins possible !

Nous exprimons notre reconnaissance pour tout ce qui a été entrepris par nos ministres paroissiaux : MM. François Paccaud et Philippe Corset, ainsi que par tous les ministres de notre région La Mèbre par M. Etienne Rochat de Prilly, notre ministre de coordination, qui ont donné le coup de main pour garder le cap. De plus, c'est avec le concours de M. le pasteur Yann Morvant de Renens, remplaçant au pied levé ! que notre vie paroissiale a gardé tout son entrain, par sa présence dès octobre. Madame le pasteur Laurence Reymond-Bolomey de Lonay est venue en décembre apporter ses forces et son rayonnement pour un 20% de ministère pour les cultes. Nous nous efforçons de chercher un nouveau ministre pour l'été 2011 ! Mission importante pour la commission de repourvue, mais difficile en ces temps de mouvance de notre Eglise, de nos régions et de l'effectif restreint des pasteurs disponibles !

Nous avons vécu des moments forts dans nos cultes, nos visites à domicile et nos réunions. La Journée de Rencontre et d'Offrande du 1<sup>er</sup> dimanche de mai marque un temps convivial et festif qui nous a réunis nombreux à la salle de Praqueron à Romanel. Le culte régional de fin août nous ouvre au contact des paroisses du Mont, de Prilly-Jouxens et du Haut-Tallens (Cugy-Montheron-Morrens-Froideville).

En recherche de contact pour être porteur de sens et d'espérance parmi nos villages, nous continuons à vous proposer des apéritifs de quartier avec la présence œcuménique de nos ministres et conseillers fin juin et début septembre.

Un beau samedi de septembre en excursion/découverte à Rougemont nous a permis de bien comprendre le rayonnement des moines de Cluny, de visiter une paroisse de montagne. Nous avons pu entourer et exprimer notre gratitude au pasteur F. Paccaud à la Soirée d'automne du 5 novembre pour ces 5 dernières années passées avec nous.

Nous menons avec nos autorités communales et la Communauté catholique une réflexion pour la présence et l'évangélisation chrétienne au sein d'une population en forte augmentation et devons nous préoccuper de la prise en charge de locaux disponibles suffisants. La gestion du fichier des adresses des personnes acceptant le contact avec nos paroisses est un sujet crucial pour atteindre les habitants de nos Communes.

Nous exprimons notre reconnaissance pour la tenue de la caisse paroissiale à M. Blaise Jaunin de Romanel et sommes heureux de pouvoir compter au sein du conseil paroissial sur les talents de M. Marc Johannot pour l'avenir de la trésorerie.

## 2.2. Communauté catholique

*Rapport de M. Gérald Déglise, Président de la Communauté catholique*

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté catholique du haut, qui regroupe les Communes de Cheseaux-Romanel-Sullens-Bournens-Boussens, continue sa mue, son activité croissante dans la catéchèse est importante, puisque le nombre des jeunes en formation est plus élevé qu'à Prilly.

L'année 2010 s'est déroulée dans les traditions habituelles, la soirée familiale, appelée communément soirée choucroute, a été organisée cette année dans les salles de Praqueron à Romanel.

Pour notre comité administratif, nous-nous étions fixés pour l'année 2010 de trouver, en collaboration avec les responsables de la Municipalité de Romanel et la Paroisse protestante, un local d'enseignement pour le catéchisme des enfants, ainsi qu'une salle de réunion-secrétariat.

Le premier septembre, nous avons aménagé dans les anciens locaux du Four Banal, (ancienne garderie); nous remercions la Municipalité qui a tout mis en œuvre pour nous octroyer ces locaux. Une convention entre la Commune et notre Communauté doit encore être signée au début 2011.

La communauté du haut a écrit aux municipalités de Lausanne, Cheseaux et Romanel pour leur demander de nous informer sur les mesures prises en prévision de l'évolution démographique de ces trois communes et d'y intégrer les infrastructures y relatives.

A l'Eglise du Bon Pasteur de Prilly a eu lieu la **première Communion** des enfants de la Communauté, le 16 mai. Cette cérémonie, empreinte de sérénité, s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Notre Communauté continue à entretenir de très bons contacts avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel-Vernand, notamment lors des manifestations communautaires de fin d'année.

### 3. Police des constructions

#### 3.1. Dénonciations à la Préfecture

Aucun cas n'a été signalé à la Préfecture.

#### 3.2. Permis de construire délivrés en 2010

15 permis de construire ont été délivrés :

- Ch. du Brit 2 Aménagement d'une pergola sur le toit-terrasse
- Ch. des Epinettes 1 Adjonction. Fermeture du sas d'entrée, extension de la salle d'aérobic, transformation de l'espace de bien-être, création d'un spa
- Ch. des Vernes 6 Adjonction. Installation de panneaux solaires thermiques d'une surface de 18 m<sup>2</sup> intégrés à la toiture
- Rte d'Echallens 20 Rénovation totale. Aménagement du centre technique et logistique SDIS
- Ch. du Raffort Construction d'une digue de retenue avec défrichement temporaire pour réalisation d'une zone inondable
- Rte de la Blécherette 2 Construction d'un couvert
- Ch. du Raffort 1 Aménagement d'un local à usage d'école de danse au sous-sol du bâtiment **Dispensé d'enquête**
- Ch. de l'Orio 30 Transformations. Création d'ouvertures en façade Sud, Ouest, Nord et Est, 45 places de parc
- ch. de l'Orio 30 Transformations. Réhabilitation et réactivation d'une halle industrielle par fractionnement des espaces avec changement d'affectation (destination des locaux) partiel et 45 places de parc **Dispensé d'enquête**
- ch. de l'Orio 30 Réaménagements intérieurs et diverses ouvertures en façades, maintien des 22 places de parc existantes
- ch. des Fayards 7 Extension de la fabrique d'agencement, démolition du couvert à bois (revêtement textiles sur façade Est)
- rte de Lausanne 17 Adjonction. Construction d'une véranda chauffée - Démolition partielle du bâtiment ECA 220b

- rte d'Echallens 34 Permis d'implantation. Construction d'un immeuble MZ-AITR, y c. bâtiment administratif, ateliers, dépôts et places extérieures
- ch. de la Judée Transformation. Assainissement partiel de l'enveloppe du bâtiment et création d'une chaufferie à bois
- ch. de l'Orio 3 Changement, nouvelle destination des locaux. Habitation PPE. Transformation du rez-de-chaussée.

### 3.3. Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2010

Néant.

### 3.4. Dispenses d'enquête publique, selon art. 111 LATC

- ch. de la Judée 5 Pose de panneaux solaires
- ch. des Terreaux 3 Remplacement de la toiture existante et de 2 tabatières par 2 Velux
- ch. de la Source 15 Fermeture d'un balcon et transformations intérieures
- ch. des Terreaux 8 Cabanon de jardin
- ch. du Bochet 25 Remplacement chaudière et pose d'un canal de fumée «gaz»
- ch. du Dîmoz 9 Remplacement d'une toile de tente par une structure métallique et vitrée
- ch. de la Covatannaz 4 Réfection des façades et remplacement des fenêtres
- ch. de la Source 35 Remplacement du chauffage et pose d'un panneau solaire
- ch. de l'Orio 25 Rénovation des places de parcs existantes et petit agrandissement de la surface en dur avec revêtement en pierre, petit muret, remplacement des grilles d'écoulement
- ch. des Vernes 1 Pose d'une paroi vitrée pour fermeture balcon durant la période hivernale
- ch. des Vernes 8 Implantation d'une piscine hors sol

### 3.5. Commission technique et de salubrité (C.T.S)

Composition : M. J. Baudet, municipal, Président  
 M. S. Auer ou M. S. Rochat, bureau technique  
 M. L. Fragnière, architecte-conseil  
 M. P. Porcheddu, ingénieur (selon les cas)  
 M. J.-J. Lambelet, ramoneur (selon les cas)

En 2010, la C.T.S. a tenu deux séances au complet, ainsi que de nombreuses visites, impliquant l'un ou l'autre de ses membres, au cours desquelles elle a procédé au contrôle des constructions, en vue de l'octroi des permis d'habiter ou d'utiliser.

### 3.6. Sécurité des chantiers

Rapport d'activité 2010 du bureau Masotti Associés SA, St-Prex

#### 1. Cadre réglementaire (rappel des principales dispositions):

- Le Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC2003) fixe le cadre réglementaire en application de l'art. 90 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).
- Il tend à prévenir toutes menaces et atteintes à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité (article premier).
- Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, réparation, entretien, génie-civil.
- Il précise que les chantiers doivent être annoncés à l'organe de contrôle.
- L'utilisation d'engins (grues par ex. ) peut être soumise à inspections et des essais.
- Les chantiers doivent être clôturés et des garde-corps installés, s'il y a risque de chute.
- Les cheminements publics aux abords d'un chantiers doivent être aménagés.
- Il sera tenu compte des besoins des personnes handicapées.
- Toutes précautions doivent être prises pour éviter de souiller les chaussées.
- La signalisation doit être conforme à l'ordonnance fédérale OSR (art.80 notamment).
- Il sera tenu compte des dangers d'incendie et de la présence d'amiante.
- Le chantier sera conduit de manière à respecter les dispositions fédérales relatives à la protection de l'environnement et de la protection des eaux.
- L'incinération de déchets de chantiers est interdite.
- Chacun s'emploiera à réduire les nuisances autant que possible.
- Exclure les dégagements de poussières (amiante !).
- Les échafaudages doivent être établis pour tous les travaux qui ne peuvent être exécutés sans danger pour la sécurité publique par d'autres moyens.
- Un cheminement sûr et de dimension suffisante devra être assuré en tout temps.
- Des barres de sécurité sont à installer à demeure pour toute toiture dont le bas du pan se trouve à plus de 3 m. du sol, et dont la pente est supérieure à 40% pour la tuile (20% pour le métal) - règle dite des barres à neige !
- Les constructions doivent au besoin être pourvues de dispositifs permettant l'ancrage d'échafaudages (façades rideau, etc.).
- L'utilisation de grues est soumise à conditions (entretien, permis, etc.).
- La flèche doit être mise en giration libre (grues).
- Le convoyage de charges au dessus d'espaces accessibles au public est interdit en l'absence d'une protection spéciale.
- L'engagement d'un hélicoptère (pour des convoyages de charges / grue aérienne) est soumis à l'autorisation de l'organe de contrôle.
- Idem pour les travaux acrobatiques de nettoyage, maintenance, etc. au-dessus des espaces accessibles au public (tiers et voisins).
- L'application du RPAC incombe aux Municipalités, qui peuvent confier le contrôle à un tiers disposant des compétences nécessaires.
- Voir directives pour l'engagement et CAHIER DES CHARGES CANTONAL.
- Les organes de contrôle ont le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers.
- Les organes de contrôle ne sont pas tenus à des vérifications exhaustives.
- Les Municipalités ou l'organe de contrôle peuvent ordonner la suspension immédiate des travaux lorsque la sécurité du public ou des voisins est compromise, ou menacée de l'être (arrêt des travaux en cas d'urgence, éventuellement évacuation ou autres mesures).
- Lorsque l'organe de contrôle constate des dangers imminents pour les travailleurs ou une violation manifeste des prescriptions de sécurité, il invite à prendre les mesures utiles pour faire cesser le danger et avise la SUVA.

- Chaque entrepreneur est responsable des installations utilisées par son personnel. Il doit s'assurer de la conformité au présent règlement.
- Le contrôle exercé par les autorités ne dégage en aucune mesure les entreprises de leurs responsabilités.

L'ordonnance fédérale sur les travaux de construction (OTConst 2009) fixe les mesures qui doivent être prises pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs.

- Cette ordonnance précise notamment le mode de faire pour l'installation de chantiers et l'exploitation de machines, grues, échafaudages. Les règles qui y sont énoncées servent de base aux contrôles d'installations à proximité ou dans des secteurs accessibles au public.
- Les règles concernant les fouilles et la stabilité de leurs parois, les étayages et les méthodes d'exploitation figurent également dans l'OTConst. Elles sont reprises dans le cas des contrôles relatifs à la sécurité du public, qui est également concernée par la conformité des travaux effectués pour les communes (conduites d'eau - gaz - électricité, etc., ainsi que les aménagements routiers).

D'autres dispositions réglementaires sont prises en considération dans le cadre des contrôles de chantiers par le préposé communal à la prévention des accidents dus aux chantiers (règles relatives à la protection des eaux de surface et souterraines, celles concernant la protection de l'air, la lutte contre le bruit, le travail au noir..)

Organisation = DT .. par exemple pose de garde-corps !!



## **2. Collaboration interservices**

Sous forme de raccourci, les domaines de compétence et la collaboration entre les divers services appelés à intervenir sur les chantiers peuvent être résumés ainsi :

- L'organe de contrôle nommé par la Municipalité, le préposé communal à la prévention des accidents dus aux chantiers, agit en application du RPAC et sa mission est de veiller à la sécurité du PUBLIC (tiers, voisins). Le préposé a une vision fine des ouvrages en cours de réalisations dans les communes et peut donc relayer rapidement les informations aux partenaires de sécurité actifs dans d'autres services.
- La mission des Conseillers SUVA relève du droit fédéral et concerne la sécurité et la santé des travailleurs. Les ingénieurs sécurité SUVA couvrent un grand secteur de territoire et ne disposent en général pas des informations sur les ouvertures de chantier (qui sont annoncés obligatoirement aux autorités communales).

*(A ce stade on peut constater que la collaboration est indispensable, tant il est vrai qu'un éventuel renversement d'échafaudage, par exemple, peut avoir des conséquences néfastes pour les travailleurs comme pour le voisinage; autre exemple, les fouilles présentant danger d'effondrement et menaçant les travailleurs et les usagers du domaine public).*



- Le Service cantonal des eaux, dont les représentants, chef de secteur, garde-pêche, ingénieurs et techniciens, sont appelés à intervenir en cas de pollution, mais pas seulement. Via les informations relayées par le Préposé communal à la prévention des accidents dus aux chantiers, des mesures préventives peuvent être prises pour éviter les incidents et atteintes à la qualité des eaux publiques.

*(se référer à la convention Communes-SESA permettant de confirmer que les chantiers sont sous observation en ce qui concerne le traitement des rejets lors de la fabrication et la mise en œuvre des bétons).*

- D'autres services sont concernés par une collaboration, selon la nature et l'importance des chantiers. Il s'agit des Services de police et signalisation, de voirie, de l'inspection des chantiers (travail au noir), de la lutte contre les nuisances (bruit).

### **3. Informations - Rapports**

D'une manière générale, le préposé communal intervient directement auprès des entreprises pour faire effectuer les mises en conformité.

- Des rapports de contrôles sont établis à l'attention de l'autorité et, selon nécessité, copie est transmise à l'entreprise, la SUVA, ou autres si concernés.
- Si les constats effectués sur un chantier et les mesures prescrites impliquent une décision municipale ou une intervention d'autres services, des contacts directs, des messages mails ou autres dispositions sont prises.

### **4. Quelques chantiers à ROMANEL-sur Lausanne en 2010**

Au cours de cette année 2010, il y a encore eu une très forte activité dans le domaine de la construction dans la Région lausannoise, mais relativement peu à Romanel. Des quelques chantiers ouverts, on peut noter les réalisations suivantes :

- Immeubles Sogeprom / entreprise CF



Imm. Sogeprom = garde-corps non conformes (visiteurs !) Fouille au pied de la grue ! Consolider+étayer ..

- Centre ECA, ancien garage Jan, à la Rte d' Echallens- Orio
- Maison Seiler, ch. des Terreaux , entreprise Trezz SA



Reprise en sous-œuvre



Charpente

- Rénovation d'immeuble Calderari, Rte d'Echallens 7
- Rénovations de façades Immeuble Antonin, ch. de la Covatannaz 1
- Réfection de façade Milliquet à l'Orio



Façades Calderari



Covatannaz 1



Milliquet

## Génie civil / Travaux routiers / Fouilles / Canalisations

Ch. du Village / entreprise May.

### 5. Conclusions et perspectives 2011 :

Au delà de tout ce qui fonctionne bien, mais aussi du lot quotidien de contrariétés et improvisations diverses liées à l'activité, il ressort d'une manière générale que la planification et l'organisation des travaux par les Directions de Travaux sont trop souvent insuffisantes et qu'il est parfois nécessaire de mobiliser les Services publics pour rétablir dans l'urgence des situations compromettant la sécurité des personnes et des biens. Il ne faut bien sûr pas trop noircir le tableau car il y a quand même des chantiers qui sont dirigés correctement, mais le fait est que les charges de contrôles reportées sur les Communes par le Canton via des révisions de Lois et Règlements augmentent d'année en année ( environnemental + isolations + amiante + directives incendie, etc.).

L'organe de contrôle mandaté par la Municipalité pour la prévention des accidents de chantiers est ainsi de plus en plus sollicité à effectuer des tâches supplémentaires et se pose la question pour les années futures d'une disponibilité suffisante pour assurer toutes les missions sur l'ensemble de son secteur, tel que défini actuellement.



démontage grue / proximité domaine public

### 3.7. Bureau technique

L'effectif du bureau technique représente l'équivalent de 1.7 poste de travail environ et l'organisation interne a été légèrement modifiée dès le 1<sup>er</sup> janvier pour permettre à M. Stéphane Rochat d'apporter ses compétences en matière de police des constructions à la Commune de Jouxens-Mézery.

Ainsi, et suite à l'adoption du budget par le Conseil communal, la répartition des occupations est représentée dans le tableau ci-dessous.

Description	Romanel-sur-Lausanne	Jouxens-Mézery
Secrétaire	32.5 %	---
Collaborateur technique	37.5 %	25 %
Ingénieur communal	100 %	---
Total	170 %	25 %

L'organisation du temps de travail mis en place permet de respecter les conditions de l'accord avec Jouxten-Mézery, tout en offrant une disponibilité quotidienne et régulière à la population. Le cahier des charges est vaste et comprend notamment la police des constructions, l'urbanisme et les infrastructures routières et souterraines. D'autres missions viennent se greffer, telles que l'infrastructure informatique, délégué du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) et expert communal en protection incendie. L'année 2010 a été marquée par une forte implication dans les projets liés au développement de la Commune.

En complément à la transformation des locaux, une surface de stockage dans l'appentis a été légèrement réaménagée pour permettre l'entreposage des dossiers de constructions, archivés désormais par numéro de parcelle. Ainsi, quel que soit le type de dossiers (autorisation simple, permis de construire, demandes refusées ou abandonnées, etc...), il est maintenant aisé de retrouver l'historique des constructions sur une parcelle.

### **3.8. Projets spéciaux**

#### **Bassin de rétention de la Pétause**

Les études menées dans le cadre du préavis ont permis de déposer un dossier de mise à l'enquête publique de la digue au printemps et d'adresser des soumissions à 5 entreprises selon les procédures des marchés publics. Les travaux ont démarré à fin mai et se sont terminés en automne par la plantation d'arbustes répartis sur l'ensemble de la butte. Le service de Voirie est désormais responsable de l'entretien de cet ouvrage.

#### **Bassin de rétention Sous-Lavaux**

Les études décrites dans le préavis ont commencé rapidement en impliquant tout de suite les services de l'Etat dont notamment Eaux, sols et assainissement (SESA), Forêts faune et nature (SFFN) et son centre de conservation de la faune (CCFN). Le dossier a été soumis à un examen préalable au sein de l'administration cantonale, qui a confirmé les solutions techniques envisagées. Ces études ont débouché sur un projet admis par la Municipalité et qui servira de base à la rédaction de soumissions. Ces soumissions seront adressées aux entreprises en 2011 selon les procédures des marchés publics.

#### **Zone d'accueil du Brit**

Les travaux réalisés en 2010 ont porté sur les aménagements, avec notamment la pose des bancs et de l'éclairage public sur le parking lui-même et le long du chemin d'accès au bâtiment de la Fondation Donatella Mauri. La signalisation verticale à l'entrée du parking doit être coordonnée avec l'établissement des règles de stationnement dans le village.

#### **Carrefour Judée-Village**

Dans le cadre du préavis, les études ont permis d'élaborer un avant-projet soumis à l'examen préalable des services du Canton durant le printemps. Cet examen a permis de valider les principes et d'élaborer un projet soumis à l'enquête publique, d'une part, et à la base des soumissions adressées aux entreprises selon les procédures des marchés publics, d'autre part. L'analyse des 7 offres reçues a permis de choisir l'entreprise adjudicatrice et de planifier les travaux. Ceux-ci ont démarré à fin septembre par la pose du nouveau collecteur EC en attente. Grâce à une signalisation par feux lumineux, le trafic a été maintenu dans le carrefour sur la base d'une circulation alternée. Les travaux se poursuivront en 2011.

**CHAPITRE V****Dicastère de M. Daniel CROT****1. Instruction publique****2. Police****3. Contrôle des habitants****4. Sociétés locales**

<b>Effectif :</b>	Ecoles:	1 directeur 4 institutrices à plein temps } 20 institutrices à temps partiel }	M. A. Nikles voir tableau
	Police	1 assistant de police administrative	M. F. Flaction <i>jusqu'au 09.08.10</i> M. J.-M. Cornu <i>dès le 09.08.10</i>
	Contrôle des habitants	1 préposée	Mme M. Cuche

**1. Instruction publique****1.1. Généralités - compétences**

Rappelons brièvement que c'est le DFJC, Département de la formation et de la jeunesse et de la culture - Direction générale de l'enseignement obligatoire, qui assume la conduite de l'école.

Par le biais de l'enveloppe pédagogique, c'est le Conseil de direction (Directeur + Doyens) qui organise la répartition de l'enseignement et décide du nombre de classes.

Les directeurs ont une large compétence dans les domaines pédagogique et administratif; ils assurent le contact avec les parents et sont en relation fréquente avec les Autorités et les Commissions.

Les Communes assument la mise à disposition des locaux scolaires et assurent leur entretien. Les Municipalités établissent le budget scolaire et tiennent les comptes.

**1.2. Organisation des écoles de Romanel s/Lausanne**

Tous les élèves du cycle initial (CIN) et des deux cycles primaires (CYP1 et CYP2) sont scolarisés dans la Commune.

Collèges des Esserpys : 2 classes CIN et 1 classe CYP1

Collège du Rosset : 2 classes CYP1

Collège de Prazqueron : 2 classes CIN, 1 classe CYP1 et 4 classes CYP2.

Pour les classes secondaires (+5 à +9), Romanel-sur-Lausanne est rattachée à l'Arrondissement scolaire de Prilly qui comprend les Communes de Bournens, Bousens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

L'Arrondissement compte deux établissements secondaires: celui de la Chamberonne (anciennement Cheseaux-sur-Lausanne), dirigé par M. Michel Haslebacher et celui de Prilly, dirigé par Mme Anne-Catherine Meuwly

L'établissement secondaire de la Chamberonne accueille les élèves du cycle de transition (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>), ainsi que les élèves de 7<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> de la voie secondaire à options et de la voie secondaire générale des Communes de Bournens, Bousens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne et quelques élèves de Romanel-sur-Lausanne

Les élèves de la voie secondaire de baccalauréat de ces Communes, ainsi que les autres élèves des Communes de Jouxten-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Prilly sont scolarisés à l'établissement secondaire de Prilly.

25 élèves de Romanel s/L. vont à Cheseaux.

172 élèves de Romanel s/L. vont à Prilly.

*Le rapport détaillé du directeur de l'établissement scolaire de la Chamberonne est à disposition auprès du Greffe municipal, sur demande, pour les personnes intéressées.*

### **1.3. Rapport d'activité de l'ECOLE PRIMAIRE de Romanel s/Lausanne**

**La plus grande partie de la suite de ce rapport d'activité de l'école primaire a été élaborée par M. A. Nikles, directeur.**

#### **1.3.1. Corps enseignant**

##### **Nominations – démissions**

Mme Mylène Camenzind Bernasconi, maîtresse du CIN, a quitté l'établissement après deux années d'enseignement.

Mme Marianne Cuany, maîtresse d'appui, a quitté l'établissement après trois ans d'enseignement.

Mme Roselyne Martin, maîtresse d'éducation physique, a quitté l'établissement après deux années d'enseignement.

Mme Danièle Pache, institutrice primaire, départ à la retraite, après 10 ans d'enseignement à Romanel-sur-Lausanne.

M. Michaël Sugnaux, instituteur primaire, a quitté l'établissement après une année d'enseignement.

Mme Claudia Thomas, institutrice primaire et maîtresse ACT, départ à la retraite, après 35 ans d'enseignement à Romanel-sur-Lausanne.

Mme Elodie Vuagniaux, maîtresse du CIN, a quitté l'établissement après une année d'enseignement.

##### **Devoirs surveillés**

A fin août 2010, 32 élèves vont aux devoirs surveillés les lundis, mardis et jeudis, de 15h.45 à 17h.15. Ils sont répartis en trois groupes.

## Personnel enseignant au 23 août 2010

Degré	Nom Prénom	A plein temps	A temps partiel
CIN	CHASSAGNOT Marjorie		14/24
	COLLET CHEBBAA Murielle		10/24
	FELLRATH Sybille		2/24
	FLEISCHMANN Françoise	24/24	
	REPOND Evelyne		22/24
	VALENCIA-BANDELIER Nadia	24/24	
CYP1 (1P)	FISCHER Milena		14/28
	JACCARD Martine		14/28
	MOILLEN Valérie		16/28
	BAUDAT Christelle		12/28
CYP1 (2P)	BAUDRAZ Anne		22/28
	BILLAUD Céline	28/28	
	CORCIULO Maria		6/28
CYP2 (3P)	BOVEY Brigitte		22/28
	HIRSCHI Isabelle		6/28
	STRAHM Michèle	28/28	
CYP2 (4P)	BOVAY Monica		12/28
	FREI Véronique		12/28
	HOYOIS Odile		16/28
	STRUMMIELLO-Piscitelli Carmen		16/28
ACM-ACT	FISCHER Milena		2/28
	LOMBARDO Nathalie		14/28
Appui	JACCARD Martine		8/28
CIF*	VARIDEL Patricia		4/28
Devoirs surveillés	BAROZZI Catherine		X
	CAMACHO Sandrine		X
	KONIC Marianne		X
Education physique	BOURGEOIS Catherine		4/25
Informatique	GOOD Chantal		1/28

\* CIF = Cours intensifs de français pour élèves non francophones.

### 1.3.2. Elèves

#### Répartition des élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2010

Degré	Nbre classes	Garçons	Filles	Total	Moyenne
Cycle initial (CIN)	4	32	33	65	16,2
CYP1 (1P)	2	16	17	33	16,5
CYP 1 (2P)	2	18	28	46	23,0
CYP2 (3P)	2	23	16	39	19,5
CYP2 (4P)	2	30	16	46	23,0
Totaux	12	119	110	229	19,0

#### Evolution de la moyenne des effectifs

	CIN	CYP	Total
Moyenne à la rentrée d'août 2001:	18,60	18,34	18,43
01.10.2002:	18,75	18,11	18,30
01.10.2003:	19,50	18,56	18,85
01.10.2004:	17,75	19,75	19,08
01.10.2005 :	18,50	19,87	19,41
01.10.2006 :	20,75	18,00	18,91
01.10.2007 :	20,75	19,62	20,00
01.10.2008 :	17,40	21,00	19,61
01.10.2009 :	14,40	21,12	18,53
01.10.2010 :	16,25	20,50	18,38

#### Répartition des élèves suisses et étrangers

Sur 229 élèves de l'établissement primaire, 35 sont étrangers, soit 15.28 %. Les étrangers représentent 11 nationalités.

#### Elèves forains (Lausannois)

CIN : 7 élèves; CYP1 (1P) : 3 élèves; CYP1 (2P) : 8 élèves; CYP2 (3P) : 5 élèves; CYP2 (4P) : 6 élèves; soit au total 29 élèves.

#### Elèves de Romanel s/L. scolarisés dans d'autres Communes

1 élève CIN à Renens.

1 élève en classe de développement à Prilly.

**Elèves en écoles privées** : 9 élèves

**Elèves en institutions** : 3 élèves

### 1.3.3. Activités culturelles

#### Petit Choeur

A la rentrée d'août, 24 élèves fréquentent le Petit Chœur, dirigé par M. Jorge Lucca.

Les chanteurs et chanteuses répètent le vendredi après-midi dès 15.30 heures.

La traditionnelle soirée a eu lieu le 29 juin.



### **Bibliothèque "Papyrus"**

Chaque classe s'est rendue à la bibliothèque et les enfants ont pu emprunter gratuitement un livre.

### **Concours Peytrequin**

Le thème était «Robinson Crusoé».

### **Spectacles et activités culturelles**

Les 25 et 26 novembre, à la salle polyvalente de Prazqueron, les classes ont présenté aux parents, à quatre reprises, leur superbe spectacle de chansons intitulé Le show du zoo".

Le 6 décembre, toutes les classes ont assisté au spectacle donné par Gilles Parent, à la salle polyvalente de Prazqueron.

#### **1.3.4. Activités sportives**

##### **Camps**

Classes CYP2 (4P): Mmes BOVEY/HIRSCHI et STRAHM  
Camp de ski aux Mosses – en janvier.

Classes CYP1 (1P) : Mme Billaud  
Camp d'été à Plan-Sépey - en juin.

Classes CYP1 (2P) : Mmes BAUDRAZ/CORCIULO  
Camp d'été à Plan-Sépey - en août.

##### **Courses d'école :**

Les classes ont effectué leur traditionnelle course d'école en mai et en juin. La Commune a accordé un subside de Fr. 16.00 pour les élèves du CIN et de Fr. 18.00 pour les élèves du CYP.

##### **Natation**

C'est Mme Catherine Bourgeois, maîtresse d'éducation physique, qui est responsable de cet enseignement. Les classes primaires ont pu se rendre à la piscine de la Fondation de Vernand une dizaine de fois chacune.

##### **Animation gymnastique**

Toutes les classes bénéficient d'une animation gymnastique donnée par Mme Bourgeois.

Les enseignantes ont participé à quatre séances durant l'année (en dehors de l'horaire scolaire). Lors de ces séances, des plans périodiques ont été distribués et commentés, la progression méthodologique d'un ou deux thèmes a été mise en pratique.

Maîtresses et élèves ont fait preuve d'enthousiasme lors de ces animations.

##### **Prix "Evelyne Goin"**

En mémoire de Mme Evelyne Goin, maîtresse d'éducation physique décédée le 31 décembre 1994, il a été constitué un fonds permettant de récompenser chaque année un élève. Ce prix est décerné à un élève ayant fait preuve de fair-play.

Pour l'année scolaire 2009-2010, c'est Loïc Pahud qui a reçu le prix "Evelyne Goin".

### 1.3.5. *Services parascolaires*

#### **Service médical**

M. le Docteur Wilfred-Eric Rusterholz, médecin scolaire, a visité les classes CYP1 (1P).

Mme Monique Bonvin Hafen, infirmière scolaire, est très appréciée des élèves et du corps enseignant.

#### **Service dentaire**

M. le Docteur Willy Burri a effectué les contrôles de bouches des élèves durant le mois de février. Il a, avec ses collaboratrices, établi d'excellents contacts, tant avec les enseignantes qu'avec leurs élèves.

#### **Education sexuelle**

En octobre, comme chaque année, ProFa a donné deux périodes d'éducation sexuelle aux élèves de 4P. Les parents concernés ont été invités à une séance d'information.

### 1.3.6. *Divers*

#### **Futurs élèves de 5<sup>ème</sup> (cycle de transition)**

En juin, la direction a invité les parents des futurs élèves de 5ème à une séance d'information. Mme Anne-Catherine Meuwly, directrice de l'établissement secondaire de Prilly et sa doyenne, Mme Anne-Françoise Bonard, étaient présentes.

#### **Futurs élèves du cycle initial**

En juin également, la direction a invité les parents des futurs élèves du cycle initial à une séance d'information. Le Conseil de direction et les institutrices du CIN étaient présents.

#### **Prévention routière**

Contrairement à la tradition, la Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise n'est pas intervenue dans les classes, faute d'un effectif policier suffisant.

#### **Fête des écoles**

Le samedi 19 juin, grâce à "l'Amicale des Pèdzes", les classes ont participé à la "Fête du lac" et les élèves ont confectionné chacun un radeau.

#### **Pommes à la récréation**

116 élèves ont bénéficié de la pomme à la récréation. La distribution s'est faite en 2 x 3 semaines.

Participation enfant : fr. 7.50 l'abonnement.

#### **Ventes diverses**

Quelques classes ont participé à la vente des timbres Pro Juventute et de symboles du Secours suisse d'hiver.

#### **Informatique**

Toutes les classes sont équipées d'au moins deux ordinateurs Macintosh, avec graveur CD et imprimante couleur à jet d'encre.

Les trois salles des maîtres sont équipées également d'un ordinateur, d'une imprimante laser et d'un scanner.

En outre, les enseignants ont la possibilité de disposer d'un appareil photo numérique, d'une caméra numérique et d'un beamer.

## 1.4. Rapport d'activité de l'ECOLE SECONDAIRE

*Les rapports complets des établissements secondaires de Cheseaux et Prilly sont à disposition auprès du greffe pour les personnes intéressées.*

Nous reproduisons ci-dessous le rapport annuel 2010, présenté par le comité de direction au conseil intercommunal de l'ASIGOS, du 24 mars 2011.

### Rapport annuel 2010

*de Madame Anne-Catherine Meuwly, Directrice de l'établissement secondaire de Prilly*

Chaque année, le rapport annuel propose une variation nouvelle sur le thème de l'école, avec des éclairages privilégiés, des temps forts et des perspectives ouvertes, avec quelques interrogations aussi. En voici la version 2010.

#### Rentrée scolaire

Au 1<sup>er</sup> octobre, date de référence cantonale, l'établissement compte 873 élèves, répartis dans 45 classes. Sur le plan statistique, le nombre des élèves fréquentant l'établissement marque une légère tendance à la hausse. Le nombre de classes demeure inchangé, ce qui signifie que les effectifs sont relativement élevés, en particulier pour les classes de 5<sup>ème</sup> année, ainsi que pour l'ensemble des classes de VSB. L'ouverture cette année de trois classes de 5<sup>ème</sup> année à Cheseaux, au lieu des quatre habituelles, n'a pas permis un équilibrage entre les deux établissements.

Le collège du Grand-Pré, qui a pris de magnifiques couleurs durant l'été, atteint son occupation optimale, avec 314 élèves répartis en 17 classes. La disponibilité en salles au collège de l'Union est elle confortable ; l'accueil des 4 classes de l'OPTI, hébergées dans l'établissement suite à l'incendie survenu en automne 2009, a ainsi pu être prolongé jusqu'à fin décembre 2010. A la rentrée de janvier, les quelque 70 élèves et 15 maîtres qui forment cette unité ont emménagé dans leurs nouveaux locaux de Bussigny. L'expérience, qui a vu se côtoyer des élèves en âge de scolarité et des jeunes qui ont déjà quitté l'école n'a pas occasionné de problème. Elle nous a apporté une meilleure connaissance de la structure de transition entre l'école et les métiers, qui reçoit 25% des jeunes au terme de la scolarité obligatoire, et les contacts entre enseignants ont été source d'enrichissement mutuel.

#### Perspectives

Les projets de développement des zones d'habitation le long de la ligne du LEB ainsi que sur la commune de Prilly vont avoir une influence sur la démographie scolaire, influence dont il est encore difficile de mesurer l'importance. Un groupe de travail placé sous la conduite des municipalités des communes de la zone de recrutement auquel s'est associée Lausanne, se penche actuellement sur ces aspects ; le but est de définir les besoins futurs en matière d'infrastructures scolaires et la localisation la plus favorable pour celles-ci. En fonction de cette évolution, les trois établissements scolaires actuels seront également redéfinis, à moyen terme, en conformité avec la future loi scolaire.

#### Corps enseignant

Dire que « les rêves sont toujours des départs », c'est exprimer de manière poétique l'impact sur le corps enseignant des changements de cap opérés par de nombreux maîtres de l'établissement.

Durant cette année, six enseignants arrivés au terme d'un long parcours professionnel ont quitté Prilly, pour les horizons plus vastes de la retraite. Passionné pour son métier, M. Michel Rod a pris congé des élèves qui étaient au centre de son engagement pédagogique, qu'il a initiés au monde des sciences et de la nature, avec qui il a partagé ses multiples intérêts dans le domaine de l'art, de la culture, de la musique et de l'humanitaire. Doyen en charge de l'animation, Michel Rod a ouvert l'école à des artistes divers, imaginé des activités hors cadre d'envergure, accompagné les élèves dans la réalisation de leurs projets (journées de l'élégance, bous de fin d'année, tournage de courts-métrages). Moins sur le devant de la scène mais très impliqués dans le quotidien de l'enseignement et la vie de l'établissement, Mmes Dominique Donnet, Christine Guignard, Rosemarie Racine, MM. Jean Longchamp et Michel Gehrig ont accompagné de très nombreuses volées d'élèves, avec

compétence, exigence et bienveillance. L'établissement est reconnaissant de leur engagement et de tout de ce qu'ils ont apporté à l'école.

De leur côté, les gymnases ont continué à puiser dans les forces vives et dynamiques des établissements de la scolarité obligatoire. Quatre enseignants expérimentés et appréciés en ont pris le chemin cette année : Mmes Monique Hofer, Héloïse Tissot et MM. Eric Le Berre et Philippe Delacrétaz.

Ecole à moitié vide ou à moitié pleine, c'est selon le point de vue, puisque vingt-trois nouveaux enseignants, titulaires, remplaçants ou stagiaires, sont arrivés à la rentrée d'août, apportant leur enthousiasme, leur regard neuf et leurs projets. Le processus de changement qui va voir dans les prochaines années le départ de la génération baby boom et le renouvellement de près des deux tiers du corps enseignant est amorcé. Bienvenue donc à la génération Y, qui va quelque peu bousculer des habitudes nées d'une collaboration de longue durée et d'une fidélité aux écoles de Prilly.

### **Pédagogie**

Les changements à venir au niveau de la structure de l'école et de ses contenus sont conséquents. Le projet de nouvelle loi scolaire, l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, l'introduction du nouveau plan d'études romand (PER) et de nouveaux moyens d'enseignement (MER), la mise en œuvre des dispositions liées à HarmoS auront des incidences importantes sur le travail des enseignants. Ces mesures ne sont à ce jour pas toutes adoptées et les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore définies. Le nouveau projet de loi scolaire propose deux filières et introduit des niveaux dans trois disciplines, français, allemand et mathématiques. Il est actuellement examiné par une commission du Grand Conseil et sera mis en votation en mai 2011. L'introduction du plan d'études est prévue pour 2012 au plus tôt. Les effets d'HarmoS se déploieront progressivement jusqu'en 2015, avec un enseignement d'allemand et d'anglais pour tous les élèves de la scolarité obligatoire.

Ces perspectives de changement ont mis momentanément en retrait les autres projets pédagogiques, dans l'attente que les orientations se précisent. La journée pédagogique de l'établissement s'est convertie en deux après-midi et a été consacrée à une réflexion approfondie sur l'avant-projet de loi scolaire, notamment sur la remise en question du système à trois voies. Les échanges suscités par le projet ont permis de mieux comprendre les intentions de celui-ci, ainsi que les implications futures. Il en est résulté une réponse circonstanciée et nuancée à la consultation faite par le DFJC.

### **Concertations**

La réflexion pédagogique se poursuit au quotidien, dans le cadre des concertations de disciplines, sous la conduite des chefs de file. Le but est d'assurer la coordination de l'enseignement, la définition des objectifs, et l'évaluation des acquis par la pratique de travaux communs. Cette collaboration est élargie à d'autres établissements dans certaines disciplines, notamment en langues. Cette année, les épreuves de certificat d'allemand pour la région lausannoise seront proposées par Prilly.

### **Appui au cycle de transition**

Les différences d'apprentissages entre les élèves du cycle de transition et les difficultés importantes rencontrées par certains élèves ont conduit à compléter l'offre en structures de soutien. Des périodes supplémentaires d'appui en français, en allemand et en mathématiques sont données dans toutes les classes par le maître de la discipline. Des heures d'appui ont également été mises sur pied à la suite de la première étape de l'orientation à l'attention des élèves qui souhaitent renforcer leurs acquis pour accéder à une orientation plus ouverte.

Un renforcement des heures d'études surveillées en fin d'après-midi permet d'accueillir après les cours un plus grand nombre d'élèves pour faire leurs devoirs. Cette année, environ 80 élèves suivent l'heure d'étude. Cette prestation, à la charge des communes, répond à un besoin et devra être augmentée les prochaines années pour répondre à la demande croissante.

### **Structure temporaire d'accueil SAT**

Après une année d'existence de la structure d'accueil temporaire SAT, le bilan est positif. 90 élèves ont fait un passage, parfois répété, à la SAT, sans toutefois faire de l'endroit le lieu branché de l'établissement. Sept maîtres, dont deux doyens, assurent une coordination du suivi des élèves les plus récalcitrants. En collaboration avec la direction et les parents, cette prise en charge a permis d'améliorer les comportements et de réduire sensiblement les effets perturbateurs dans les classes.

### **Trajectoire**

Trajectoire, la structure MATAS ouverte à Renens pour les 10 établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), a accueilli 4 élèves de Prilly, pour une période de trois mois, à raison de 4 demi-journées par semaine. Encadrés par un éducateur et un enseignant, ces jeunes ont trouvé une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités scolaires, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire, et dans certaines situations pour définir un projet pour leur futur professionnel. Ces premières situations ont montré que la mesure MATAS était profitable aux élèves, en particulier aux plus jeunes, à un moment où ils ne sont pas encore ancrés dans leur rôle et leurs « mauvaises » habitudes. Un projet d'ouverture d'un deuxième MATAS secondaire est en réflexion, pour lequel des locaux sont recherchés, situés entre les communes de Prilly et Cugy-Le Mont.

### **Formation continue**

En ce qui concerne la formation continue, les formations suivies par les maîtres sont pour l'essentiel des choix individuels, en lien avec les disciplines d'enseignement. Trois formations ont été organisées à l'interne de l'établissement. Les maîtres de français de 7-8-9 se sont penchés sur l'enseignement et l'évaluation de la poésie. Un cours de philosophie pour les enfants a réuni une dizaine de maîtres du cycle de transition. Mme Zanone a initié les nouveaux maîtres à des aspects pratiques de gestion mentale. La plupart des formations font partie de l'offre de la Haute Ecole Pédagogique et sont financées par le canton.

Plusieurs enseignants font actuellement un complément de formation, dans les domaines de l'enseignement spécialisé, du travail social, des médias et nouvelles techniques informatiques. Les compétences acquises seront un enrichissement pour l'établissement.

L'atelier de supervision, animé par Mme Nicole Dovat, psychologue, se poursuit cette année et permet à un groupe de dix enseignants de trouver un soutien et de faire évoluer leurs approches pédagogiques au contact de l'expérience de leurs collègues.

### **Prévention**

#### **Projet d'établissement dans le cadre du programme cantonal de prévention des dépendances**

Conformément au mandat cantonal, le groupe de travail composé de membres du réseau pluridisciplinaire et de maîtres intéressés s'est réuni à 6 reprises. Les objectifs sont de définir les procédures utiles pour identifier les situations en lien avec la consommation de produits psychotropes, d'offrir une écoute et d'apporter un soutien aux élèves et aux familles concernés.

La réflexion a conduit à une démarche élargie, englobant toutes les situations d'élèves en difficulté personnelle. Face au mal-être d'un jeune, un enseignant doit pouvoir compter sur des personnes ressources qui l'aident à évaluer la problématique, lui proposent des démarches, le soutiennent dans celles-ci ou prennent le relais, en réfèrent à des organismes extérieurs. Le réseau pluridisciplinaire de l'établissement a l'expérience de ce rôle depuis de longues années ; il est donc la pièce centrale du dispositif de prévention. Il convenait de préciser sa mission, ainsi que celle, spécifique, des collaborateurs qui en font partie ou auxquels il peut être fait appel. Cette procédure est en cours de finalisation et elle fera l'objet d'une brochure diffusée à tous les enseignants de l'établissement.

La démarche a mis en évidence la qualité des prestations offertes par le réseau, qui travaille dans un très bon esprit de collaboration et de complémentarité. Sur le terrain, l'infirmière scolaire Mme Annie Martin, la conseillère école-famille Mme Anne-Isabelle Hostettler et les médiateurs, MM. Gilles Rosset et David Vergères, sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et des enseignants.

Le résultat de la réflexion du groupe de travail sera partagé avec les enseignants dans le cadre d'une journée pédagogique début avril 2011, consacrée à la thématique des dépendances. Des ateliers permettront d'aborder de manière concrète le rôle attendu de l'enseignant dans ces situations.

#### **L'école, lieu de vie, de rencontres et de partage.**

Pour que l'école puisse remplir sa mission première qui est celle de la transmission des savoirs, elle doit être attentive à la qualité des relations entre toutes les personnes qui la font. A la rentrée scolaire, tous les élèves ont été rendus attentifs aux gestes simples de la vie de tous les jours qui contribuent à créer un climat agréable et serein. Une présentation power point a été commentée par la directrice, où il était question de dire bonjour,

d'enlever sa casquette, de remplir les poubelles, de soigner sa tenue et son langage, de ne pas être agressif ou méprisant envers un camarade. Un petit mémento de savoir-vivre, facile à suivre, qu'il convient bien sûr de remettre régulièrement à l'ordre du jour, mais qui a montré son utilité.

### **Pause de midi**

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer.

La fréquentation du réfectoire montre une baisse pour l'année 2010, qui doit être nuancée si l'on compare les chiffres du deuxième semestre de l'année scolaire 2009-2010 et ceux du premier semestre de l'année en cours. L'horaire est en effet un élément déterminant pour les inscriptions au réfectoire. Ainsi on constate depuis le mois d'août 2010 une augmentation des inscriptions des élèves du CYT (en raison des appuis entre midi et deux heures) et une moindre fréquentation le mardi, jour réservé aux cours facultatifs.

Pour les élèves du cycle de transition, plus nombreux cette année scolaire à rester entre midi et deux heures, Mme Sarah Kronenberg, éducatrice de formation, a été engagée pour la surveillance du pique-nique au collège du Grand-Pré. Elle propose également des activités de bricolage pour occuper les élèves jusqu'au moment de la reprise des cours. Les élèves qui vont au réfectoire peuvent ainsi trouver un accueil et une occupation dans le cadre de l'école. A l'essai depuis la rentrée d'août, cette offre, qui s'inscrit dans la ligne des prestations attendues des communes par la Laje (Loi sur l'accueil de jour des enfants) a rencontré un bon écho. Si la participation des élèves atteste d'une demande, il est envisagé de maintenir cet encadrement la prochaine année scolaire.

Un espace pique-nique est à disposition dans le hall du collège de l'Union. Les élèves y bénéficient également de la bibliothèque, de l'accueil en salle d'études ou en salle d'informatique.

### **Bibliothèque scolaire**

La bibliothèque offre des ressources multiples aux élèves, plus de 10'000 documents sur des supports divers, papier, multimédia, numérique. Le soutien financier des communes permet d'avoir un fonds actuel, varié et constamment mis à jour. La bibliothécaire, attentive aux nouveautés, peut ainsi rapidement satisfaire les lecteurs, friands des séries et impatientes de lire les suites à paraître. Autre moyen de fidéliser les élèves, des animations qui leur sont proposées chaque année, sous forme de concours et d'incitation à la lecture. Conjointement avec la Coupe du monde de football, ils ont participé au concours "L'Afrique en pleine lucarne", élargissant leur connaissance du continent africain au-delà du ballon rond. Ils se sont fait jury de deux prix littéraires, le prix Enfantesie, 5 livres pour les 10-12 ans et le prix Chronos, mis sur pied par Pro Senectute, un prix qui encourage la lecture et les échanges intergénérationnels.

### **Animations, quelques moments forts**

- Un spectacle musical pour les élèves du CYT, *le Marquis de Saxe*, un concert articulé autour de l'histoire du saxophone et de son inventeur Adolphe Sax. Un enseignant et trois "élèves" revisitent des airs célèbres au saxophone, allant du boléro de Ravel au thème de la panthère rose.
- Une exposition *Népal en Choeur* : des photographies, de l'artisanat et de la cuisine népalaise. Une approche concrète d'un pays et sa découverte par les élèves de Mme Anne-Marie Bertholet, qui a bénéficié d'un congé sabbatique de 6 mois, qu'elle a passés dans ce pays.
- Une *Journée de l'élégance*, le mercredi 12 mai.
- Un concert et une initiation musico-littéraire au rap, pour les élèves de 9<sup>ème</sup> année.
- Ateliers –Théâtre : les élèves du cours facultatif de théâtre animé par Mme Rosemarie Racine ont présenté leur travail à l'Aula de l'Union les 22 et 23 juin.
- "Pourquoi j'ai mangé mon père" : la troupe Les Arpenteurs & EPERICOLOSO SPORGERSI a présente son spectacle aux élèves de 8<sup>ème</sup> année des établissements de Cheseaux et de Prilly.
- Des chorégraphies de L'Ecole Rudra Béjart, qui se mêlent aux interventions poétiques et musicales des élèves à la cérémonie de promotions.
- Le tournage d'un court métrage programmé au Ciné festival 2011 de Lausanne/Malley : *Trafic mineur* est réalisé par 15 élèves de 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année, supervisés par le cinéaste Pascal Forney et encadrés par Michel Rod et Christian Pahud. Commencé à la rentrée d'août, tourné les mercredis après-midi, *Trafic Mineur* qui a bénéficié du soutien technique et artistique de l'ECAL est projeté au public le 7 novembre 2011 dans le cadre du Ciné festival.

Les élèves se sont aussi mobilisés pour offrir leurs services ou participer à des actions caritatives :

- Vente des cœurs en chocolat à la récréation, pour l'association de parents de personnes handicapées.
- Vente d'oranges pour Terre des hommes, consommées sous forme de jus frais à la récréation.
- Action de Noël : après les cartons du cœur en 2009, un groupe d'élèves a souhaité se mobiliser pour les enfants pakistanais victimes des inondations. Ils ont vendu des ballons lors du marché de Noël et proposé au conseil des élèves que chaque classe contribue à raison de Fr.1.- par élève à cette action.
- Portage de livres à domicile : des élèves se sont inscrits à titre individuel pour porter à domicile des livres à des personnes qui ne peuvent se déplacer à la bibliothèque. D'autres vont régulièrement à l'établissement Primeroche pour promener des personnes handicapées ou participer à des animations.
- Vente de timbres Pro Juventute : l'établissement est partie prenante de la vente pour environ 15'000 francs, dont 5'000 francs peuvent être redistribués dans la région même pour des familles en difficulté.

\* \* \* \* \*

### **Telle a été cette année, à Prilly et dans notre école, à notre connaissance.**

La sélection 2010 a mis en évidence des faits, des sujets de réflexion et des moments marquants. Un choix a toujours une part d'arbitraire, d'autres facettes du quotidien d'une école et des activités qui s'y déroulent auraient trouvé légitimement leur place ici.

La bonne marche d'un établissement est faite de l'engagement de toutes les personnes qui y collaborent, dans les domaines pédagogique et éducatif, dans ceux de la santé, de la prévention, et de l'orientation professionnelle, au niveau de l'administration et de la gestion des bâtiments. Y sont également associés les différents services de la commune de Prilly, ainsi que les directeurs M. Michel Haslebacher et M. André Niklès, dont la collaboration et le soutien nous sont précieux. Que chacun et chacune soient ici très chaleureusement remerciés.

2011 verra le renouvellement des autorités communales ainsi que celui des membres du conseil de l'ASIGOS. Le terme de la législature nous offre l'occasion d'exprimer notre reconnaissance pour le temps et le travail consacrés à l'école, ainsi que pour l'important engagement financier consenti pour mettre à disposition des élèves et des enseignants des infrastructures de grande qualité. Nos remerciements s'adressent aux autorités des 7 communes, au comité directeur de l'ASIGOS, ainsi qu'aux membres du conseil de l'ASIGOS.

### **Nombre d'élèves dans l'Etablissement secondaire de Prilly - répartition par Commune :**

Bournens :	1	Boussens :	13	Cheseaux :	64	Jouxens-Mézery :	72
Prilly :	520	Romanel s/L. :	152	Sullens :	15	Autres (dérogations) :	34

**Total des élèves au 31 décembre 2010 : 871**

		Total volée	Nbre classes	Maximum	Minimum	Moyenne
<b>Classes de 5<sup>e</sup></b>	CYT5	147	7	22	19	21.00
<b>Classes de 6<sup>e</sup></b>	CYT6	156	8	21	20	19.50
<b>Classes de 7<sup>e</sup> 168 élèves</b>	VSB	74	3	25	24	24.66
	VSG	41	2	21	20	20.50
	VSO	53	3	18	17	17.66
<b>Classes de 8<sup>e</sup> 184 élèves</b>	VSB	76	3	26	25	25.33
	VSG	58	3	20	18	19.33
	VSO	50	3	16	17	16.66
<b>Classes de 9<sup>e</sup> 167 élèves</b>	VSB	76	3	26	25	25.33
	VSG	47	2	23	24	23.50
	VSO	44	3	14	15	14.66
<b>Pédagogie compensatoire</b>	RES6	(14)	(1)	(14)	(14)	(14.00)
	DES5-6	11	1	11	11	11.00
	789/1-2	27	2	14	13	13.50
	VSO-R					
<b>Accueil</b>	Acc1	11	1	11	11	11.00

**45 classes**

Moyenne VSB : 25.11 ( 9 classes)

Moyenne VSG : 20.85 ( 7 classes)

Moyenne VSO : 16.33 ( 9 classes)

Moyenne sans pédagogie compensatoire et accueil : 20.55 élèves

### Répartition dans les voies

Années	Nombre de classes	Acc	Effectif réduit	Développement	CYT	VSB				Total	VSG	VSO (sans ER)	Filles	Garçons	Total
						lat	phy mat	ita	éco droit						
Acc	1	12										7	5	12	
CYT 5 <sup>e</sup>	7				147							62	85	147	
CYT 6 <sup>e</sup> y.c. RES6	8				156							81	75	156	
RES6	1		(11)									(2)	(9)	(11)	
DES5-6	1			10								4	6	10	
7 <sup>e</sup>	8					23	22	15	14	74	43	53	85	85	170
8 <sup>e</sup>	9					11	37	17	11	76	58	49	85	98	183
9 <sup>e</sup>	8					17	33	13	13	76	46	44	92	74	166
7'8'9R	2		27									11	16	27	
<b>Totaux</b>	<b>45</b>											<b>427</b>	<b>444</b>	<b>871</b>	



#### 1.4.1. Réfectoire scolaire de St-Etienne

Il a ouvert ses portes en mai 1995. Le nombre total de repas qui a été servi en 2010 est de 9'155 (10'014 en 2009).

**Tableau de fréquentation pour Romanel du réfectoire St-Etienne**

**2010**

			2009-2010				2010-2011	
	4.1-29.1.	1.2-5.3	8.3-23.4	26.4.-21.5	24.5-18.6	30.8-1.10.	4.10-19.11	22.11-23.12.
Nbre de semaines	4	4	4	5	4	5	5	5
	255	248	309	207	219	391	412	456

Total 2'497 repas

**Tableau de fréquentation pour Romanel du réfectoire St-Etienne**

**2009**

			2008-2009				2009-2010	
	5.1-30.1.	2.2-6.3	9.3-3.4	20.4.-22.5	25.5-19.6	31.8-25.9.	28.9- 13.11	17.11-19.12.
Nbre de semaines	4	4	4	5	4	4	5	5
	298	386	329	373	284	265	328	350

Total 2'613 repas

**Tableau de fréquentation pour Romanel du réfectoire St-Etienne**

**2008**

			2007-2008				2008-2009	
	7.1-1.2.	4.2-7.3	10.3-25.4	28.4.-23.5	26.5-20.6	1.9-26.9.	26.9- 14.11	17.11-19.12.
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	372	421	491	310	361	353	494	490

Total 3'292 repas

**Tableau de fréquentation pour Romanel du réfectoire St-Etienne**

**2007**

			2006-2007				2007-2008	
	8.1. - 2.2.	5.2 - 16.3	19.3-27.4	30.4.- 25.5	28.5 - 22.6	3.9 - 28.9.	1.10 - 16.11	19.11 21.12.
Nbre de semaines	4	5	4	4	4	4	5	5
	356	513	373	321	298	343	490	494

Total 3'188 repas

## Rapport de gestion du Comité de direction de l'ASIGOS

Au cours de l'année 2010, le Comité de direction s'est réuni, afin de préparer les séances du Conseil intercommunal et d'adopter les préavis qui leur seront présentés. Nous vous donnons également succinctement les sujets traités lors de ces séances :

- 27 janvier 2010
  - comptes et rapport de gestion 2009
  - postulat « contribution partagée à l'aide et prévention de la jeunesse »
- 23 février 2010
  - adoption des comptes et du rapport de gestion 2009
  - remise du rapport concernant le projet de reprise des anciens bâtiments scolaires secondaire par le groupe d'Adlatus (à cet effet nous vous remettons en annexe un résumé de la présentation faite lors de la séance du 11 mars 2010
  - convention entre l'ASIGOS et l'Etat de Vaud concernant les prestations communales exécutées par l'administration des écoles
  - conseil d'Etablissement
- 11 mars 2010  
Conseil intercommunal à Sullens
- 22 juin 2010
  - budget 2011- 1<sup>ère</sup> lecture
  - postulat « contribution partagée à l'aide et prévention de la jeunesse »
- 18 août 2010
  - adoption du budget 2011
  - postulat « contribution partagée à l'aide et prévention de la jeunesse »
- 16 septembre 2010  
Conseil intercommunal à Bournens

M. D. Crot a également participé aux séances du bureau du Conseil intercommunal, qui ont lieu à Romanel-sur-Lausanne, à savoir

- 3 février 2010
- 7 juillet 2010

D'autre part, Messieurs M. Pellegrinelli et D.Crot ont rencontré les membres de la Commission de gestion afin de les renseigner et répondre à leurs questions, soit :

- 16 février 2010, comptes et rapport de gestion
- 26 août 2010, budget

M. D. Crot a également participé à une séance d'informations sur la réforme scolaire – projet Harnos – le 4 février 2010 à l'Université de Lausanne, présentée par Mme Anne-Catherine Lyon, ainsi qu'à une invitation de Mme la Conseillère d'Etat pour remercier l'Etablissement de Prilly de la mise à disposition de quatre classes pour l'OPTI.

Voici les principaux travaux qui ont occupé les membres du Comité de direction.

## 2. Police

### 2.1. Effectif

La composition du service de police administrative de l'année 2010 est la suivante :

Un assistant de police :                F. Flaction, jusqu'au 9 août 2010  
     J.-M. Cornu, dès le 9 août 2010

### 2.2. Emploi du temps

Notre agent a assuré son service pour des patrouilles de surveillance générale, motorisées et pédestres, lors de manifestations, services de parage, régulation du trafic, convois funèbres, par des interventions sur demande de la Gendarmerie ou à la demande de la population.

En collaboration avec la Police cantonale, ou seul, il est intervenu à plusieurs reprises pour des infractions diverses, notamment pour des véhicules sans plaque abandonnés, dommages à la propriété, fuites après accidents, etc., ainsi que pour le transport d'animaux morts à Penthaz. L'installation de caméra de vidéosurveillance, la pose et la gestion du système de comptage de véhicules, la signalisation routière (changement des ampoules, réglage des feux, modifications, marquages, pose de signalisation lors de manifestations), la police du cimetière, les demandes d'enseignes, le traitement des bulletins d'hôtels, ont également occupé notre agent.

### 2.3. Amendes

- 233 contraventions ont été réglées au guichet ou par les services PTT.
- 69 procès-verbaux ont été dressés et traités conformément à la loi sur les sentences municipales.
- 7 personnes, dont 4 mineurs, ont été dénoncées au Règlement Général de Police. Une conciliation extrajudiciaire a été établie entre la Commune, les enfants et leurs parents. En lieu et place de l'amende infligée, ils ont effectué du Travail d'intérêt général, encadrés par le personnel de la Voirie.

### 2.4. Divers

#### Vandalisme

Les plaintes pour effraction ne peuvent plus être enregistrées par la Police municipale; elles sont du ressort de la Police cantonale. Diverses plaintes ont été déposées par la Municipalité, la Direction du LEB ou des plaignants privés, directement à la Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne.

### 2.5. Commandements de payer

Durant l'année écoulée, **374** commandements de payer provenant de l'Office des poursuites de Lausanne-Ouest et Lausanne-Est ont été notifiés. De plus, **73** ont été retournés aux Offices concernés. Les personnes recherchées avaient quitté le territoire communal.

### 2.6. Inhumations, cimetière

**39** personnes sont décédées durant l'année 2010 (18 en 2009), dont 29 étaient domiciliées à Romanel-sur-Lausanne. Cette recrudescence est notamment due à l'installation d'un Etablissement médico-social dans la commune (EMS Donatella Mauri). Il y a eu 13 inhumations d'urnes cinéraires et 9 inhumations de corps dans notre cimetière. 12 corps ont été enterrés dans une autre Commune et 5 urnes sont restées en main des familles.

## 2.7. Procédés de réclame

Plusieurs entreprises nous ont sollicités pour installer diverses enseignes. Les demandes des entreprises du village ont été accordées en application des dispositions de la Loi cantonale et son règlement, entrés en vigueur le 01.04.1990, et du règlement communal en la matière du 14.11.1978.

## 2.8. Surveillance mutuelle des habitations (SMHhab)

Ce concept qui existe dans la Commune depuis 1997 a été réactualisé en fin d'année 2010. Un tout ménage avait été envoyé aux citoyens et un grand nombre avait répondu positivement à la poursuite de la collaboration Police – Population. Afin de démontrer clairement la volonté des habitants, de la signalisation « Surveillance Mutuelle des Habitations » a été apposée le long de plusieurs réseaux routiers menant à la Commune.

## 2.9. Contrôle des denrées alimentaires et des viandes

Monsieur David Cartier, du laboratoire cantonal, a procédé à plusieurs contrôles des denrées alimentaires dans divers établissements publics de la Commune.

## Rapport d'activité 2010 de ROMANEL-sur-LAUSANNE établi par la Police cantonale / Gendarmerie

### Patrouilles

Au total **1'467 patrouilles** ont été effectuées sur le territoire communal

Il s'agit de patrouilles avec des véhicules de police ou banalisés.

Patrouilles effectuées en journée (06:00 - 20:00)	1011
Patrouilles effectuées de nuit (20:00 - 06:00)	290
Patrouilles pédestres	124
Patrouilles cyclistes	3
Services préventifs à proximité des écoles	39

### Services spéciaux

En cours d'année, nous avons collaboré avec M. FLACTION puis, après son départ, avec M. Cornu, responsable de la police administrative.

Nous lui avons prêté assistance pour divers services de circulation mis en place lors de manifestations organisées sur le territoire communal, voire des obsèques, et sommes également à sa disposition pour des conseils et pallier à son absence lors de vacances, congés, etc.

### Judiciaire

Pour avoir une lecture correcte du comparatif ci-dessous, il est indispensable de multiplier par 2 les chiffres de 2009, étant donné que ceux-ci prennent en compte les délits uniquement depuis le début du contrat de prestations, soit 1<sup>er</sup> juillet 2009. Dès lors, compte tenu de ce qui précède, nous pouvons constater une grande stabilité de ceux-ci.

	2009	2010
- dommages à la propriété	12	24
- vol	12	23
- vol par effraction	19	32
- vol par effraction tentative	1	3
- vol par introduction clandestine	5	5
- vol véhicules	0	11

<b>Événements 2010</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>Total</b>
Accident animal :	3						1	1		1		1	7
Accident BC :	2						1	1			1	3	8
Accident de travail													0
Accident DM :	9	5	2	2		4	4	3	3	1	1	2	36
Accident fuite :	2			1	1	3			2	3		2	14
Animaux :		1	4	3	1	1	8	2	1	3	4	1	29
Arrestation / interpel. :	4	1			1								6
Auteurs identifiés :	2			2									4
Bagarre :						1	1		1	1			4
Demande ambulance :									3				3
Demande assistance :	4	1	4	3	3	5	2	5		5	1	5	38
Disparition :		1				1						1	3
Dommmages propriété :	1	7	2		1	2	1	3	3	1	2	1	24
Drogues :	1	1	4					1	1	1			9
Fuites :													0
Incendie :								1					1
Informations			3			3							6
Individu perturbé :	1			1			1		1	1	2		7
Individu suspect :	1	1			2	1	4	2	1	3	1	5	21
Inondations													0
Lésions corporelles :													0
Levée de corps													0
Menaces :	2			1	3					1			7
Mort naturelle :												1	1
Pollution:		1				1		1	1				4
Tapage / nuisances :		1	1		1		10	2		2	1	1	19
Véhicule suspect :			1		2	2		2	2	1	1		11
Violences domestiques :							1	1					2
Voies de fait :													0
Vol :	4	3	1	1	1	2	2	2	3		3	1	23
Vol à la tire :	1						1			1			3
Vol effrac. Tentative :										1		2	3
Vol effraction :		1	4	1	7	1	5		2	3	4	4	32
Vol intro cland. :	1				1						1	2	5
Vol véhicules :	1					1		1	8				11
<b>Total mensuel :</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>341</b>

En ce qui concerne l'ensemble des événements de l'année écoulée, et si l'on applique la même formule, purement mathématique que pour les délits (210 x 2) 420 en 2009, contre 341 en 2010, nous constatons une légère diminution de ceux-ci. Cette dernière peut s'expliquer en partie par le nombre de patrouilles effectuées sur le territoire communal, tant en journée qu'en soirée.

Bien entendu, il reste tout de même la problématique, que nous ne voulons pas minimiser, des incivilités et désagréments occasionnés par une quinzaine de jeunes qui zonent régulièrement à divers endroits de la Commune, de jour comme de nuit. Ce phénomène n'est pas l'apanage unique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne et, selon toute vraisemblance, il va aller en augmentant de manière identique au nombre d'habitants que la Commune s'apprête à recevoir en raison des divers plans d'aménagements sur son territoire prévus ces prochaines années. Dès lors, il serait souhaitable de commencer à réfléchir maintenant, en collaboration avec l'adj Michel RIESEN, de la cellule prévention de la criminalité de la police cantonale, à la mise en place d'une structure, et éventuellement d'envisager un local pour qu'ils puissent se réunir et être encadrés par un travailleur social de proximité.

### 3. Contrôle des habitants (CH)

#### 3.1. Effectif

Une préposée au contrôle des habitants : Mme M. Cuche

Durant ses vacances et lors de divers cours de perfectionnement, Mme M. Cuche a été remplacée par Mme D. Pittet.

#### 3.2. Emploi du temps

Mme M. Cuche gère le Contrôle des habitants, la police des étrangers, le registre civique et le vote par correspondance. Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2006 de la nouvelle Loi sur l'emploi, les missions de l'office communal du travail ont été supprimées pour les gestions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi, notamment dans les domaines de la gestion du chômage et prise en charge des chômeurs et gestion de la main-d'œuvre étrangère. En matière de chômage, toutes les compétences ont été confiées à l'office régional de placement à Echallens. Les demandeurs d'emploi doivent seulement se présenter au Contrôle des habitants pour obtenir une attestation de domicile gratuite.

Dès le 01.03.2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. De ce fait, les nouvelles demandes sont enregistrées par le Centre cantonal de biométrie à Lausanne. Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques et la commande se fait toujours auprès de la commune de domicile. En 2010, nous avons enregistré 235 demandes, soit 148 cartes d'identité adultes et 87 cartes d'identité enfants.

#### 3.3. Population

Etat au 31.12.2009 :	3'258	Cette population est répartie comme suit :	
Arrivées	+ 292	Suisses de plus de 16 ans :	2'163
Naissances	+ 32	Suisses de moins de 16 ans :	461
Départs	- 287	Etrangers de plus de 16 ans :	547
Décès	- <u>28</u>	Etrangers de moins de 16 ans :	96
<b>Population au 31.12.2010</b>	<b>3'267</b>	Total :	<b>3'267</b>
	=====		=====

Les Suisses en résidence secondaire, les frontaliers et domiciles tutélaires ne figurent pas dans ces chiffres.

Les 643 étrangers représentent **51 nationalités** différentes.

La migration de la population de notre Commune durant l'année 2010 a été de 639 unités, soit : **19,69%** de la population moyenne.

Notre Commune compte 436 personnes âgées de 65 ans et plus, **soit 13,37%** de la population résidente.

Augmentation de la population en 2010, **9 habitants**.

#### 3.4. Registre civique - Vote par correspondance

L'entrée en vigueur du vote par correspondance au printemps 2002 a vu une augmentation sensible de la participation des électeurs. Durant l'année 2010, la participation moyenne aux différents scrutins est de **51,42** pour la votation fédérale du 7 mars, **40,85%** pour la votation fédérale du 26 septembre, **50,53%** pour la votation fédérale du 26 novembre 2010.

### 3.5. Office régional de placement (ORP)

#### 3.5.1. Situation

La réception des personnes en recherche d'emploi se fait directement à l'ORP d'Echallens depuis le 01.01.2006.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les chiffres relatifs au chômage ne sont plus communiqués aux Communes.

Néanmoins, vous pouvez consulter le site du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) sur le lien suivant : <http://www.scris.vd.ch> où vous trouverez les détails de la statistique cantonale relative au chômage.

## 4. Sociétés locales

Votre exécutif remercie les Sociétés locales du GSL pour l'organisation de plusieurs manifestations importantes pour, en particulier, l'animation du Village, à savoir :

L'organisation, par la Société de Jeunesse de Romanel, de la soirée du Petit Nouvel-An en début d'année, le traditionnel Loto par la Source enChantée au mois de janvier, ainsi que son concert annuel, la course « A travers Romanel » du 18 juin, l'Amicale des Pèdzes pour l'organisation de la Fête du Lac des 18 et 19 juin, la Fête du 1<sup>er</sup> Août sous la responsabilité de la Société de Jeunesse, la Société de Tir Sportif La Mèbre pour son loto en novembre, ainsi que les acteurs du Marché de Noël.

Ces manifestations ont eu lieu :

09.01.	Petit Nouvel An
16. et 17.01.	Loto
06.02.	Brocante
12 et 13.03.	Soirées de la Société de gymnastique
01.05.	Concert annuel de la Source enChantée
18.06.	Course A Travers Romanel
18 et 19.06.	Fête du Lac
01.08.	Fête du 1 <sup>er</sup> Août
14. et 15.09.	Vestiaire (troc)
07.11.	Loto
3 au 5.12.	Marché de Noël

Le Municipal en charge des Sociétés locales a participé, selon ses possibilités, à ces manifestations, ainsi qu'aux différentes assemblées générales des différentes sociétés.

## Conclusion

Ainsi se termine la relation des travaux, objets et divers faits qui ont occupé votre Exécutif au cours de l'année 2010.

Nous espérons que ce document puisse servir de base de travail pour la Commission de gestion du Conseil communal.

Merci de votre attention.